Gazette officielle du Québec

Partie 1

Avis juridiques

117e année

2 mars
1985
No 9

Québec

Gazette officielle du Québec

Partie 1
Avis juridiques

117e année
2 mars 1985
No 9

Sommaire

Aménagement et l'urbanisme, Loi sur l' 956
Assurance-récolte, Loi sur l' 956
Avis divers 959
Caisses d'épargne et de crédit, Loi sur les 964
Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil, Loi sur le 964
Compagnies, Loi sur les 905-970
Compagnies étrangères, Loi sur les 951
Compagnies minières, Loi sur les 976
Coopératives, Loi sur les 952-976
Curatelle publique, Loi sur la 976
Déclarations des compagnies et sociétés, Loi sur les 953
Inspecteur général des institutions financières 977
Ministères, Avis concernant les 977
Office de la langue française 998
Projet de loi d'intérêt privé, Avis de présentation d'un 998
Régie de l'assurance-maladie du Québec 999
Soumissions, Demandes de 1006
Vente(s) à la folle enchère 1013
Ventes par shérif 1014
Ventes pour taxes, avis de publication 1035

Dépôt légal — 1er trimestre 1968
Bibliothèque nationale du Québec
© Éditeur officiel du Québec, 1985

AVIS AUX ANNONCEURS

La *Gazette officielle du Québec* est le journal par lequel le Gouvernement du Québec rend officielles ses décisions. Elle est publiée en deux éditions distinctes. La première, intitulée « Avis juridiques », est publiée au moins à tous les samedis; la deuxième, intitulée « Lois et règlements », est publiée en français et en anglais au moins à tous les mercredis.

Contenu:

La Partie 1 de la *Gazette officielle* contient les avis juridiques dont la publication est requise par des lois ou des règlements ou encore par le gouvernement. Elle est publiée en français seulement.

Normes de recevabilité:

Les avis doivent contenir le minimum d'information requis par les lois et règlements qui régissent leur publication. On peut se référer à la *Gazette officielle* pour y retrouver des avis déjà publiés et les utiliser comme modèles. Les avis doivent être dactylographiés. Les annonceurs doivent fournir une lettre d'accompagnement indiquant clairement leurs nom et adresse, leur numéro de téléphone et le nombre de publication requises pour chaque avis.

Conditions générales:

Les manuscrits doivent être reçus au bureau de la *Gazette officielle* au plus tard à 16 h, le jeudi précédant la semaine de publication. Les avis reçus après cette date seront reportés à l'édition subséquente. De plus, l'Éditeur officiel du Québec se réserve le droit de retarder ou de refuser la publication de certains documents, à cause de leur longueur, de leur mauvaise formulation ou pour toute autre raison d'ordre administratif.

Les frais de publication sont payables à l'avance et doivent être acquittés par mandat ou par chèque émis à l'ordre de: « Les publications du Québec ». Un exemplaire de la *Gazette officielle* est automatiquement expédié comme preuve de publication pour chaque avis publié.

Toute demande d'annulation doit être faite par écrit et être reçue avant l'heure de tombée. Les frais déjà encourus sont facturés à l'annonceur à qui l'on rembourse tout montant versé en trop.

Si une erreur typographique se glisse dans une première publication, les annonceurs sont priés d'en aviser le responsable de la *Gazette officielle* avant la seconde publication. Les demandes de corrections au texte original doivent aussi être faites par écrit et être reçues avant l'heure de tombée.

Tarif de publication

Le tarif de publication est de 0,63 $ la ligne agate quel que soit le nombre de parutions.

Tarif de traduction

Le tarif de traduction est de 20 $ les 100 mots.

Tarif pour les feuilles volantes

Le prix de vente pour les feuilles volantes est de 6 $ la douzaine.

Prix à l'exemplaire

Le prix d'un exemplaire de la *Gazette officielle du Québec* est de 4 $.

Les demandes de publication d'avis doivent être adressées comme suit:

Pierre Lauzier
Service de la Gazette officielle
1283, boul. Charest ouest
Québec, G1N 2C9
Téléphone: (418) 643-5195

Abonnements

Tous les abonnements sont payables à l'avance. Faire parvenir votre chèque ou mandat-poste émis à l'ordre de « Les Publications du Québec ». Aucune réclamation après 90 jours.

Tarif d'abonnements

Partie 1 « Avis juridiques »: 48 $ pour 12 mois
Partie 2 « Lois et règlements »: 70 $ pour 12 mois
Partie 2 « Laws and regulations »: 70 $ pour 12 mois.

Toute correspondance concernant les abonnements doit être adressée au:

Ministère des Communications
Secteur des abonnements
C.P. 1005
Québec, G1K 7B5
Téléphone: (418) 643-5150

Prière de faire part de tout changement d'adresse six semaines avant la date du déménagement et de retourner l'étiquette portant l'ancienne adresse.

AVIS JURIDIQUES

Compagnies (Partie IA) — Loi sur les

Délivrance d'un certificat de constitution

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de constitution à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2314-9123 2314-9123 QUÉBEC INC.	1985 01 28	Saint-Hyacinthe
2314-9172 2314-9172 QUÉBEC INC.	1985 02 01	Joliette
2314-9180 2314-9180 QUÉBEC INC.	1985 02 01	Montréal
2314-9206 2314-9206 QUÉBEC INC.	1985 02 05	Montréal
2315-9288 2315-9288 QUÉBEC INC.	1985 02 04	Québec
2315-9700 2315-9700 QUÉBEC INC.	1985 02 01	Bedford
2315-9999 2315-9999 QUÉBEC INC.	1985 02 06	Abitibi
2316-0005 2316-0005 QUÉBEC INC.	1985 02 02	Montréal
2316-0013 2316-0013 QUÉBEC INC.	1985 02 02	Montréal
2316-0021 2316-0021 QUÉBEC INC.	1985 02 02	Montréal
2316-0039 2316-0039 QUÉBEC INC.	1985 02 02	Montréal
2316-0047 2316-0047 QUÉBEC INC.	1985 02 02	Montréal
2316-3009 2316-3009 QUÉBEC INC.	1985 02 06	Abitibi
2316-3272 2316-3272 QUÉBEC INC.	1985 01 31	Kamouraska
2316-3397 2316-3397 QUÉBEC INC.	1985 02 01	Québec
2316-3439 2316-3439 QUÉBEC INC.	1985 02 01	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2316-3447 2316-3447 QUÉBEC INC.	1985 02 01	Québec
2316-3454 2316-3454 QUÉBEC INC.	1985 02 01	Québec
2316-3462 2316-3462 QUÉBEC INC.	1985 02 01	Québec
2316-3470 2316-3470 QUÉBEC INC.	1985 02 01	Québec
2316-3488 2316-3488 QUÉBEC INC.	1985 02 01	Québec
2316-3538 2316-3538 QUÉBEC INC.	1985 01 30	Rouyn-Noranda
2316-3546 2316-3546 QUÉBEC INC.	1985 01 30	Rouyn-Noranda
2316-3553 2316-3553 QUÉBEC INC.	1985 02 01	Iberville
2316-3629 2316-3629 QUÉBEC INC.	1985 02 01	Laval
2316-3637 2316-3637 QUÉBEC INC.	1985 02 01	Montréal
2316-3777 2316-3777 QUÉBEC INC.	1985 02 04	Montréal
2316-3819 2316-3819 QUÉBEC INC.	1985 02 01	Joliette
2316-3827 2316-3827 QUÉBEC INC.	1985 02 01	Montréal
2316-3892 2316-3892 QUÉBEC INC.	1985 01 30	Terrebonne
2316-3900 2316-3900 QUÉBEC INC.	1985 01 30	Rouyn-Noranda
2316-3926 2316-3926 QUÉBEC INC.	1985 02 04	Trois-Rivières
2316-3934 2316-3934 QUÉBEC INC.	1985 02 01	Trois-Rivières
2316-5020 2316-5020 QUÉBEC INC.	1985 02 05	Montréal
2316-5152 2316-5152 QUÉBEC INC.	1985 02 05	Joliette
2316-5202 2316-5202 QUÉBEC INC.	1985 02 05	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2316-5236 2316-5236 QUÉBEC INC.	1985 02 05	Québec
2316-5244 2316-5244 QUÉBEC INC.	1985 02 06	Longueuil
2316-5251 2316-5251 QUÉBEC INC.	1985 02 05	Québec
2316-5277 2316-5277 QUÉBEC INC.	1985 02 04	Rimouski
2316-5384 2316-5384 QUÉBEC INC.	1985 02 05	Québec
2316-5475 2316-5475 QUÉBEC INC.	1985 02 05	Québec
2316-5582 2316-5582 QUÉBEC INC.	1985 02 06	Arthabaska
2316-5590 2316-5590 QUÉBEC INC.	1985 02 06	Arthabaska
2316-5608 2316-5608 QUÉBEC INC.	1985 02 06	Arthabaska
2316-5624 2316-5624 QUÉBEC INC.	1985 02 06	Arthabaska
2316-5665 2316-5665 QUÉBEC INC.	1985 02 06	Longueuil
2316-5673 2316-5673 QUÉBEC INC.	1985 02 06	Bedford
2316-5681 2316-5681 QUÉBEC INC.	1985 02 06	Montréal
2316-5699 2316-5699 QUÉBEC INC.	1985 02 06	Montréal
2316-5822 2316-5822 QUÉBEC INC.	1985 02 06	Montréal
2316-5830 2316-5830 QUÉBEC INC.	1985 02 06	Montréal
2316-5897 2316-5897 QUÉBEC INC.	1985 02 06	Saint-Maurice
2316-5988 2316-5988 QUÉBEC INC.	1985 02 11	Montréal
2316-6135 2316-6135 QUÉBEC INC.	1985 02 06	Longueuil
2316-6317 2316-6317 QUÉBEC INC.	1985 02 07	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2316-6325 2316-6325 QUÉBEC INC.	1985 02 06	Abitibi
2316-6341 2316-6341 QUÉBEC INC.	1985 02 06	Abitibi
2316-6358 2316-6358 QUÉBEC INC.	1985 02 06	Richelieu
2316-6432 2316-6432 QUÉBEC INC.	1985 02 07	Beauce
2316-6515 2316-6515 QUÉBEC INC.	1985 02 07	Québec
2316-6523 2316-6523 QUÉBEC INC.	1985 02 08	Terrebonne
2316-6549 2316-6549 QUÉBEC INC.	1985 02 08	Québec
2316-6606 2316-6606 QUÉBEC INC.	1985 02 08	Longueuil
2316-6762 2316-6762 QUÉBEC INC.	1985 02 04	Hauterive
2316-6838 2316-6838 QUÉBEC INC.	1985 02 08	Terrebonne
2316-6895 2316-6895 QUÉBEC INC.	1985 02 08	Saint-Hyacinthe
2316-7117 2316-7117 QUÉBEC INC.	1985 02 11	Iberville
2316-7125 2316-7125 QUÉBEC INC.	1985 02 11	Terrebonne
2316-7133 2316-7133 QUÉBEC INC.	1985 02 11	Mingan
2316-7208 2316-7208 QUÉBEC INC.	1985 02 11	Québec
2316-3405 ALARMES DÉTECTRONIQUES INC.	1985 02 01	Montréal
2315-9809 AMÉNAGEMENT FORESTIER BEAUFOR INC.	1985 02 04	Rimouski
2314-7218 LES AMÉNAGEMENTS BURO-TIK INC.	1984 12 28	Montréal
2316-7018 ANDRÉ OUELLET ÉLECTRIQUE INC.	1985 02 07	Abitibi
2316-6168 ANGE-AIMÉE POULIN INC.	1985 02 06	Beauce

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2316-5343 ASSURANCES GILLES DELAND INC.	1985 02 05	Bedford
2316-6853 ATOCAS D'ARTHABASKA INC.	1985 02 08	Bedford
2316-5558 AUTODROME DE BEAUCE-SUD INC.	1985 02 05	Beauce
2316-5103 AUX PETITES AUBAINES J.G. MYSEL INC.	1985 02 04	Saint-François
2316-6580 BEAUCHEMIN & AHÉLO COMMUNICATIONS GRAPHIQUES INC.	1985 02 08	Laval
2316-5392 BEN-AR-VIE INC.	1985 02 05	Abitibi
2316-3652 BOIS CÔTÉ INC.	1985 02 01	Beauce
2316-5293 LA BOÎTE À CHAUSSURES INC.	1985 02 04	Montmagny
2316-6960 BOUTIK HOM INC.	1985 02 07	Hauterive
2316-6648 BOUTIQUE BRAZZ PRÊT À PORTER MONTRÉAL INC.	1985 02 07	Longueuil
2316-5285 BOUTIQUE JOLIS ÉMAUX INC.	1985 02 01	Montréal
2316-7166 BOUTIQUE LA BALLE DE GOLF INC.	1985 02 11	Montréal
2316-5012 BOUTIQUE MAXIBEL INC.	1985 02 05	Québec
2316-6713 BOUTIQUE PÉLICAN INC.	1985 02 07	Richelieu
2316-5335 BRONZAGE EXTRA TROPICALE INC.	1985 02 05	Montréal
2316-6069 BRONZAGE PIERROT SOLEIL INC.	1985 02 06	Québec
2316-5798 B.F. DÉCOR INC.	1985 02 04	Saint-François
2316-6002 CAFÉ PAQUETTE INC.	1985 02 06	Québec
2316-6572 LA CAGE AUX FLEURS INC.	1985 02 08	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2316-3751 CALUMA INC.	1985 02 01	Québec
2316-6804 CAMETEX INC.	1985 02 07	Québec
2316-3769 CAMPING CARROUSEL INC.	1985 02 04	Bedford
2316-5772 CARTONNAGES G.A.B. LTÉE	1985 02 07	Longueuil
2316-6416 CENTRE BRICOLLE À-TOUT E.T. INC.	1985 02 06	Québec
2316-7083 CENTRE D'OUTILLAGE DALTON INC.	1985 02 11	Québec
2316-6994 CENTRE HORTICOLE A. LABONTÉ INC.	1985 02 08	Longueuil
2316-3843 CENTRE LUX LTÉE	1985 02 01	Montréal
2316-5905 CENTRE VIDÉO (T.M.R.) INC.	1985 02 06	Montréal
2316-3959 CHALEURS CHASSE & PÊCHE INC.	1985 02 01	Bonaventure
2316-3413 CHARCUTERIE ET PÂTISSERIE LA JARDINIÈRE INC.	1985 02 01	Terrebonne
2316-5376 CHARCUTERIE J.A. LACOMBE INC.	1985 02 05	Saint-Maurice
2316-5541 CHENIL CHICOUTIMI INC.	1985 02 04	Chicoutimi
2314-8968 CIMENT BOBOIS INC.	1985 01 07	Montréal
2316-6473 CLAUDE LORANGE COMMUNICATION INC.	1985 02 07	Montréal
2316-6937 CLÔTURE FOSTER LTÉE	1985 02 08	Québec
2316-6796 CLÔTURES LES CANTONS INC.	1985 02 07	Trois-Rivières
2316-3041 LES COLLECTIONS AUBERGINE INC.	1985 02 11	Québec
2316-6218 LA COMPAGNIE DES DISTRIBUTEURS BMDL ASSOCIÉS INC.	1985 02 07	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2316-6846 LA COMPAGNIE MYLAR INC.	1985 02 08	Québec
2316-6440 CONSTRUCTION CATANIA INC.	1985 02 07	Montréal
2316-6226 CONSTRUCTION F.G.N. INC.	1985 02 07	Frontenac
2315-9098 CONSTRUCTION GASTON DOUCET INC.	1985 02 01	Longueuil
2316-6143 CONSTRUCTION RENÉ GIRARD INC.	1985 02 06	Québec
2316-3090 CONSTRUCTION RICHARD MURRAY INC.	1985 02 11	Iberville
2316-3991 LES CONSTRUCTIONS A.L.F. INC.	1985 02 04	Roberval
2316-7141 CONSTRUCTIONS DES TROIS MAISONS INC.	1985 02 11	Iberville
2316-3504 LES CONSTRUCTIONS JOSÉE INC.	1985 01 31	Québec
2316-3421 LES CONSTRUCTIONS LOUIS BOUCHARD INC.	1985 02 01	Gaspé
2316-3744 LES CONSTRUCTIONS T. ARGALL & FILS INC.	1985 02 01	Trois-Rivières
2316-6028 LES CONSULTATIONS R.P.T. ASSOCIÉS INC.	1985 02 06	Laval
2316-6721 COURTIERS CARIGNAN INC.	1985 02 07	Richelieu
2316-3330 LES COURTIERS EN VRAC DU NORD-OUEST INC.	1985 01 31	Québec
2315-9759 COUVREURS CLAUDE LACHANCE INC.	1985 02 04	Terrebonne
2316-5913 CO-REF LTÉE	1985 02 07	Laval
2316-0062 LES CRÉATIONS STYL-EAU INC.	1985 02 05	Longueuil
2316-3793 CRÉMERIE CHEZ LA MÈRE LTÉE	1985 02 04	Montréal
2316-6010 DANEAULT. LANCTÔT. PATRY ET ASSOCIÉS INC.	1985 02 06	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2316-3868 DANIEL BIENVENU EXCAVATION INC.	1985 02 01	Laval
2316-7182 DÉPANNEUR L'OISIF INC.	1985 02 11	Montréal
2314-0767 DÉVELOPPEMENTS BEAUVOIR INC.	1984 12 13	Alma
2316-5137 DISTRIBUTION EXCELSIOR INC.	1985 02 01	Montréal
2314-0817 LES DISTRIBUTIONS JEAN CLAUDE GUÉRIN INC.	1984 12 12	Terrebonne
2316-6952 DISTRIBUTIONS R. BÉDARD LTÉE	1985 02 08	Québec
2316-6655 DOCTEUR DACTYLO INC.	1985 02 08	Québec
2316-5954 DONALD GIGUÈRE INC.	1985 02 08	Québec
2316-6051 DUBUC DISTRIBUTIONS INC.	1985 02 06	Terrebonne
2316-5459 D. DROLET ET FILS INC.	1985 02 05	Abitibi
2316-5715 D.E.S. INFORMATIQUES INC.	1985 02 04	Laval
2316-3611 EMBELLISSEMENT IDÉAL INC.	1985 02 01	Québec
2316-5483 ÉNERGIE VERTE INC.	1985 02 06	Terrebonne
2316-7059 ENTREPRENEUR GÉNÉRAL CONSTRUCTION RÉNOVATION ALLIANCE A.M.P.A. INC.	1985 02 11	Montréal
2316-7174 LES ENTREPRISES A. KOLESNIKOW INC.	1985 02 11	Drummond
2315-9072 ENTREPRISES A.M. (ST-TITE) INC.	1985 01 30	Saint-Maurice
2316-6911 LES ENTREPRISES BISSON & FRÈRES INC.	1985 02 08	Québec
2316-5194 LES ENTREPRISES DAN BÉLANGER INC.	1985 02 05	Chicoutimi
2316-3678 LES ENTREPRISES DE PLOMBERIE ET CHAUFFAGE LEFEBVRE, ROBIDOUX ET ASSOCIÉS INC.	1985 02 01	Longueuil

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2316-5731 LES ENTREPRISES D'INVESTISSEMENTS MONCHOISY INC.	1985 02 07	Montréal
2316-5301 LES ENTREPRISES EN HAUT DE LA CÔTE INC.	1985 02 04	Bedford
2316-6861 ENTREPRISES FORESTIÈRES ANDRÉ MALENFANT INC.	1985 02 08	Abitibi
2315-9650 LES ENTREPRISES FORESTIÈRES E. TANGUAY INC.	1985 01 31	Kamouraska
2316-6119 LES ENTREPRISES HORTICOLES C.C.S. INC.	1985 02 07	Québec
2316-5533 LES ENTREPRISES J.C.Y. OUELLET INC.	1985 02 05	Hauterive
2316-6531 ENTREPRISES LAURIER SIMARD INC.	1985 02 07	Rimouski
2316-5038 LES ENTREPRISES LIAM INC.	1985 02 04	Montréal
2316-3314 LES ENTREPRISES REANSY INC.	1985 01 31	Rouyn-Noranda
2314-8901 LES ENTREPRISES RÉMY LAROUCHE INC.	1985 01 03	Roberval
2316-6150 LES ENTREPRISES ROBIN & CLOUTIER INC.	1985 02 06	Montmagny
2316-5178 LES ENTREPRISES SERGE JOYAL INC.	1985 02 05	Richelieu
2315-9643 ENTRETIEN B.D.L. INC.	1985 01 31	Trois-Rivières
2316-5921 ENTRETIEN ET CONCIERGERIE 2000 INC.	1985 02 07	Saint-François
2316-6176 ÉPICERIE DÉPANNEUR MICHEL BRAULT INC.	1985 02 07	Beauharnois
2315-9742 ÉQUIPEMENT CARLUC INC.	1985 01 31	Chicoutimi
2316-6820 EURIX INC.	1985 02 07	Saint-François
2316-5723 EXPERTISES R. POIRIER (1985) INC.	1985 02 04	Montréal
2316-5657 FERME G. SYLVESTRE INC.	1985 02 07	Beauharnois

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2316-6127 FERME M. & R. BOUTIN INC.	1985 02 07	Beauce
2316-5939 FERME RIVIÈRE LOIS INC.	1985 02 07	Abitibi
2316-5228 FORAMEC INC.	1985 02 05	Québec
2316-5871 LA FOURNÉE FLEURY INC.	1985 02 06	Montréal
2316-3660 FOURNITURES MÉDICALES SUPÉRIEUR INC.	1985 02 01	Montréal
2316-3348 FOURRURES LABERGE INC.	1985 01 30	Beauharnois
2316-5418 GARAGE RAYMOND BOLDUC INC.	1985 02 05	Québec
2316-5327 GERACON INC.	1985 02 05	Montréal
2316-5566 GESTAROY INC.	1985 02 06	Québec
2316-3694 GESTION 680 INC.	1985 02 01	Québec
2315-9734 GESTION AMS LTÉE	1985 02 01	Longueuil
2316-6499 GESTION ANDOR INC. *ANDOR HOLDING INC.*	1985 02 07	Montréal
2316-3520 GESTION ANDRÉ ACHARD LTÉE	1985 01 31	Chicoutimi
2316-5400 GESTION A.B.R. INC.	1985 02 05	Rimouski
2316-5319 GESTION BRUNO DROUIN INC.	1985 02 05	Frontenac
2315-9296 GESTION CALO INC.	1985 02 04	Abitibi
2316-5004 GESTION CIJOLY INC.	1985 02 04	Abitibi
2316-3710 GESTION DENAM INC.	1985 02 01	Québec
2316-3066 GESTION EUGÈNE ROY INC.	1985 02 11	Bedford

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2316-3322 GESTION FERDINAND TREMBLAY INC.	1985 01 31	Saguenay
2316-7026 GESTION GASTON INC.	1985 02 11	Chicoutimi
2316-3512 GESTION JEAN ACHARD LTÉE	1985 01 31	Chicoutimi
2316-5061 GESTION JEAN-GUY GRONDIN INC.	1985 02 01	Frontenac
2316-5491 GESTION J. ET J.M. ÉTHIER INC.	1985 02 06	Laval
2316-6739 GESTION LOCHA INC.	1985 02 06	Montréal
2316-6903 GESTION LUCIE PROULX INC.	1985 02 08	Beauharnois
2316-3728 GESTION LUDECA INC.	1985 02 01	Québec
2316-6770 GESTION MCKINNON INC.	1985 02 07	Québec
2315-9726 GESTION MICHELINE SAURETTE LTÉE	1985 02 01	Bedford
2314-8539 GESTION M.K.S. INC.	1984 12 21	Montréal
2316-3702 GESTION RENÉ PAUL FORTIN INC.	1985 02 01	Québec
2316-0054 LES GESTIONS DUAL INC.	1985 02 05	Montréal
2316-6408 LES GESTIONS JACQUES ROBITAILLE ET CLAUDETTE GAUTHIER INC.	1985 02 06	Montréal
2315-9262 GRAY FOURNISSEURS DE MATÉRIAUX ÉLECTRIQUES INC. *GRAY ELECTRIC SUPPLIES INC.*	1985 01 31	Montréal
2316-6754 GROUPE L.G.D. INC.	1985 02 06	Chicoutimi
2316-7190 G.D.L. TRANSPORT ET LOCATION INC.	1985 02 11	Beauce
2316-3124 HÔTEL ALBERT ROY (CADILLAC) INC.	1985 02 11	Abitibi
2316-5616 LES IMMEUBLES D.S.R. INC.	1985 02 06	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2316-3595 IMMEUBLES G.P.C. INC.	1985 02 01	Laval
2316-5079 LES IMMEUBLES ROCA LTÉE	1985 02 04	Longueuil
2316-3603 IMMEUBLES ST-ISIDORE INC.	1985 02 01	Chicoutimi
2316-6424 LES IMMEUBLES TURMAR INC.	1985 02 11	Montréal
2316-5368 IMPRESSIONS ALPHA-OMEGA INC.	1985 02 04	Québec
2316-6663 INTRIGUE COIFFURE INC.	1985 02 08	Québec
2316-5749 INVESTIBOURG INC.	1985 02 06	Québec
2316-3587 INVESTISSEMENTS DES LACS INC.	1985 01 31	Labelle
2316-5707 LES INVESTISSEMENTS J.A.S. DORÉ INC.	1985 02 07	Roberval
2316-6556 LES INVESTISSEMENTS LORIFORT INC. *LORIFORT INVESTMENTS INC.*	1985 02 08	Montréal
2316-3850 LES INVESTISSEMENTS LUC PHANEUF INC.	1985 02 01	Montréal
2316-6630 JANIVAL INC.	1985 02 07	Iberville
2316-3579 JARDINIER PAUL LEGAULT ET FILS INC.	1985 01 31	Beauharnois
2316-5574 JOBIN ET KIROUAC, GRAPHISTES LTÉE	1985 02 04	Québec
2316-5962 J.J.L. DÉBOISEMENT INC.	1985 02 08	Trois-Rivières
2316-6481 J.S. HERBERT TAPIS ORIENTAUX LTÉE *J.S. HERBERT ORIENTAL RUGS LTD.*	1985 02 07	Montréal
2316-3561 J.Y.G. DIESEL INC.	1985 01 31	Chicoutimi
2316-5426 KILO-GESTION INC.	1985 02 05	Québec
2315-9635 LES LOCATIONS MAURICE TREMBLAY INC.	1985 01 31	Longueuil

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2316-5947 LUC LÉTOURNEAU INC.	1985 02 08	Québec
2316-3736 LUCIEN MOISAN INC.	1985 02 01	Québec
2315-9064 LUX-PRO INC.	1985 01 30	Québec
2316-3967 MAÇONNERIE C.R. INC.	1985 02 04	Montréal
2316-7042 MAÇONNERIE YVON LAVIGNE INC.	1985 02 11	Arthabaska
2316-3355 LA MAISON DU LOFT INC.	1985 01 30	Montréal
2316-3033 MAISON DU VIDÉO DE LAVAL INC.	1985 02 11	Laval
2316-6465 MARCHÉ IDÉAL PIE IX INC.	1985 02 07	Montréal
2315-9791 MATHIEU-CHARLES INC.	1985 02 01	Trois-Rivières
2316-5087 LA MENUISERIE G/G INC.	1985 02 04	Beauharnois
2316-3835 MICROTECH GESTION INC.	1985 02 01	Québec
2316-3975 MODES SPORTIVES BONAVENTURE INC.	1985 02 04	Montréal
2316-5095 MOTEL LEBLANC INC.	1985 02 04	Bonaventure
2316-6747 MULTI-GROUPE IMMOBILIER B.L. INC.	1985 02 06	Montréal
2315-9676 MUSASHI SPORT INC.	1985 02 01	Montréal
2316-6887 NADEAU CLAVIGRAPHE (1985) INC.	1985 02 08	Kamouraska
2316-5517 OPTIQUE PLUS INC.	1985 02 01	Montréal
2316-6457 PAYSAFLORE INC.	1985 02 07	Laval
2316-5806 PÊCHERIES LANGIS & CARON INC.	1985 02 07	Gaspé
2316-5889 PELLETIER, RICHARD & ASS. INC.	1985 02 06	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2316-5764 PHOTO COMPO L'OEIL INC.	1985 02 07	Longueuil
2315-9668 PIÉCES D'AUTO ALLISON INC.	1985 01 31	Saint-François
2316-5756 PIÈCES D'AUTO TINGWICK INC.	1985 02 07	Arthabaska
2316-3918 PLACE LAVAL - ROUSSIN INC.	1985 02 01	Québec
2316-3785 PLACEMENTS ALMI INC.	1985 02 04	Québec
2316-3983 LES PLACEMENTS ANJE INC.	1985 02 04	Terrebonne
2316-7067 LES PLACEMENTS AUDACIEUX INC.	1985 02 08	Saint-François
2316-6044 PLACEMENTS B 69 INC.	1985 02 06	Longueuil
2316-7034 PLACEMENTS GONZAGUE INC.	1985 02 11	Chicoutimi
2316-7109 PLACEMENTS G. MARCEL DUFOUR INC.	1985 02 07	Terrebonne
2316-6788 PLOMBERIE JACQUES LAJOIE INC.	1985 02 07	Trois-Rivières
2316-6333 PLOMBERIE RICHARD TÉTREAULT LTÉE	1985 02 07	Bedford
2316-3116 LES POMPES CARON INC.	1985 02 11	Bedford
2316-3025 LES POMPES DE CHARLEVOIX INC.	1985 02 11	Montmagny
2316-7091 LES PRODUCTIONS CREACOM INC.	1985 02 11	Québec
2316-3058 LES PRODUCTIONS TECHFORM INC.	1985 02 11	Alma
2316-6507 LES PROMOTIONS NIPHIEL INC.	1985 02 07	Montréal
2316-6945 PROMOTIONS YAN INC.	1985 02 08	Montréal
2315-9718 PROSERAD INC.	1985 02 01	Joliette
2316-5848 PROSERCO INC.	1985 02 06	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2316-6200 PUBLI DESIGN INC.	1985 02 07	Trois-Rivières
2316-5129 PUR-LAIT INC.	1985 02 01	Québec
2316-6614 P.E. FRASER INC.	1985 02 08	Québec
2316-0070 QUETECH CANADA INTERNATIONAL LTÉE	1985 02 05	Longueuil
2316-6879 QUINCAILLERIE DE LOTTINVILLE INC.	1985 02 08	Laval
2315-9775 RAMSAY PRÉCISION INC.	1985 02 04	Joliette
2316-5350 LES RECHERCHISTES STE-ROSALIE NOA INC.	1985 02 05	Saint-Hycinthe
2316-5053 RÉJEAN GINGRAS INC.	1985 02 01	Québec
2316-3496 RÉNOVATION RICHARD VEILLEUX INC.	1985 02 01	Québec
2316-6390 RESTAURANT ANGKORWAT INC.	1985 02 06	Montréal
2316-5467 RESTAURANT SOMBRERO INC.	1985 02 05	Montréal
2316-3942 REVÊTEMENTS E.H. INC.	1985 02 01	Québec
2316-5863 ROUSSEAU. SALVAS INC.	1985 02 06	Saint-Hyacinthe
2316-6812 R.C.P. EXCAVATION INC.	1985 02 07	Joliette
2316-5111 R.M.O.P. L'HEUREUX INC.	1985 02 01	Beauce
2316-6192 R.P.M. ÉLECTRIQUE INC.	1985 02 07	Longueuil
2316-3371 SABLAGE-O-JET R.V. LTÉE	1985 01 31	Beauharnois
2316-3082 SARENO INTERNATIONAL INC.	1985 02 11	Laval
2316-5525 SCRIPTANORD (1985) INC.	1985 02 05	Labelle
2316-6374 SERVICE DE LIVRAISON RAPIDEAU INC.	1985 02 06	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2316-5442 LES SERVICES DE SOINS À DOMICILE R.A.M. INC.	1985 02 04	Rimouski
2316-7000 SERVICES GERCAR INC.	1985 02 07	Saint-François
2316-5640 LES SERVICES INFORMATIQUES 1990 INC.	1985 02 07	Terrebonne
2316-6986 LES SERVICES PHOTOGRAPHIQUES R.G. TROIS-RIVIÈRES LTÉE	1985 02 08	Trois-Rivières
2316-6101 SOCIÉTÉ BERNET INC.	1985 02 06	Québec
2316-6598 SOCIÉTÉ DE GESTION KALMIA INC.	1985 02 08	Montréal
2316-7075 SOCIÉTÉ DE GESTION PAULENE INC.	1985 02 08	Longueuil
2316-3645 SOUS-MARIN EXPRESS INC.	1985 02 01	Québec
2316-5780 LA SPAGHETTERIE MONT-ROYAL INC.	1985 02 07	Montréal
2316-3389 LE SPÉCIALISTE DU STORE R.B. INC.	1985 02 01	Québec
2316-6184 STATIONS-SERVICE LUC NADEAU LTÉE	1985 02 07	Montréal
2316-3363 STEVEN R. BIGHAM, INC.	1985 01 28	Terrebonne
2315-9270 STRUCTECH INC.	1985 02 04	Québec
2316-5160 STUDIO LE TRAIT INC.	1985 02 04	Québec
2315-9684 STUDIO OLSSON INC.	1985 02 01	Laval
2316-6036 SUPERMARCHÉ ANDRÉ-GRASSET INC.	1985 02 06	Longueuil
2316-5509 SUPERMARCHÉ ST-JOSEPH INC.	1985 02 06	Longueuil
2316-6564 SYSTÈMES DE BRONZAGE JANSEN-BROOS INC. *JANSEN-BROOS TANNING SYSTEMS INC.*	1985 02 08	Montréal
2316-6093 LES SYSTÈMES EMMA LTÉE	1985 02 06	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2316-7158 S.G.I. CABERT INC.	1985 02 11	Montréal
2315-0485 TAXI A.B. INC.	1985 01 14	Laval
2315-9692 TERRA FUTONS INC.	1985 02 01	Montréal
2316-5186 TRANSPORT A.S.L. INC.	1985 02 05	Longueuil
2316-5855 TRANSPORT DENIS PARENT INC.	1985 02 06	Beauce
2316-6929 TRANSPORT LOUKY INC.	1985 02 08	Québec
2316-5269 TRANSPORT M.Y.B. INC.	1985 02 04	Beauce
2315-9767 TRANSPORT NOR-CA INC.	1985 02 01	Saint-Hyacinthe
2316-5632 UNI-GAZ INC.	1985 02 06	Frontenac
2316-6978 VEILLETTE ET TRUDEL INC.	1985 02 08	Trois-Rivières
2316-3876 VÉZINA MISE AU POINT INC.	1985 02 01	Arthabaska
2316-5814 LES VIANDES PRATTE & BUREAU (1985) INC.	1985 02 05	Québec
2316-5145 VIDÉO JEANI INC.	1985 02 01	Terrebonne
2314-0247 VITRERIE MODERNE A.L. INC.	1984 12 14	Joliette
2316-6382 LES VOITURES USAGÉES DE MONT LAURIER INC.	1985 02 06	Labelle
2316-6085 VOTRE MAISON DE BEAUTÉ MÉTAMORPHOSE PLUS LTÉE	1985 02 06	Montréal
2316-6366 VOYAGES ASTRAL INC. *ASTRAL TOURS INC.*	1985 02 06	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2315-9783 VOYAGES HÉLÈNE LAGRANGE INC.	1985 02 01	Rouyn-Noranda
2316-5046 YVAN DOYON INC.	1985 02 01	Québec

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

47

Délivrance d'un certificat de continuation

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de continuation à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1365-4744 ARTICLES DE CUIR J.E. FOURNIER LTÉE	1975 05 21	1985 01 31	
1630-7191 AXA CANADA INC.	1978 12 06	1985 02 07	
1271-6817 BARILS ET TONNEAUX LAVAL INC.	1971 11 22	1985 02 01	
1183-8109 BINET & TURGEON LTÉE	1951 03 12	1985 02 01	
1171-8814 BISSON CONSTRUCTION, INC.	1955 11 24	1985 02 07	
1636-2394 BOISCARVIN INC.	1979 05 15	1985 01 31	
1240-1683 BOUCHERIE GILLES DESSUREAULT, INC.	1972 06 02	1985 02 08	
1471-1527 CÂBLODISTRIBUTION FORESTVILLE INC.	1976 10 28	1985 02 06	
1359-7760 LES CARROSSIERS VIA INC.	1974 10 18	1985 01 28	GO/VA VACANCES INC. *GO/VA VACATIONS INC.*
1177-3645 CENTRE D'ÉLECTRICITÉ AUTOMOBILE D'AMOS INC.	1968 08 13	1985 02 01	

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1471-5742 CENTRE D'INFORMATIQUE ABITIBI INC.	1976 12 20	1985 02 01	
1508-6416 LE CENTRE D'ORGANISATION ET DE GESTION COGERI INC.	1977 11 18	1984 12 20	COGERI INC.
1361-0027 CLAUDE HÉNAIRE INC.	1974 12 27	1985 01 31	
1361-9697 CLÔTURE ORLÉANS LTÉE	1975 02 24	1985 02 04	
1196-6207 CLUB DE CHASSE ET PÊCHE TUKTU INC.	1969 04 25	1985 02 07	
1504-9760 CONSTRUCTION L.K. INC.	1976 10 22	1984 12 18	
1625-1431 CONSTRUCTION RIVALIN INC.	1978 04 06	1985 02 06	
1155-2940 CROBEL LTÉE	1949 03 28	1985 01 31	
1155-4102 CROBEL - DIVISION INDUSTRIELLE - LTÉE	1966 02 24	1985 01 31	
1327-9120 DOMAINE SUTTON INC.	1963 02 26	1985 02 01	
1127-4735 ÉLECTRICITÉ KINGSTON LIMITÉE	1967 07 14	1985 02 04	ÉLECTRICITÉ KINGSTON INC. *KINGSTON ELECTRIC INC.*
1469-4830 LES EMBALLAGES J.T. LTÉE	1976 08 23	1985 02 04	LES EMBALLAGES J.T. LTÉE *J.T. PACKAGING LTD.*
1461-8227 ENTREPRISES BERNARD GEMME INC.	1975 09 08	1985 02 08	LES ENTREPRISES DANIEL GEMME INC.
1624-4568 LES ENTREPRISES DUBOILY INC.	1978 03 15	1985 02 04	
1470-8309 LES ENTREPRISES GAGNÉ ET MONTMINY INC.	1976 10 15	1985 01 31	
1474-0591 LES ENTREPRISES M.J.Y. INC.	1977 04 05	1985 02 06	
1315-4372 LES ENTREPRISES P. CARRIÈRE LTÉE	1972 09 29	1985 02 05	

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1506-1880 ENTREPRISES P. ET R. GAUTHIER INC.	1977 08 16	1985 02 06	
1506-8083 LES ENTREPRISES RÉMILLARD-DESJARDINS INC.	1977 09 13	1984 12 17	
1638-9132 FERME GUY LÉPINE & FILS INC.	1979 08 31	1985 02 05	
1255-4796 FORATEK INTERNATIONAL INC.	1967 01 30	1985 02 08	
1175-2698 GASTON SAVIGNAC LIMITÉE	1959 08 18	1985 02 06	
1351-5002 GESTIONS DE MAISONNEUVE-KENNEDY LIMITÉE	1973 12 07	1985 02 06	
1322-8853 GILLES DESJARDINS LTÉE	1967 10 16	1985 02 05	
1109-6625 GRAY FOURNISSEURS DE MATÉRIAUX ÉLECTRIQUES INC.	1960 06 10	1985 01 31	GESTIONS GRAYMEN INC. *GRAYMEN HOLDINGS INC.*
1633-3338 LES IMMEUBLES DUSAG INC.	1979 04 18	1985 01 31	1633-3338 QUÉBEC INC.
1501-6629 LES IMPORTATIONS CERCLE LTÉE	1976 01 07	1985 01 31	
1124-8507 LES INDUSTRIES ROBILLARD LTÉE	1965 01 03	1985 01 30	
1267-4008 L'INTENDANCE, SOCIÉTÉ DE GESTION LIMITÉE	1962 04 26	1984 12 14	GÈSTION L'INTENDANCE INC. *L'INTENDANCE HOLDINGS INC.*
1277-0913 INVESTISSEMENTS MUNA LTÉE	1959 09 02	1985 02 07	
1103-0442 KRA-BERN LTD.	1951 01 17	1985 02 06	PLACEMENTS JACK KRAFT INC. *JACK KRAFT HOLDINGS INC.*
1124-5347 LUSTRES MODERNES LTÉE	1961 06 14	1985 02 05	
1463-7060 L. ET L. BOUCHER INC.	1976 01 27	1984 12 28	
1509-3354 L. GASTON GAUDET INC.	1977 12 09	1985 02 07	
1630-5203 MAINTENANCE MICCO INC.	1978 10 13	1985 02 05	

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1332-3092 MAISONS D'AUTREFOIS DU QUÉBEC INC.	1978 09 28	1985 01 30	
1635-7485 MARCEL LAMY INC.	1979 04 25	1985 02 05	
1503-6445 MARTIAL POULIN INC.	1976 05 28	1985 02 07	LES PLACEMENTS G.N.L.C. INC.
1172-3822 MAURICE St-LAURENT LIMITÉE	1960 06 14	1984 12 28	
1636-1081 MÉCANIQUE INDUSTRIELLE ASSELIN (M.I.A.) INC.	1979 05 09	1985 02 05	
1362-6999 LA MEUNERIE ST-PATRICE INC.	1975 04 02	1985 01 30	
1508-9188 M. P. & J. DUPONT INC.	1977 11 23	1985 02 06	
1168-7027 NADEAU CLAVIGRAPHE LTÉE	1959 04 24	1985 01 29	
1172-0729 PAYSAGISTES LEMAY & FRÈRES LTÉE	1964 10 16	1985 02 04	
1274-1989 LES PLACEMENTS BECMAR LTÉE	1964 04 07	1985 01 31	
1354-9746 PLACEMENTS PALLOC INC.	1974 03 18	1985 02 01	
1324-3027 PLESSIS CONSTRUCTION LIMITÉE	1949 07 08	1985 02 07	
1113-5415 RÉALISATIONS BCP INC.	1968 02 28	1985 02 06	
1364-4752 RESTAURANT L'HABITUDE INC.	1975 07 03	1985 02 04	
1336-9293 SOCIÉTÉ DE PROTECTION ET ENQUÊTES DU QUÉBEC (SOPEQ) INC.	1972 10 13	1985 02 06	
1271-3558 SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE LARISSA	1956 02 16	1985 02 01	SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE LARISSA INC. *LARISSA DEVELOPMENT CORPORATION INC.*

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1624-2000 STATION DE SERVICE VIAU & DROUIN INC.	1978 03 08	1985 02 06	
1630-9916 SYSTÈME DE VENTILATION B.G. INC.	1978 10 31	1985 02 01	
1346-9275 LES SYSTÈMES DE TÉLÉCOMMUNICATION G.C. INC.	1973 10 31	1985 02 04	
1262-2411 S. MASOUD REALTIES LIMITED	1948 06 30	1985 02 04	LES IMMEUBLES S. MASOUD LTÉE *S. MASOUD REALTIES LTD.*
1186-8437 TRACTOR SERVICE LTD.	1950 05 29	1985 02 07	
1478-7436 TRANSPORT W. CYR INC.	1977 06 16	1985 02 11	LES PLACEMENTS ANDRÉ CYR INC.
1111-4675 LES VENTES EURO INC.	1964 07 20	1985 01 31	
1181-4159 VITRERIE GÉNÉRALE DAVELUYVILLE LIMITÉE	1959 07 17	1985 01 31	
1154-6926 VITRERIE LEPAGE INC.	1963 07 04	1985 01 30	
1125-5726 W.J. LAFAVE & FILS LTÉE	1953 11 28	1984 12 17	

47

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

Délivrance d'un certificat de fusion

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de fusion à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Dénomination sociale des compagnies fusionnées	Date de fusion	District judiciaire
2316-5434 CORPORATION TRIAD *TRIAD CORPORATION*	GELBER INVESTMENTS LTD. GELBER REALTY CORPORATION	1985 02 05	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Dénomination sociale des compagnies fusionnées	Date de fusion	District judiciaire
2316-3306 GAMATREM LTÉE	GAMATREM INC. LA PÂTISSERIE DU VIEUX PONT INC. LUCIEN GAGNON LIMITÉE MAGASIN D'ESCOMPTE N.G. DE CHICOUTIMI INC.	1985 01 31	Chicoutimi
2316-6077 LECLAIR, MICHAUD ET POHU INC.	ÉLECTRO, LECLAIR, MICHAUD ET POHU INC. LECLAIR, MICHAUD ET POHU INC.	1985 02 01	Montréal
2316-3884 PORTES PRESTOFIX INC.	PORTES PRESTOFIX (1984) INC. PORTES PRESTOFIX INC.	1985 01 31	Québec
2316-3686 ROBERT CROTEAU LTÉE	ROBERT CROTEAU LTÉE ROBERT CROTEAU (SUCC. #1) LTÉE ROBERT CROTEAU (SUCCURSALE #2) LTÉE ROBERT CROTEAU (SUCC. #3) LTÉE ROBERT CROTEAU (SUCC. #4) LTÉE	1985 02 01	Montréal

47

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

Délivrance d'un certificat de modification

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de modification à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1849-6364 1849-6364 QUÉBEC INC.	1981 08 18	1985 02 01	de la dénomination sociale: LA SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HABITATION NOVA TECH INC.
1852-0155 1852-0155 QUÉBEC INC.	1981 11 11	1985 02 04	de la dénomination sociale: COMCO INFORMATIQUE INC.
1858-6438 1858-6438 QUÉBEC INC.	1982 06 08	1985 02 05	de la dénomination sociale: ENTREPRISES G.C. POTVIN INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1863-0574 1863-0574 QUÉBEC INC.	1982 11 10	1985 02 08	de la dénomination sociale: CONSTRUCTIONS GILLES DESJARDINS INC.
2162-5892 2162-5892 QUÉBEC INC.	1983 11 16	1985 01 31	de la dénomination sociale: MAISON SOUS-LE-CAP INC.
2163-6451 2163-6451 QUÉBEC INC.	1983 12 08	1985 02 07	1) de la dénomination sociale: FERME L'AGRION INC. 2) du district: Beauce
2164-1972 2164-1972 QUÉBEC INC.	1983 12 28	1985 02 05	1) de la dénomination sociale: ISOLATION PIERRE JARRY (1985) LTÉE 2) du capital-actions
2166-3430 2166-3430 QUÉBEC INC.	1984 02 16	1985 02 05	du capital-actions
2167-3488 2167-3488 QUÉBEC INC.	1984 03 12	1985 02 08	de la dénomination sociale: SALON DRUMMOND & ROCHON INC.
2169-1027 2169-1027 QUÉBEC INC.	1984 04 16	1985 02 05	de la dénomination sociale: LES ENTREPRISES FORESTIÈRES J. NORBER INC.
2170-1404 2170-1404 QUÉBEC INC.	1984 05 10	1985 02 05	du district: Longueuil
2173-9933 2173-9933 QUÉBEC INC.	1984 08 24	1985 02 08	de la dénomination sociale: GESTION D'IMMEUBLES R.A.P.I.Q. INC.
2310-7378 2310-7378 QUÉBEC INC.	1984 09 27	1985 02 05	de la dénomination sociale: LAFORTUNE ET JOLICOEUR INC.
2310-7576 2310-7576 QUÉBEC INC.	1984 09 28	1985 02 06	du capital-actions
2311-7898 2311-7898 QUÉBEC INC.	1984 10 31	1985 02 04	de la dénomination sociale: LES AUTOBUS DU VILLAGE INC.
2311-7989 2311-7989 QUÉBEC INC.	1984 10 31	1985 02 06	1) de la dénomination sociale: CAMPING SYLVAIN INC. 2) du district: Trois-Rivières

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2311-8540 2311-8540 QUÉBEC INC.	1984 10 29	1985 01 31	1) de la dénomination sociale: GESTION E.D.F. INC. 2) du district: Rouyn-Noranda
2312-0553 2312-0553 QUÉBEC INC.	1984 12 19	1985 02 06	de la dénomination sociale: FERMES RENÉ PÉPIN (1985) INC.
2312-8002 2312-8002 QUÉBEC INC.	1984 11 14	1985 02 06	de la dénomination sociale: LES DÉMÉNAGEMENTS & ENTREPOSAGES DE L'OUEST DE L'ÎLE (1985) INC. *WEST ISLAND MOVING & STORAGE (1985) INC.*
2312-9000 2312-9000 QUÉBEC INC.	1984 11 20	1985 02 04	de la dénomination sociale: PLACEMENTS DENIS NAUD INC.
2313-0867 2313-0867 QUÉBEC INC.	1984 11 27	1985 01 30	1) de la dénomination sociale: GESFORT ABITIBI INC. 2) du district: Abitibi
2313-4919 2313-4919 QUÉBEC INC.	1984 12 03	1985 02 01	1) de la dénomination sociale: LES SERVICES INFORMATIQUES ET DE BUREAUTIQUE FORMASS INC. 2) du capital-actions 3) des dispositions
2313-4950 2313-4950 QUÉBEC INC.	1984 12 03	1985 02 01	de la dénomination sociale: LES ASSUREURS MORIER ET MCMAHON INC.
2313-7979 2313-7979 QUÉBEC INC.	1984 12 13	1985 02 04	de la dénomination sociale: FERME LÉGIL INC. du district: Arthabaska
2313-8209 2313-8209 QUÉBEC INC.	1984 12 17	1985 02 06	de la dénomination sociale: L.E.O.M.-LES ENTREPRISES O. MERCILLE INC.
2314-0080 2314-0080 QUÉBEC INC.	1984 12 17	1985 02 01	du district: Joliette
2314-2631 2314-2631 QUÉBEC INC.	1984 12 19	1985 02 05	de la dénomination sociale: GESTION JACQUES DESLAURIERS INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2314-3456 2314-3456 QUÉBEC INC.	1984 12 21	1985 02 05	de la dénomination sociale: RESTAURANT LE GOURMET ST-JEAN INC.
2314-7101 2314-7101 QUÉBEC INC.	1985 01 07	1985 02 01	1) de la dénomination sociale: FISC. FORMATION. IMPLANTATION. SERVICES DE CONSULTATION INC. 2) du district: Montréal
2315-1301 2315-1301 QUÉBEC INC.	1985 01 14	1985 02 01	de la dénomination sociale: RÔTISSERIE KEBEC BAR-B.Q. INC.
2315-2044 2315-2044 QUÉBEC INC.	1985 01 10	1985 02 01	du district: Trois-Rivières
2315-2069 2315-2069 QUÉBEC INC.	1985 01 10	1985 02 04	du district: Roberval
1642-3154 AGENCE DE VOYAGES MORDRET INC.	1980 02 27	1985 02 01	1) du capital-actions 2) des dispositions 3) du nombre des administrateurs: minimum: 1 maximum: 10
2165-3571 AIREX LTÉE	1984 01 31	1985 02 01	de la dénomination sociale: 2165-3571 QUÉBEC INC.
1303-4350 LES ARMOIRES MODERNES INC.	1972 10 02	1985 02 01	1) de la dénomination sociale: LES PLACEMENTS JEAN-GUY GENDREAU INC. 2) du capital-actions
2165-2458 ARVIDEO INC.	1984 01 30	1985 01 09	1) du capital-actions 2) des dispositions
1100-3837 A.H. BERGERON INC.	1965 05 21	1985 02 04	du capital-actions
1648-3943 LA BAGAGERIE PIERRE INC.	1980 10 17	1985 02 06	de la dénomination sociale: LES BAGAGES PIERRE INC.
1163-9838 BILODEAU ÉLECTRIQUE LIMITÉE	1959 11 06	1985 02 06	du capital-actions
2310-2262 BIO-NAT CURE DE SANTÉ INC.	1984 09 17	1985 01 24	de la dénomination sociale: LES PRODUITS BIO-NAT LTÉE

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1852-4645 LA BRIOCHE DE LAVAL INC.	1981 11 17	1985 02 06	de la dénomination sociale: LA BRIOCHE ANNA MARIA INC.
1241-1278 BROCHU CONSTRUCTION INC.	1971 03 18	1985 02 05	des dispositions
1245-3189 CHARLES-E. ROULEAU INC.	1970 07 23	1985 02 05	du capital-actions
1642-0325 LES CHAUSSURES RHÉAUME (1981) LTÉE	1981 01 26	1985 02 04	du district: Laval
2160-3261 CINÉ-VIDÉO CLUB DE MONTMAGNY INC.	1983 09 29	1985 01 31	de la dénomination sociale: VIDÉO-CLUB MONTMAGNY INC.
1858-5539 COIFFURE AUGUSTINE RICCI INC.	1982 06 02	1985 02 06	1) de la dénomination sociale: LES PLACEMENTS AUGUSTINE RICCI INC. 2) du district: Joliette
1641-1829 CONFECTIONS C. CLICHE INC.	1980 01 30	1985 02 11	1) du capital-actions 2) du nombre des administrateurs:
1463-5841 CORPORATION DE FOURRURES PREMIER (1975) LTÉE	1975 12 08	1985 02 04	de la dénomination sociale: PREMIER FOURRURE INC. *PREMIER FUR INC.*
2163-2708 LES ÉBÉNISTERIES JEAN-GUY CHAMPAGNE INC.	1983 12 02	1985 02 08	du capital-actions
1646-8902 ÉCOLE DE CONDUITE LAVAL (1980) INC.	1980 07 31	1984 12 17	1) de la dénomination sociale: 1646-8902 QUÉBEC INC. 2) du district: Laval
1504-6998 ENTREPRENEUR DE COUTURE J.C.L. INC.	1976 08 20	1985 02 07	de la dénomination sociale: SALON DE QUILLES JA-LOU INC.
2151-3056 LES ENTREPRISES BISSON ET DEMERS LTÉE	1983 02 17	1985 02 06	de la dénomination sociale: LES ENTREPRISES ROBERT DEMERS INC.
1281-6443 LES ENTREPRISES DE GESTION RAVENDA INC.	1967 02 14	1985 02 01	de la dénomination sociale: GESTION RAVENDA INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1841-7261 ENTREPRISES FRANÇOIS TASCHEREAU INC.	1980 12 15	1985 02 07	1) de la dénomination sociale: MARKETING FÉLIX INC. 2) du district: Montréal
1854-3660 LES ENTREPRISES JEAN-PIERRE ST-ONGE INC.	1982 01 25	1985 01 31	de la dénomination sociale: ST-HYACINTHE AUTO SELECT INC.
1844-1956 LES ÉQUIPEMENTS KROY INC.	1981 03 13	1985 01 07	1) du district: Laval 2) des dispositions
1464-0189 EXCAVATION GILBERT GAGNÉ INC.	1976 01 05	1985 02 01	1) du capital-actions 2) des dispositions
1639-3126 FERME M. ET C. BROWN INC.	1979 10 09	1985 02 07	du capital-actions
1864-9806 LES FERMES RENÉ PÉPIN INC.	1982 12 21	1985 02 06	de la dénomination sociale: R.T. PÉPIN INC.
1142-2995 FIBRACAN INC.	1961 11 30	1985 02 05	de la dénomination sociale: PLACEMENTS EXFIBRA INC. *EXFIBRA HOLDINGS INC.*
1858-0621 FILMS TRANSIT INC.	1982 05 14	1985 01 31	1) du capital-actions 2) des dispositions 3) du nombre des administrateurs: minimum: 1 maximum: 10
2316-3306 GAMATREM LTÉE	1985 01 31	1985 02 01	du capital-actions
2311-7567 GARAGE DDL INC.	1984 10 30	1985 02 05	1) du capital-actions 2) des dispositions 3) du nombre des administrateurs: minimum 1 maximum 6
1864-4385 GESTION A. MARCOUX INC.	1982 12 15	1985 01 31	du capital-actions
1851-8621 GESTION DUBOSE INC.	1981 10 29	1985 02 06	du capital-actions
2314-6954 GESTION D.P.H. INC.	1984 12 28	1985 01 30	du capital-actions
1114-8319 GESTIONS EVA RANDOLPH INC.	1963 08 02	1985 02 06	1) du capital-actions 2) des dispositions

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2315-9247 GRAFFITI MODE INC.	1985 01 31	1985 02 11	de la dénomination sociale: CHÂTEAU 2000 INC.
1844-8787 GRAPHIQUE ESTRIE INC.	1981 03 31	1985 02 05	de la dénomination sociale: LES JEUX DE CARTES GRAPHICA INC. *GRAPHICA PLAYING CARDS INC.*
2163-2500 GREDEN INC.	1983 12 01	1985 02 01	du capital-actions
1367-0799 GROUPE DE PLANIFICATION, D'AMÉNAGEMENT ET DE RECHERCHE DE MONTRÉAL INC.	1975 09 24	1985 02 07	du nombre des administrateurs: minimum 1 maximum 3
2173-2706 LE GROUPE LYNX INC.	1984 08 03	1985 02 05	de la dénomination sociale: DÉCORATION ROMAIN BÉLANGER INC.
1847-3157 GUY CARDINAL INC.	1981 06 08	1985 02 04	du district: Laval
1167-8992 G. GRENIER INC.	1961 09 29	1985 02 01	du capital-actions
2173-4090 HORTI-DÉCOR (TÉMISCOUATA) INC.	1984 08 06	1985 02 04	de la dénomination sociale: CENTRE HORTICOLE DU TÉMISCOUATA INC.
2310-0852 HUGUETTE CÔTÉ & ASSOCIÉS INC.	1984 09 14	1985 02 07	de la dénomination sociale: CÔTÉ, GAGNON & ASSOCIÉS INC.
2156-3366 HYDRAULIQUE PLUS INC.	1983 06 10	1985 01 31	de la dénomination sociale: DIESEL UNIVERSEL INC.
2162-7849 IDÉO-PRODUCTIONS INC.	1983 11 24	1985 02 01	des dispositions
1859-6064 LES IMMEUBLES LUCRE INC.	1982 07 13	1985 02 08	1) de la dénomination sociale: LES PLACEMENTS R.C.R. 3 & ASSOCIÉS INC. 2) du capital-actions 3) des dispositions

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1371-0066 IMMEUBLES VILLAGE «CENTURY 21» INC.	1975 01 17	1985 01 31	de la dénomination sociale: «CENTURY 21» IMMEUBLES VILLAGE INC. *«CENTURY 21» VILLAGE REAL ESTATE INC.*
2166-2085 INFO CRÉDIT BAIE-DES-CHALEURS INC.	1984 02 14	1984 12 19	de la dénomination sociale: ZOO-M.-T.V. INC.
1164-6502 JEAN ACHARD LTÉE	1952 12 10	1985 02 08	du capital-actions
1360-5134 JEAN TELLIER ET ASSOCIÉS LTÉE	1974 11 29	1985 03 01	de la dénomination sociale: LES PLACEMENTS R. LÉVESQUE INC.
1647-6665 JEAN-LOUIS RACINE INC.	1980 09 22	1985 01 31	du capital-actions
1357-5006 JOUETS PRINCE INC.	1974 06 27	1985 02 11	de la dénomination sociale: INDUSTRIES PRINCE INC. *PRINCE INDUSTRIES INC.*
1863-8171 LOCATION BER-BEC INC.	1982 11 30	1985 02 01	du district: Frontenac
1284-1268 MARTINEAU, WALKER, STAPELLS INC.	1962 12 28	1985 01 31	du capital-actions
2154-4648 MICRO ORDINATEURS PLUS INC.	1983 04 25	1985 01 07	du district: Laval
1168-7027 NADEAU CLAVIGRAPHE LTÉE	1959 04 24	1985 01 31	de la dénomination sociale: LES PLACEMENTS HERVÉ NADEAU INC.
1843-2633 OSMOSE QUÉBEC INC.	1981 02 13	1985 02 01	de la dénomination sociale: ARBO CONSEIL INC.
1281-9157 PATHONIC INFORMATIQUE INC.	1945 11 27	1985 01 31	du district: Montréal
2173-8745 PETRO-GASPÉ INC.	1984 08 21	1985 02 05	1) de la dénomination sociale: GASPÉSIE, SOCIÉTÉ D'EXPLORATIONS PÉTROLIÈRE ET MINIÈRE INC. 2) du capital-actions

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1368-0400 PHOTO S.R.T. INC.	1974 05 01	1985 02 01	du capital-actions
2157-0221 PHOTO-IMPRIMERIE QUÉVILLON INC.	1983 06 17	1985 02 07	de la dénomination sociale: IMPRIMERIE G.M. BOLDUC INC.
1231-7715 LES PLACEMENTS AL-VI INC.	1970 12 30	1985 02 06	du capital-actions
1338-7428 LES PLACEMENTS CARDINO LTÉE	1972 06 15	1985 01 31	1) du capital-actions 2) des dispositions
1144-0633 QUÉBEC COMBUSTION INC.	1964 06 30	1984 12 31	du capital-actions
1156-6189 QUINCAILLERIE DESLAURIERS INC.	1959 06 05	1985 02 05	du capital-actions
1157-0371 QUINCAILLERIE LABERGE, INC.	1955 09 15	1985 02 07	1) du capital-actions 2) des dispositions
1201-4684 RÉCUPÉRATION PORTNEUF INC.	1970 06 22	1985 02 04	du capital-actions
1461-8177 LES RESTAURANTS K. ET P. INC.	1975 09 08	1985 02 07	1) du district: Montréal 2) du capital-actions
1116-3029 R.N. GRIFFIN LTÉE	1957 02 23	1985 02 05	du capital-actions
2156-8605 SERVICES DE PROGRAMMATION DE SYSTÈMES S.P.S. INC.	1983 06 16	1985 02 06	de la dénomination sociale: SYSTÈMES S.P.S. INC.
2150-2984 SOBOTEC INC.	1983 01 14	1985 02 06	du capital-actions
2164-3648 SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE NOTSAG LTÉE	1983 12 28	1985 01 31	du capital-actions
1646-6658 SYSTÈMES D'ALARME J. MARTEL INC.	1980 07 14	1985 02 01	des dispositions
1277-4998 TERMINAL NEPCO INC.	1958 04 18	1985 02 04	de la dénomination sociale: TERMINAL NORCO INC. *NORCO TERMINAL INC.*
2165-3845 TON STYLE DÉCOR INC.	1984 02 02	1985 02 04	du capital-actions
1126-0197 TRANSCAT INC.	1958 01 24	1985 02 01	du capital-actions

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1168-8579 TRANSPORT CABANO INC.	1962 04 13	1985 01 29	1) du capital-actions 2) des dispositions
2155-4688 TRANSPORT LACAILLE-ROBERT INC.	1983 05 16	1985 02 05	de la dénomination sociale: TRANSPORT ROBERT EXTRA-PROVINCIAL LTÉE
1461-9969 TRANSPORT O. LEROUX INC.	1975 09 18	1985 01 30	du capital-actions
1362-4424 TROCHAINES INC.	1975 03 17	1985 02 06	du capital-actions
2312-6055 USINAGE DE PNEUS PONTBRIAND INC.	1984 11 12	1985 02 01	de la dénomination sociale: LES PNEUS THETFORD INC. *THETFORD TIRES INC.*
1229-1605 VOYAGES LA CITÉ INC.	1968 06 28	1985 01 31	du capital-actions

47

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

Compagnies (Partie III) — Loi sur les

Lettres patentes

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes constituant en corporation chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2315-7688 ACTION-CIRQUE	1985 02 06	31, Couillard, Québec
2315-3992 ÂGE D'OR LOCATAIRES APP. CARTIER BRÉBEUF	1985 02 04	845, 1re Avenue, Québec
2314-1849 AIDE AUX ÉTUDIANTS CITOYENS DE NEW-RICHMOND, ST-JULES ET GRANDE-CASCAPÉDIA	1985 02 06	145, boulevard Perron ouest, New-Richmond

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2315-7464 LES ANCIENS JOUEURS DE HOCKEY DE LA VILLE DE NEW RICHMOND INC.	1985 02 07	New Richmond
2315-3901 LES ARCHERS KAMO INC.	1985 02 04	La Pocatière
2313-9272 ART TRANSIT	1985 02 08	287, rue Labelle, Saint-Jérôme, Terrebonne
2312-0264 ARTISTES DU PORTRAIT-MONTRÉAL, (1985)	1985 02 08	1099, rue St-Denis, app. 11, Montréal
2314-1559 ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE DE RIVIÈRE-PENTECÔTE INC.	1985 02 07	Rivière-Pentecôte
2315-7191 ASSOCIATION DES ARTILLEURS DE LA GARNISON INC.	1985 02 04	10, rue de l'Arsenal, Lévis
2312-0595 L'ASSOCIATION DES ARTISTES PEINTRES SUR LES RUES ET PLACES PUBLIQUES DE MONTRÉAL	1985 02 08	9321, Berri, Montréal
2315-7217 ASSOCIATION DES EFFEUILLEUSES ET EFFEUILLEURS DU QUÉBEC INC.	1985 02 05	1730, de Lunebourg, Laval
2314-4462 ASSOCIATION DES GENS D'AFFAIRES DE RIGAUD INC.	1985 02 08	38, boulevard St-Viateur, Rigaud
2315-7720 ASSOCIATION DES LOCATAIRES PARC ROYAL DE ST-LAURENT *ST-LAURENT PARK ROYAL TENANTS ASSOCIATION*	1985 02 08	970, rue Lamer, bureau 3, Saint-Laurent, Montréal
2315-7290 L'ASSOCIATION DES PLAISANCIERS DE LA BAIE MOÏSE INC.	1985 02 06	Alma
2314-1583 ASSOCIATION DES PLONGEURS DE ST-JOACHIM-DE-TOURELLE	1985 02 06	Saint-Joachim-de-Tourelle
2314-1716 ASSOCIATION DES RETRAITÉS DE MONTMORENCY	1985 02 05	111, boulevard du Côteau, Beauport
2315-3844 ASSOCIATION DES TINIOTES DE LA DIASPORA *SYLLOGOS TINION TIS DIASPORAS*	1985 02 05	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2312-3052 ASSOCIATION DU CARNAVAL DE SAINT-CONSTANT INC.	1985 02 05	Saint-Constant
2315-3703 L'ASSOCIATION ÉTUDIANTE DU CENTRE SPÉCIALISÉ EN PÊCHE INC.	1985 02 07	167, La Grande Allée est, Grande Rivière
2314-4413 ASSOCIATION GNOSTIQUE INTERNATIONALE DE RECHERCHES ANTHROPOLOGIQUES (7e CONGRÈS)	1985 02 04	Communauté Urbaine de Montréal
2316-4221 ASSOCIATION NAUTIQUE DE LA BAIE DE BEAUPORT	1985 02 08	81, Chaumas, Beauport
2314-1526 L'ASSOCIATION ONAKE INC. *ONAKE ASSOCIATION INC.*	1985 02 01	Lachenaie
2315-7407 ASSOCIATION PHOTOGRAPHIQUE DE PIERREFONDS	1985 02 07	9506, boulevard Gouin ouest, Pierrefonds
2314-4389 ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DES CONTRIBUABLES DU QUÉBEC	1985 02 08	Laval
2311-5231 LES ATELIERS DE MUSIQUE NUANCES	1985 02 04	300, Woodland, Verdun
2314-1765 A.D.P.C. ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA PERSONNE ET DU COUPLE	1985 02 08	331, route 221, Saint-Michel, Huntingdon
2312-3714 BUREAU DES SERVICES D'ACTIVITÉS PHYSIQUES DE L'ESTRIE INC.	1985 02 08	Granby
2312-3011 CCY - CENTRE CANADIEN DE YOGA *CANADIAN CENTRE OF YOGA - CCY*	1985 02 04	3, Place Bellerive, app. 1910, Laval
2315-7639 CENTRE DE LA NATURE DE FARNHAM INC.	1985 02 11	Farnham
2315-7597 CENTRE DES SERVICES D'ACCUEIL ET DE RÉFÉRENCE DES MONTS INC.	1985 02 11	Sainte-Anne-des-Monts
2315-3828 LE CERCLE DE PRESSE DE QUÉBEC	1985 02 05	884, Murray, Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2314-1260 LES CHAMANIERS INC.	1985 02 05	725, rue Ferland, Saint-Hyacinthe
2314-4348 LA CHENILLE, SERVICE COMMUNAUTAIRE DE GARDIENNAGE	1985 02 01	Montréal
2312-0967 LA CLINIQUE DE SERVICES EN RELATIONS PUBLIQUES DE MONTRÉAL	1985 02 08	60, rue St-Jacques ouest, Montréal
2315-7084 CLUB DE BASEBALL LES AS D'AHUNTSIC INC.	1985 02 04	Montréal
2314-9008 CLUB DE FOOTBALL MON VIEUX RÉAL	1985 02 08	Montréal
2315-7738 CLUB DE SOFT BALL JUNIOR MAJEUR DE L'ÎLE D'ORLÉANS	1985 02 11	972, avenue Plante, Saint-Laurent, I.O.
2315-3943 LE CLUB DES 3 & 4 ROUES DU LAC-BOUCHETTE INC.	1985 02 06	Lac-Bouchette
2314-1534 CLUB DES HANDICAPÉS VISUELS ET MALENTENDANTS DU SUD-OUEST DE MONTRÉAL	1985 02 05	262, Argyle, Verdun
2315-7092 CLUB D'ÂGE D'OR NOTRE-DAME-DES-MÈRES	1985 02 04	Bromptonville
2313-4042 LE CLUB L.D.S.C. INC.	1985 02 06	132, boulevard Providence, Lachute
2314-1468 CLUB OPTIMISTE DE SAINT-JEAN-DES-PILES	1985 02 06	1594, Principale, Saint-Jean-des-Piles
2314-1781 CLUB OPTIMISTE DE WOBURN	1985 02 11	Woburn
2312-0751 CLUB OPTIMISTE ST-FRANÇOIS-DU-LAC INC.	1985 02 04	Saint-François-du-Lac
2314-1799 CLUB OPTIMISTE ST-JOSEPH DE SAINT-HYACINTHE INC.	1985 02 06	16780, rue Côté, Saint-Hyacinthe
2315-7548 CLUB SOCIAL DES CITOYENS SENIOR DE DEUX-MONTAGNES *SENIOR CITIZEN'S SOCIAL CLUB OF DEUX-MONTAGNES*	1985 02 08	503, Cedar, Deux-Montagnes

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2314-1211 CLUB SOCIAL MOTO INTERNATIONALE	1985 02 06	1214, Sanguinet, Montréal
2314-7853 LE CLUB VAN-ACTION INC.	1985 02 06	1132, rue Bordeleau, Saint-Hyacinthe
2312-7996 COLLECTIF D'AIDE PSYCHO-SOCIALE POUR IMMIGRANTS LATINO-AMÉRICAINS	1985 02 07	6857, Henri-Julien, Montréal
2315-7522 LE COMITÉ DE PLANIFICATION DES FÊTES DE LA ST-JEAN DE ST-HONORÉ	1985 02 08	430, Petit, Saint-Honoré, Chicoutimi
2311-4135 COMITÉ DES JEUNES RIVERAINS DE LA RIVE-SUD INC.	1985 02 04	550, Joliette, Mont Saint-Hilaire
2313-9215 COMITÉ DES LOISIRS DE PORT-AUX-QUILLES	1985 02 07	Port-aux-Quilles
2314-1427 COMITÉ DU CENTENAIRE DE VILLE-MARIE ET DUHAMEL-OUEST INC.	1985 02 04	Ville-Marie
2313-4729 COMITÉ D'AIDE AUX ASSISTÉS SOCIAUX DE VERDUN INC.	1985 02 06	3970, Ross, Verdun
2314-7697 COMITÉ ORGANISATEUR DE LA FÊTE NATIONALE À CONTRECOEUR (COFNAC) INC.	1985 02 05	600, rue Lajeunesse, Contrecoeur
2313-9058 COMITÉ ORGANISATEUR DU CARNAVAL HAÏTIEN AU QUÉBEC INC.	1985 02 07	Montréal
2315-7373 COMITÉ PARENTS-SECOURS DE ROUYN-NORANDA	1985 02 08	Rouyn
2314-1070 COMITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT D'ASCOT CANTON	1985 02 01	Ascot
2314-1740 CONFÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS RÉGIONALES HAÏTIENNES DU QUÉBEC (C A R H A Q)	1985 02 05	Montréal
2314-4322 CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE L'ÎLE SAINTE-THÉRÈSE	1985 02 08	Montréal
2315-7431 CORPORATION DE L'AMÉNAGEMENT DE L'ANSE À BENJAMIN INC.	1985 02 08	La Baie

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2315-7852 CORPORATION DU CONSEIL DES ARTS ET DE LA CULTURE DE SAINT-LÉONARD INC.	1985 02 06	8400, boulevard Lacordaire, Saint-Léonard, Île de Montréal
2315-7118 CORPORATION INTERMUNICIPALE DES LOISIRS DE RIGAUD	1985 02 06	Rigaud
2311-1693 LA COUPE DU GOLFE INC.	1985 02 07	Gaspé
2313-3473 DÉFI DU LAC ST-JEAN (COURSE DE CHIENS STE-HEDWIDGE, ST-GÉDÉON) INC.	1985 02 08	Sainte-Hedwidge
2313-3291 DÉPART JEUNESSE INC.	1985 02 05	Nicolet
2314-4496 ÉCOLE DE DANSE ÎLE-PERROT	1985 02 05	110, boulevard Perrot, Île Perrot
2313-9066 ÉCOSOLAIRE HABITAT INC.	1985 02 06	3869, Berri, app. 1, Montréal
2313-9504 LES ÉDITIONS DU SRS (1985) INC.	1985 02 06	1279, boulevard Charest ouest, bureau 900, Québec
2314-9107 ÉLITE CLUB DE LUTTE DE MONTRÉAL	1985 02 04	5620, Palmer, Côte Saint-Luc
2315-3638 L'ENSEMBLE VOCAL LES JAMÉSIENS	1985 02 04	347, Golfridge, Rosemère
2314-1062 L'ENTRAIDE COMMUNAUTAIRE LE HALO	1985 02 08	250, boulevard Gaudreault, Donnacona
2312-3854 LE FESTIVAL DU PÊCHEUR DE PORT-CARTIER INC.	1985 02 06	Port-Cartier
2313-9728 FONDATION AMAZIGH	1985 02 01	5235, Prince of Wales, Montréal
2312-3821 FONDATION DU FOYER PÈRE FRÉDÉRIC INC.	1985 02 07	80, chemin du Passage, Cap-de-la-Madeleine
2311-1933 LA FONDATION IASIS *THE IASIS FOUNDATION*	1985 02 04	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2315-3497 LA FONDATION MAXIMILIEN CARON POUR L'AVANCEMENT DES SCIENCES JURIDIQUES	1985 02 07	Montréal
2315-3711 FONDATION ST-JEAN EUDES	1985 02 07	Québec
2315-7845 FONDATION V.E.Q. *V.E.Q. FOUNDATION*	1985 02 08	845, St-Cyrille ouest, bureau 100, Québec
2315-3133 FONDS DE RELANCE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE (F.R.I.C.) INC.	1985 02 08	1500, rue Bourgogne, Chambly
2313-9769 FORUM-JEUNESSE CHARLEVOIX-OUEST	1985 02 08	3, rue Clarence, Baie Saint-Paul
2312-3383 GARDERIE DE NANCY	1985 02 01	7172, rue de Nancy, Montréal
2312-3482 LE GLOBETOUT	1985 02 05	Saint-Cyprien
2315-3984 LE GROUPE CHRISTIAN-CÔTÉ COMMUNICATIONS INC.	1985 02 01	2237, St-Jean Baptiste, Ancienne-Lorette
2314-1591 GROUPE D'EMPLOI DE PIERREFONDS *PIERREFONDS EMPLOYMENT GROUP*	1985 02 01	12301, rue Scott, Pierrefonds
2315-3307 LE GROUPE MULTIDISCIPLINAIRE «MUR - ACIER»	1985 02 01	391, Wiseman, Outremont
2314-1633 HOCKEY MINEUR DE VILLE DE BÉCANCOUR INC.	1985 02 05	1275, Nicolas Perrot, Bécancour
2315-3075 JARDIN D'ENFANTS LAKE ROAD *LAKE ROAD NURSERY SCHOOL*	1985 02 08	85, Hemingway, Dollard-des-Ormeaux
2314-1674 JEUNESSE OUVRIÈRE CHRÉTIENNE DE ROUYN-NORANDA	1985 02 05	Rouyn
2312-7251 LABORATOIRE D'OUTILS DE GESTION ÉTUDIANT DU QUÉBEC (L.O.G.E.Q.)	1985 02 06	555, boulevard de l'Université, Chicoutimi
2315-7316 LIGUE DE QUILLES GAILURONS INC.	1985 02 08	369, Seigneuriale, Beauport

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2312-0827 MAISON CULTURELLE CHILI-QUÉBEC INC.	1985 02 08	Communauté urbaine de Montréal
2315-3893 LA MAISON DES JEUNES DE PLESSISVILLE INC.	1985 02 04	1331, rue St-Calixte, Plessisville
2315-7753 LES MANIFESTATIONS CULTURELLES CRESCENDO-JEUNESSE	1985 02 11	1062, rue Bernard ouest, app. 42, Outremont
2312-0488 NOUVELLE EXPRESSION CULTURELLE INTER-CARAÏBES INC. *NEW INTER-CARIBBEAN CULTURAL EXPRESSION INC.*	1985 02 01	1150, rue Sherbrooke est, app. 304, Montréal
2312-0835 PARTICIPAVENIR	1985 02 08	234, rue St-Ferdinand, Montréal
2315-7019 PAVILLON DE LA JOIE	1985 02 01	267, 1er Rang, Saint-Simon, Saint-Hyacinthe
2315-3380 PRODUCTIONS POOL INC.	1985 02 08	4432, rue Garnier, Montréal
2314-7655 QUÉBEC CENTRE BASKET-BALL ADAPTÉ INC.	1985 02 06	1891, des Hêtres, Bernières
2316-4445 REGROUPEMENT DES SPÉCIALISTES EN PLOMBERIE DE QUÉBEC R.S.P.Q. INC.	1985 02 07	3, de Gaspé, Loretteville
2315-3406 SALON DU LIVRE DE LA CÔTE NORD INC.	1985 02 06	Sept-Îles
2314-1096 SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT INFORMATIQUE AGRICOLE DU TÉMISCAMINGUE	1985 02 06	Rang 4, Laverlochère
2313-3432 LA SOCIÉTÉ DU MIEUX-ÊTRE DE SHERBROOKE INC.	1985 02 01	372, Minto, Sherbrooke
2314-1930 SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE FORESTVILLE	1985 02 08	1, 2e Avenue, Forestville
2315-7506 SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE DE LAVAL	1985 02 06	Laval
2314-1450 LA SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE DE LA TRINITÉ-DES-MONTS INC.	1985 02 05	Trinité-des-Monts

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2314-1666 SOCIÉTÉ SAINT-VINCENT DE PAUL DE ST-DÉSIRÉ DE BLACK-LAKE	1985 02 04	698, rue Turmel, Black-Lake
2314-1880 LE THÉÂTRE DU SHOW SÛR	1985 02 05	Sherbrooke
2313-9405 TRANSPORTEURS EN VRAC DE BEAUCE SUD INC.	1985 02 01	13365, 2e Avenue est, Saint-Georges, Beauce
2311-4184 VILLA «EXPRÈS POUR TOI»	1985 02 04	Montréal
2314-1906 ZONE DANSE-ART	1985 02 05	720, boulevard St-Luc ouest, Alma

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

47

Lettres patentes supplémentaires

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes supplémentaires à chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
2164-9280 LES APPARTEMENTS SHAWVILLE INC.	1984 02 10	1985 02 05	de la valeur des biens immobiliers
1863-3370 ASSOCIATION BÉNÉVOLE DE CHARLEVOIX	1982 11 17	1985 02 07	des objets
1272-7152 L'ASSOCIATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES OUTAOUAIS-PAPINEAU INC.	1972 05 05	1985 02 08	de la dénomination sociale: LA TABLE DE CONCERTATION DES PRÉSIDENTS DES COMMISSIONS SCOLAIRES DE L'OUEST DU QUÉBEC
1326-6416 L'ASSOCIATION DES PARAPLÉGIQUES ET HANDICAPÉS DU SAGUENAY-LAC ST-JEAN INC.	1968 12 19	1985 02 07	des dispositions

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
1638-4497 CARREFOUR D'ENTRAIDE COMMUNAUTAIRE DE WINDSOR	1979 08 27	1985 02 11	de la dénomination sociale: CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE WINDSOR
1303-3840 LE CENTRE DE RECHERCHES APPLIQUÉES DE RICHELIEU-YAMASKA	1971 09 09	1985 02 07	de la valeur des biens immobiliers
1359-8313 CLUB DE PÉTANQUE HAUTERIVE INC.	1974 10 21	1985 02 05	de la dénomination sociale: CLUB DE PÉTANQUE DU VIEUX POSTE INC.
2153-5034 COLLECTIF D'ALPHABÉTISATION DU CENTRE DE MONTRÉAL	1983 04 08	1985 02 08	de la dénomination sociale: CENTRE DE LECTURE ET D'ÉCRITURE (CLÉ MONTRÉAL)
1250-3603 COMITÉ DES JEUNES SPORTIFS DE ST-PAUL-DE-LA-CROIX INC.	1963 03 25	1985 02 11	1) de la valeur des biens immobiliers 2) des dispositions
1641-2124 COMITÉ-PÊCHEURS L.B.S.	1980 08 06	1985 02 04	de la valeur des biens immobiliers
1860-5931 CORPORATION DE GESTION COMMUNAUTAIRE DE L'OUTAOUAIS INC.	1982 09 01	1985 02 11	des objets
2174-0469 ENSOLEILVENT	1984 10 11	1985 02 04	des dispositions
1336-1084 GARDERIE CHEZ FANFAN	1972 09 25	1985 02 07	de la valeur des biens immobiliers
1646-4612 LES GRANDS FRÈRES DE DRUMMONDVILLE	1980 08 26	1985 02 11	1) de la dénomination sociale: LES GRANDS FRÈRES ET GRANDES SOEURS DE DRUMMONDVILLE 2) des objets
1639-0403 SERVICE AMICAL BASSE-VILLE INC.	1980 01 28	1985 02 06	1) du siège social: 574, de la Salle, Québec 2) des dispositions

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

47

Compagnies (Divers) — Loi sur les

Changement de dénomination sociale (Article 21)

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a approuvé les règlements de changement de dénomination sociale de chacune des corporations suivantes:

Ancienne dénomination sociale et sa version	Nouvelle dénomination sociale et sa version	Date de constitution
1478-9432 ASSOCIATION POUR LES DROITS DES GAIS ET LESBIENNES DU QUÉBEC	ASSOCIATION POUR LES DROITS DES GAIS DU QUÉBEC	1977 06 22
1628-5694 COMITÉ DES LOCATAIRES DES HABITATIONS À LOYER MODIQUE DE HAUTERIVE	ASSOCIATION DES LOCATAIRES DES HABITATIONS À LOYER MODIQUE DE BAIE-COMEAU	1978 07 25
1251-1259 DARIFARM FOODS LIMITED	ALIMENTS D.F.L. INC.	1956 09 12
2172-4299 LES ÉDITIONS DIOGÈNE ET GANYMÈDE, QUÉBEC	LES ÉDITIONS DU BERDACHE, INC.	1984 08 22
1266-5584 HUMPERDINK LTD.	CONTACT - HUMPERDINK INC.	1969 06 20

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

47

Changement de siège social (Article 87)

Avis est donné que chacune des corporations ci-après indiquées a changé son siège social de la façon suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution	Nouvelle adresse du siège social
1474-5954 RESOI LTÉE	1977 02 22	490, rue Merry sud, Magog
1219-8578 REST-O INC.	1963 05 30	3560, rue des Compagnons, bureau 6, Sainte-Foy
1510-5372 SPORTS PERREAULT INC.	1978 01 27	86, rue Baby, Joliette

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

47

Changement du domicile légal – Établissement ou (Article 32)

Avis est donné que chacune des corporations ci-après indiquées a établi son domicile légal ou l'a changé de la façon suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution	Domicile légal
1113-4558 THE 99 CLUB LTD.	1966 12 19	1399, rue St-Jacques ouest, Montréal
1111-0889 AGENCE COMMERCIALE D'OUTRE-MER INC.	1958 01 31	5250, rue Therrier, bureau 710 Montréal
1336-5580 AIMÉ LEDUC LTÉE	1973 07 19	54, rue St-Laurent, Beauharnois
2169-3023 ASSOCIATION COMMUNAUTAIRE DE SERVICES MULTIPLES DE CHIBOUGAMAU	1984 06 11	317, 3e Rue, Chibougamau
1335-9427 ASSOCIATION DES ORTHOPTISTES DU QUÉBEC	1972 11 16	1050, chemin Ste-Foy, Québec
1507-6649 ASSOCIATION DES PHOTOGRAPHES AMATEURS DE LAVAL	1977 10 12	4901, rue St-Joseph, Laval
1171-7428 ATELIERS DIONNE ET ASSOCIÉS INC.	1968 03 04	33, rue William Dobel, Baie-Comeau
1210-6498 AUTOS-MOTEURS ST-HYACINTHE INC.	1970 10 19	3005, rue Dessaulles, Saint-Hyacinthe
1864-3148 LA BAMBINERIE - SOLEIL	1982 12 13	7925, rue Nadeau, Brossard
1170-0523 BEL AUTOMOBILES (1961) INC.	1961 12 22	607, rue Gamache, Sept-Îles
1116-3771 BUSCH INC.	1965 04 29	1951, rue Lepailleur, Montréal
1356-4661 CÂBLOVISION BAIE COMEAU INC.	1974 05 10	26, rue La Salle, Baie-Comeau
2168-7389 CENTRE DE SERVICES ÉDUCATIFS POPULAIRES DU HAUT ST-FRANÇOIS	1984 06 15	95, rue Parc, Cookshire

Dénomination sociale	Date de constitution	Domicile légal
2169-6760 CENTRE D'ÉDUCATION BUDGÉTAIRE DE MONTRÉAL INC.	1984 06 21	500, Mont-Royal est, Montréal
1366-1038 CENTRE QUÉBÉCOIS POUR LA DÉFICIENCE AUDITIVE	1975 07 08	3600, rue Berri, bureau 131, Montréal
2159-5434 CLUB DE SAUVETAGE DE SHERBROOKE	1983 09 21	940, Place des Muguets, Sherbrooke
1473-3257 CLUB DES AMIS DU CUIR ET DU DENIM DE MONTRÉAL	1977 08 26	759, rue Versailles, Montréal
1274-1690 CLUB SOCIAL VILLE-MARIE INC.	1970 02 19	2161, rue Ste-Catherine est, Montréal
1473-9841 DISPRO INC.	1977 02 07	58, rue Clairevue, Saint-Bruno-de-Montarville
1228-4204 ENTREPRISE DE CONSTRUCTION A.C. IN.	1959 11 13	407, rue du Palais, Saint-Jérôme
1259-0584 FÉDÉRATION DES FEMMES DU QUÉBEC	1966 03 01	506, rue Ste-Catherine est, bureau 801, Montréal
1843-6501 LA FÊTE DES VOISINS	1981 02 26	1, Place du Souvenir, Laval
1116-0322 FOURRURE PLAZA INC.	1963 04 19	5738, avenue Blossom, Montréal
1634-3535 HARMONIE DE BEAUPORT INC.	1979 07 30	23, rue Mgr. Déziel, Beauport
1123-2733 HENRY BECK LTD.	1955 07 20	1151, rue Notre-Dame, Lachine
1853-0055 JONQUIÈRE-MÉDIC INC.	1981 12 04	2301, rue de Montford, Jonquière
1336-1076 LES CONSTRUCTIONS W. RACINE INC.	1973 01 22	100, 66e Avenue, Laval

Dénomination sociale	Date de constitution	Domicile légal
1171-7857 LIONEL JACOB INC.	1968 01 15	1061, des Epilobes, Baie Comeau
1844-6971 MANOIR ST-MARTIN	1981 04 08	1020, boulevard Chomedey, Laval
1118-2714 MIRO CONSTRUCTION INC.	1965 12 16	11505, rue Verville, Montréal
1259-4289 M.J. FILM INC.	1971 04 01	3601, rue Sainte-Famille, bureau 510, Montréal
1505-6682 PRODUITS ÉLECTRON INC.	1976 11 16	770, rue Sherbrooke ouest, bureau 2200, Montréal
1474-5954 RESOI LTÉE	1977 02 22	490, rue Merry sud, Magog
1116-4811 RESSORTS AUTOMOTIVE INC.	1947 09 09	4070, Jean-Talon ouest, Montréal
1477-4608 R.C. & L. HÉBERT INC.	1977 05 10	1477, rue Josée, Saint-Pierre-de-Sorel
1243-8800 SERVICE DES LOISIRS DE LA MISSION CATHOLIQUE CHINOISE	1967 05 09	211, rue de Lagauchetière ouest, Montréal
1348-8762 SERVICES DE SÉLECTION DU PERSONNEL (RIVE-SUD) INC.	1972 07 10	765, rue Granger, Saint-Jean-sur-Richelieu
1366-6078 STATIONNEMENT LASALLE LTÉE	1975 08 18	1255, rue University, bureau 506, Montréal
1841-4391 TANGENTE INC.	1980 12 11	3655, rue St-Laurent, bureau 303, Montréal
1507-4610 THÉÂTRE L'ARRIÈRE SCÈNE INC.	1977 10 05	600, boulevard Richelieu, Beloeil
1510-6511 LE THÉÂTRE PETIT À PETIT	1978 02 02	2165, Mont-Royal est, Montréal

Dénomination sociale	Date de constitution	Domicile légal
1243-6374 LA TOUR CARTIER LTÉE	1970 07 14	3410, rue Peel, Montréal
1860-5824 LA TROUPE DE THÉÂTRE CACTUS INC.	1982 10 23	72, rue Notre-Dame, Bromptonville
1164-6650 T.N.G. ISOLATION LTÉE	1962 03 21	2884, rue St-Dominique, Jonquière
1368-1969 VENTES CLIN D'OEIL INC.	1974 08 02	1321, rue Ste-Catherine est, Montréal

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

47

Changement du nombre d'administrateurs (Article 87)

Avis est donné que chacune des corporations ci-après indiquées a modifié le nombre de ses administrateurs de la façon suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution	Nouveau nombre d'administrateurs
1171-7428 ATELIERS DIONNE ET ASSOCIÉS INC.	1968 03 04	3
2159-5434 CLUB DE SAUVETAGE DE SHERBROOKE	1983 09 21	5
1509-5474 FÉDÉRATION DES SOCIÉTÉS D'HORTICULTURE ET D'ÉCOLOGIE DU QUÉBEC	1978 01 26	9
1478-7394 IMPRIMERIE LÉO LANCTOT INC.	1977 06 15	5
1317-4339 PRATTE-MORRISSETTE INC.	1962 02 23	6
1474-5954 RESOI LTÉE	1977 02 22	7
1274-2953 LE THÉÂTRE DE MARJOLAINE (1971) INC.	1971 04 07	18

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

47

Compagnies étrangères — Loi sur les

Changements

La compagnie étrangère ci-dessous mentionnée donne avis des changement suivants:

Nom de la compagnie	Date des changements	Changements
1638-8563 GREAT WEST INDUSTRIES (1978) LTD.	1984 12 31	de la principale place d'affaires 600, de la Gauchetière ouest, bureau 2400, Montréal. de l'adresse de l'agent principal 600, de la Gauchetière ouest, bureau 2400, Montréal.

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

47

Permis de faire affaires

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé un permis de faire affaires aux corporations suivantes:

*Nom de la compagnie **Nom d'emprunt	Date du permis	Nom et adresse de l'agent principal	Adresse du bureau principal
2354-3382 ** CORPORATION DES PRODUITS POLAR WARE CANADA, UNE DIVISION DE POLAR WARE COMPANY	1985 01 28	M. Michel Goldstyn, 1214, rue Stephens, Verdun	353, rue Deslauriers, Saint-Laurent
2365-5483 * LES EMBOUTEILLAGES CORMIER & FILS LTÉE	1985 01 31	Me Claude Henri Gendreau, 41, Évêché ouest, Rimouski	41, rue Évêché ouest, Rimouski
1909-1826 ** LES MEMBRANES HYDROTECH INC.	1985 02 01	Me Donald R. McCarty, 1, Place Ville Marie, bureau 4000, Montréal	10951, boulevard Parkway, Anjou
2352-8631 ** LA SOCIÉTÉ ISLAND BANDAG LTÉE	1985 01 30	M. Jacques Forest, Cap-aux-Meules, Îles-de-la- Madeleine	Cap-aux-Meules, Îles-de-la- Madeleine

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

47

Coopératives — Loi sur les

Délivrance des statuts de constitution

Le ministre de l'Industrie et du Commerce donne avis qu'il a délivré des statuts de constitution aux coopératives suivantes:

No dossier	Dénomination sociale	Date de constitution
260-097	ASSOCIATION COOPÉRATIVE DE LA COMMUNAUTÉ UNIVERSITAIRE DE TROIS-RIVIÈRES	1984 11 05
224-055	COOPÉRATIVE D'ALIMENTATION SAINE «NOUVELLE LUNE»	1984 11 12
231-896	COOPÉRATIVE D'HABITATION «DU PLEIN BONHEUR» DE VERDUN	1984 11 22
231-886	COOPÉRATIVE D'HABITATION «LA CÔTE DU QUAI» (MONTRÉAL)	1984 11 12
231-895	COOPÉRATIVE D'HABITATION «LES AMÉRIQUES»	1984 11 22
231-894	COOPÉRATIVE D'HABITATION «SOURIRE À LA VIE» (MONTRÉAL)	1984 11 20
231-897	COOPÉRATIVE D'HABITATION ALLIANCE FAMILIALE DE JOLIETTE	1984 11 27
231-891	COOPÉRATIVE D'HABITATION BEAUSÉJOUR DE ST-FABIEN DE PANET	1984 11 12
231-889	COOPÉRATIVE D'HABITATION CHAMPÊTRE DE GATINEAU	1984 11 12
231-884	COOPÉRATIVE D'HABITATION «EUREKA» DE MONTRÉAL	1984 11 06
231-887	COOPÉRATIVE D'HABITATION L'INFIDÈLE	1984 11 12
231-890	COOPÉRATIVE D'HABITATION LE 400 RIEL (HULL)	1984 11 12
231-893	COOPÉRATIVE D'HABITATION LES PETITS CHAUDRONS DE LA RUE JEANNE-MANCE	1984 11 20
231-888	COOPÉRATIVE D'HABITATION PAPINEAU DE MONTRÉAL	1984 11 12
231-892	COOPÉRATIVE D'HABITATION TERRE-ÉTOILE	1984 11 19
340-183	COOPÉRATIVE DE COMMERCE «TECHNO AUTO PIÈCES» DE THETFORD-MINES	1984 11 12
231-885	LA COOPÉRATIVE D'HABITATION «LE SOMMERT VERT»	1984 11 12
340-184	LES RADIODIFFUSEURS COOPÉRATIFS BEAUCE-AMIANTE	1984 11 19
220-193	RESTAURANT COOPÉRATIF «CHEZ JEANNE-D'ARC»	1984 11 28

49

Le sous-ministre,
CHARLES E. BEAULIEU

Délivrance de statuts de modification d'une coopérative, fédération et confédération

Le ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme donne avis qu'il a délivré des statuts de modification à la coopérative, fédération et confédération suivante:

No dossier	Dénomination sociale	Modification	Date de modification
230-057	FÉDÉRATION DES COOPÉRATIVES D'HABITATION MONTÉRÉGIENNES	ancienne dénomination sociale: FÉDÉRATION DES COOPÉRATIVES D'HABITATION DE LA RIVE-SUD DE MONTRÉAL	1984 11 20

49

Le sous-ministre,
CHARLES E. BEAULIEU

Délivrance de statuts de fusion entre une coopérative et une compagnie

Le ministre de l'Industrie et du Commerce donne avis qu'il a délivré des statuts de fusion entre une coopérative et une compagnie aux coopératives suivantes:

No dossier	Dénomination sociale	Dénomination sociale des compagnies fusionnées	Date de la fusion
211-088	COOPÉRATIVE AGRO-ALIMENTAIRE DES VALLÉES, OUTAOUAIS-LAURENTDES	CLAUDE MÉTAYER INC. LAITERIE CHÂTEAU INC.	1984 11 01

49

Le sous-ministre,
CHARLES E. BEAULIEU

Déclarations des compagnies et sociétés — Loi sur les

Amendement

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, la déclaration de société en commandite suivante a été amendée à son bureau:

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Date d'amendement	Lieu du principal établissement
INVESTISSEMENTS N/V ENR.	1983 06 01	1985 01 11	1295, 8e Rue Saint-Antoine-des-Laurentides, QC

Amendement

La société sera gérée et administrée par la société « IN TECH ENR. »

Le protonotaire adjoint de la Cour supérieure,
district de Terrebonne,
GILLES CARON, LL.L., D.D.N.

51

Amendement

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, la déclaration de société en commandite suivante a été amendée à son bureau:

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Date d'amendement	Lieu du principal établissement
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE D'EXPLORATION GROUP D'OR *GOLDEN GROUP EXPLORATIONS AND COMPANY, LIMITED*	1984 07 04	1985 02 12	1, place Ville-Marie, no 3725 Montréal

Le protonotaire adjoint de la Cour supérieure, district judiciaire de Montréal,
51 CLAUDE LEBEAU

Dissolution

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, la déclaration de société en commandite suivante a été dissoute à son bureau:

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Date de dissolution	Lieu du principal établissement
LES GESTIONS DENIS, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	1983 07 14	1985 01 23	8, rue des Ormes Saint-Jérôme J7Z 5T5

Le protonotaire adjoint de la Cour supérieure, district de Terrebonne,
51 GILLES CARON, LL.L., D.D.N.

Formation

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, les déclarations de sociétés en commandite suivantes ont été enregistrées à son bureau:

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Lieu du principal établissement
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LE MASSON ENR.	1985 02 07	3080-3090, rue Masson, Longueuil
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PROJET IMMOBILIER # 1	1985 02 06	5, place Ville-Marie, local 1203, Montréal
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PROJET IMMOBILIER # 2	1985 02 06	5, place Ville-Marie, local 1203, Montréal
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PROJET IMMOBILIER # 3	1985 02 06	5, place Ville-Marie, local 1203, Montréal

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Lieu du principal établissement
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PROJET IMMOBILIER # 4	1985 02 06	5, place Ville-Marie, local 1203, Montréal
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PROJET IMMOBILIER # 5	1985 02 06	5, place Ville-Marie, local 1203, Montréal
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PROJET IMMOBILIER # 6	1985 02 06	5, place Ville-Marie, local 1203, Montréal
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PROJET IMMOBILIER # 7	1985 02 06	5, place Ville-Marie, local 1203, Montréal
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PROJET IMMOBILIER # 8	1985 02 06	5, place Ville-Marie, local 1203, Montréal
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PROJET IMMOBILIER # 9	1985 02 06	5, place Ville-Marie, local 1203, Montréal
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PROJET IMMOBILIER # 10	1985 02 06	5, place Ville-Marie, local 1203, Montréal

Le protonotaire adjoint de la Cour supérieure, district judiciaire de Montréal,
CLAUDE LEBEAU

51

Formation

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, la déclaration de société en commandite suivante a été enregistrée à son bureau:

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Lieu du principal établissement
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE SKI MONT SAUVAGE	1985 01 07	1169, 2e Avenue C.P. 428 Val-Morin, QC J0T 2R0

Le protonotaire adjoint de la Cour supérieure, district judiciaire de Terrebonne,
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

51

Aménagement et l'urbanisme — Loi sur l'

Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François

En vertu de l'article 70 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1), je désavoue le Règlement numéro 84-08, adopté le 28 novembre 1984, à l'effet de modifier le Règlement de contrôle intérimaire de la municipalité régionale de comté du Val-Saint-François.

La présente ordonnance entrera en vigueur le jour de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*.

Québec, le 12 février 1985

Le ministre des Affaires municipales,
50 ALAIN MARCOUX, *député de Rimouski*

Assurance-récolte — Loi sur l'

Cultures de serre

Conformément à l'article 28 de la Loi sur l'assurance-récolte (L.R.Q., chap. A-30), avis est donné que la Régie des assurances agricoles du Québec a établi, pour l'année d'assurance 1984, les prix unitaires et les taux de cotisation suivants:

1. Prix unitaires selon la période de production en $, par mètre carré de culture assurable

Option 1:

a) pour la production de tomates de serre:

Semaine	Semis oct.	Semis nov.	Semis déc.	Semis janv.	Semis fév.	Semis mars	Semis avril	Semis mai	Semis juin	Semis juil.	Semis août	Semis sept.
1	1,16	1,20	1,25	1,26	1,25	1,22	1,43	1,39	1,36	1,36	1,36	1,38
2	1,66	1,75	1,85	1,86	1,85	1,79	1,96	1,88	1,83	1,82	1,83	1,86
3	2,21	2,35	2,46	2,46	2,42	2,31	2,75	2,60	2,55	2,59	2,68	2,86
4	2,87	3,11	3,23	3,22	3,11	2,92	3,28	3,09	3,03	3,07	3,20	3,44
5	4,16	4,49	4,57	4,48	4,22	3,89	3,81	3,56	3,50	3,54	3,70	4,01
6	4,80	5,25	5,33	5,23	4,90	4,49	4,33	4,04	3,96	4,02	4,20	4,58
7	5,45	6,00	6,09	5,97	5,59	5,09	5,19	4,73	4,63	4,70	4,98	5,62
8	6,22	6,77	6,85	6,67	6,20	5,62	6,01	5,51	5,43	5,61	6,15	7,09
9	8,50	9,08	9,11	8,70	7,92	7,04	6,74	6,21	6,15	6,44	7,22	8,47
10	10,50	11,11	11,10	10,45	9,37	8,18	7,47	6,91	6,87	7,26	8,30	9,85
11	12,45	13,09	13,02	12,15	10,76	9,27	8,20	7,61	7,59	8,08	9,37	11,23
12	14,49	15,09	14,79	13,61	11,91	10,25	8,96	8,40	8,49	9,23	10,82	13,06
13	16,47	17,02	16,49	15,00	13,00	11,16	9,66	9,12	9,31	10,30	12,20	14,82
14	18,45	18,95	18,19	16,39	14,09	12,07	10,36	9,84	10,14	11,38	13,58	16,59
15	20,43	20,88	19,89	17,79	15,18	12,98	10,41	9,94	10,32	11,72	14,08	17,27

Semaine	Semis oct.	Semis nov.	Semis déc.	Semis janv.	Semis fév.	Semis mars	Semis avril	Semis mai	Semis juin	Semis juil.	Semis août	Semis sept.
16	22,51	22,68	21,39	18,98	16,20	13,97	9,77	9,45	9,99	11,22	13,85	16,66
17	23,72	23,66	22,11	19,48	16,61	14,42	8,14	7,96	8,54	9,71	12,02	14,25
18	24,82	24,55	22,75	19,91	16,96	14,81	4,70	4,63	5,04	5,78	7,18	8,41
19	25,80	25,33	23,31	20,28	17,27	15,15	2,47	2,45	2,70	3,13	3,89	4,51
20	25,89	24,99	22,84	20,01	17,04	15,04	0,87	0,87	0,97	1,13	1,40	1,61
21	24,51	23,47	21,31	18,64	15,95	14,17						
22	20,85	19,82	17,88	15,62	13,43	12,01						
23	13,56	12,80	11,49	10,02	8,65	7,78						
24	8,77	8,23	7,34	6,41	5,56	5,03						
25	5,73	5,31	4,73	4,14	3,61	3,29						
26	3,56	3,28	2,92	2,56	2,24	2,06						
27	2,45	2,25	2,00	1,75	1,55	1,43						
28	1,27	1,15	1,02	0,90	0,80	0,74						
Prix unitaires cumulatifs:	43,07	39,26	34,82	30,68	27,16	25,32	14,85	14,77	16,43	19,14	23,87	27,41.

b) pour la production de concombres de serre:

Semaine	Semis oct.	Semis nov.	Semis déc.	Semis janv.	Semis fév.	Semis mars	Semis avril	Semis mai	Semis juin	Semis juil.	Semis août	Semis sept.
1	1,44	1,48	1,49	1,46	1,41	1,34	1,64	1,61	1,60	1,62	1,67	1,73
2	1,92	1,99	2,01	1,99	1,93	1,85	2,14	2,09	2,07	2,09	2,14	2,21
3	2,41	2,51	2,54	2,51	2,45	2,36	2,62	2,57	2,55	2,56	2,62	2,70
4	3,98	4,46	4,52	4,44	4,15	3,75	3,71	3,48	3,43	3,47	3,63	3,96
5	5,23	6,09	6,18	6,05	5,53	4,83	4,48	4,08	4,00	4,06	4,32	4,90
6	6,43	7,68	7,80	7,62	6,87	5,86	5,21	4,63	4,52	4,60	4,97	5,80
7	7,63	9,30	9,37	9,19	8,21	6,89	5,94	5,18	5,06	5,14	5,87	6,70
8	9,26	10,96	10,98	10,57	9,28	7,66	6,53	5,75	5,65	5,83	6,81	7,95
9	10,94	12,67	12,64	12,00	10,41	8,48	7,18	6,36	6,28	6,57	7,80	9,24
10	12,39	14,11	14,04	13,18	11,32	9,13	7,67	6,85	6,79	7,18	8,63	10,34
11	13,51	15,15	15,07	14,04	11,95	9,56	7,99	7,17	7,13	7,61	9,24	11,17
12	14,29	15,79	15,52	14,27	12,03	9,79	8,13	7,37	7,43	8,10	9,91	12,07
13	14,50	15,83	15,39	14,00	11,70	9,49	7,95	7,27	7,42	8,23	10,14	12,43
14	14,08	15,23	14,68	13,22	10,96	8,88	7,49	6,91	7,11	8,01	9,92	12,23
15	12,96	13,76	13,29	11,87	9,78	7,91	6,71	6,23	6,47	7,39	9,19	11,38
16	11,47	12,01	11,47	10,15	8,44	6,83	5,84	5,45	5,82	6,57	8,39	10,20
17	9,57	9,90	9,36	8,22	6,82	5,55	4,79	4,53	4,91	5,61	7,18	8,60
18	7,29	7,47	7,00	6,10	5,05	4,13	3,60	3,44	3,78	4,37	5,59	6,62
19	5,17	5,19	4,87	4,22	3,48	2,87	2,52	2,43	2,71	3,15	4,04	4,73
20	3,01	3,24	3,02	2,63	2,17	1,79	1,59	1,55	1,74	2,04	2,62	3,03
21	1,72	1,68	1,55	1,35	1,12	0,93	0,83	0,82	0,94	1,11	1,40	1,60
22	0,60	0,58	0,53	0,46	0,38	0,32	0,29	0,29	0,34	0,40	0,50	0,56
Prix unitaires cumulatifs:	32,39	31,32	28,72	24,83	20,64	17,33	15,66	15,80	18,14	21,64	26,90	30,46.

c) pour la production de laitue de serre:

Semaine	Semis oct.	Semis nov.	Semis déc.	Semis janv.	Semis fév.	Semis mars	Semis avril	Semis mai	Semis juin	Semis juil.	Semis août	Semis sept.
1	1.03	1.05	1.07	1.07	1.07	1.05	1.21	1.17	1.16	1.17	1.20	1.26
2	1.50	1.53	1.57	1.57	1.57	1.54	1.69	1.64	1.62	1.63	1.66	1.72
3	2.33	2.40	2.42	2.38	2.33	2.22	2.16	2.11	2.08	2.09	2.12	2.20
4	2.82	2.91	2.93	2.89	2.82	2.70	2.85	2.62	2.56	2.59	2.73	3.06
5	3.30	3.41	3.43	3.39	3.31	3.18	3.52	3.12	3.03	3.08	3.32	3.90
6	3.78	3.91	3.94	3.89	3.80	3.65	4.19	3.62	3.50	3.57	3.92	4.75
7	4.92	5.46	5.44	5.39	5.07	4.31	4.87	4.11	3.99	4.06	4.51	5.59
8	6.48	7.05	6.98	6.70	6.07	5.01	5.42	4.64	4.53	4.71	5.42	6.80
9	8.02	8.62	8.50	7.99	7.05	5.69	5.94	5.13	5.05	5.33	6.28	7.97
10	9.55	10.19	10.01	9.28	8.03	6.37	6.46	5.62	5.56	5.95	7.15	9.14
11	11.09	11.70	11.53	10.56	9.01	7.04	5.82	5.09	5.06	5.47	6.68	8.59
12	12.70	13.26	12.86	11.59	9.74	7.59	3.75	3.32	3.36	3.73	4.46	5.95
13	14.27	14.78	14.15	12.57	10.41	8.09	1.33	1.19	1.22	1.38	1.68	2.24
14	13.19	13.58	12.86	11.29	9.24	7.16						
15	8.69	8.90	8.36	7.26	5.88	4.54						
16	3.16	3.19	2.95	2.54	2.08	1.60						
Prix unitaires cumulatifs:	18.94	19.13	17.73	15.23	12.47	9.59	7.97	7.14	7.31	8.30	10.06	13.43.

Option 2: 75 % de la valeur des prix unitaires définis à l'option 1.

Option 3: 50 % de la valeur des prix unitaires définis à l'option 1.

2. Taux de cotisation applicables à la valeur assurée au mètre carré:

a) pour la production de tomates de serre:

Nouveaux assurés: 2,50 %

Anciens assurés	Années d'expérience				
Indice de perte	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans
0,00 - 0,10	2,50	2,40	2,30	2,20	2,10
0,11 - 0,40	2,65	2,55	2,45	2,35	2,25
0,41 - 0,70	2,88	2,75	2,63	2,50	2,38
0,71 - 1,10	3,00	2,98	2,96	2,94	2,92
1,11 - 1,25	3,05	3,08	3,15	3,19	3,23
1,26 - 1,50	3,10	3,16	3,19	3,26	3,33
1,51 - 2,00	3,12	3,24	3,36	3,48	3,60
2,01 - 3,00	3,24	3,48	3,73	3,97	4,21
3,01 - 4,00	3,50	3,91	4,31	4,71	5,11
4,01 et plus	4,00	4,50	5,00	5,50	6,00

b) pour la production de concombres:

Nouveaux assurés: 1,44 %

Anciens assurés	Années d'expérience				
Indice de perte	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans
0,00 - 0,10	1,44	1,38	1,31	1,25	1,19
0,11 - 0,40	1,45	1,41	1,36	1,31	1,26
0,41 - 0,70	1,47	1,44	1,41	1,38	1,35
0,71 - 1,10	1,50	1,49	1,48	1,47	1,46
1,11 - 1,25	1,54	1,58	1,60	1,65	1,69
1,26 - 1,50	1,60	1,62	1,65	1,69	1,73
1,51 - 2,00	1,63	1,68	1,77	1,86	1,95
2,01 - 3,001	1,70	1,80	2,04	2,23	2,43
3,01 - 4,00	1,87	2,10	2,41	2,64	2,98
4,01 et plus	1,88	2,25	2,65	3,02	3,36

c) pour la production de laitue:

Pour les nouveaux et anciens assurés: 2,5 %

N.B. Les taux de cotisation indiqués ci-dessus représentent la partie payable par l'assuré, soit 50 % de la prime totale.

Québec, le 14 février 1985

Le secrétaire,
JEAN-MARC LAFRANCE

39979

Avis divers

Centre récréatif Ste-Victoire-de-Sorel

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les compagnies (L.R.Q., chap. C-38), partie III, il a accordé des lettres patentes en date du 1985 02 07, constituant en corporation, sans capital-actions, « Centre récréatif Ste-Victoire-de-Sorel » déjà constituée en corporation, le 1984 06 28, en vertu de la Loi sur les clubs de récréation.

La valeur des biens immobiliers que peut posséder la corporation est limitée à 1 000 000,00 $.

Le siège social de la corporation est à Sainte-Victoire-de-Sorel dans le district judiciaire de Richelieu.

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

47 2172-9256

La Compagnie canadienne d'oxygène Limitée et Boc, Inc.

Nous donnons avis que sera présentée au Parlement du Canada, au cours de sa session actuelle ou de l'une des deux suivantes, par

a) La Compagnie canadienne d'oxygène Limitée, dûment constituée en corporation en vertu des lois du Canada, société dont le principal établissement se trouve en la ville de Mississauga, province d'Ontario, et qui est, au Canada, le concessionnaire exclusif de la société Boc, Inc., pour la vente du produit fabriqué en vertu du brevet canadien no 855255, et

b) la société Boc, Inc., dûment constituée en corporation en vertu des lois de l'État de Delaware, l'un des états des États-Unis d'Amérique, société dont le principal établissement se trouve dans la ville de Montvale, État de New Jersey, l'un des états des États-Unis d'Amérique, et qui est cessionnaire dudit brevet.

Une pétition sollicitant l'adoption d'une loi d'intérêt privé prolongeant la durée de ce brevet nonobstant l'article 48 de la Loi sur les brevets (S.R.C., 1970, chap. P-4).

Ottawa, province d'Ontario, le 8 février 1985

Les avocats des pétitionnaires,
GOWLING & HENDERSON

160, rue Elgin
Ottawa, Ontario
H1N 8S3

39848-8-4

Mission Évangélique Baptiste Capernaum

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les corporations religieuses (L.R.Q., chap. C-71, art. 2), il a accordé des lettres patentes, en date du 1985 02 06, constituant en corporation les requérants suivants Rév. Loubert Louissaint, pasteur, 8001, Bloomfield, appartement 7, Montréal, Jean-Robert St-Louis, imprimeur, 3325, Charles-Archer, 13e Avenue, Montréal, Josette G. Louissaint, puéricultrice, 8001, Bloomfield, appartement 7, Montréal, Marlène Severin, dactylographe, 4832, DeCourtrai, appartement 203, Montréal, Altana Vital, commerçante, 3140, H.-Bourassa, Montréal-Nord, sous la dénomination sociale Mission Évangélique Baptiste Capernaum.

La valeur des biens immobiliers que peut posséder la corporation est limitée à 500 000,00 $.

Le siège social de la corporation est situé à Montréal dans le district judiciaire de Montréal.

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

47

2314-1146

Municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier, municipalité régionale de comté de La Jacques-Cartier

et

Municipalité de Saint-Gabriel-Ouest, municipalité régionale de comté de La Jacques-Cartier

Avis est, par les présentes, donné que le Conseil de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier et le Conseil de la municipalité de Saint-Gabriel-Ouest ont adopté, à la majorité de leurs membres, des règlements, soit le Règlement no 72 de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier, le Règlement no 132 de la municipalité de Saint-Gabriel-Ouest, autorisant ces municipalités à présenter une requête au gouvernement pour regrouper les municipalités de Saint-Gabriel-de-Valcartier et de Saint-Gabriel-Ouest et créer la nouvelle municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier aux conditions suivantes:

a) le nom de la nouvelle municipalité est « Municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier »;

b) le territoire de la nouvelle municipalité est celui déterminé par la description technique et le plan sur toile préparés par monsieur Michel Paquet, arpenteur-géomètre, en date du 23 novembre 1984. La description technique est annexée à la présente requête pour en faire partie comme si elle était ici au long reproduite;

c) la nouvelle municipalité est régie par le Code municipal;

d) jusqu'à la première élection générale, le conseil provisoire est composé de tous les membres des deux (2) conseils existant au moment du regroupement. Le quorum y est de huit (8) membres. Le maire de l'ex-municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier devient le maire du conseil provisoire de la nouvelle municipalité durant toute la période qui couvrira le temps séparant la première assemblée et la date de la première élection générale;

e) la première séance du conseil provisoire sera tenue le deuxième lundi juridique suivant l'entrée en vigueur des lettres patentes sans autre avis de convocation. Elle aura lieu à 20 heures au bureau municipal situé au 1743, boulevard Valcartier dans le territoire de l'ex-municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier;

f) la première élection générale du maire et des conseillers aura lieu le premier dimanche de novembre de l'année de l'entrée en vigueur des lettres patentes, si les lettres patentes sont en vigueur avant le premier août; si les lettres patentes sont en vigueur après le premier août de l'année de l'entrée en vigueur des lettres patentes, la première élection générale aura lieu le premier dimanche du quatrième mois suivant le mois de l'entrée en vigueur des lettres patentes. La durée du mandat des membres du conseil est de trois (3) ans et les sièges sont numérotés de un (1) à six (6);

g) pour la première élection générale et les trois élections partielles subséquentes, seules peuvent être candidates aux sièges 1 et 2 les personnes possédant le cens d'éligibilité conformément à l'article 268 du Code municipal à l'égard d'un immeuble situé dans le territoire de l'ex-municipalité de Saint-Gabriel-Ouest et seules peuvent être candidates aux sièges 3, 4, 5 et 6 les personnes possédant le cens d'éligibilité conformément à l'article 268 du Code municipal à l'égard d'un immeuble situé dans le territoire de l'ex-municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier;

h) tous les employés permanents des anciennes municipalités demeurent à l'emploi de la nouvelle municipalité

aux postes qui leur seront assignés, et ce, sous réserve des dispositions de la loi et de la condition suivante:

1° la secrétaire-trésorière de l'ex-municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier devient la secrétaire-trésorière de la nouvelle municipalité;

i) les règlements, résolutions, procès-verbaux, rôles d'évaluation, rôles de perception et autres actes de chacune des municipalités requérantes demeurent en vigueur dans le territoire pour lequel ils ont été faits, jusqu'à ce qu'ils soient amendés, annulés ou abrogés par la nouvelle municipalité;

j) tous les biens mobiliers et immobiliers appartenant à chacune des municipalités requérantes deviennent la propriété de la nouvelle municipalité;

k) les surplus ou déficits accumulés des ex-municipalités, à la date de l'entrée en vigueur des lettres patentes, demeurent au bénéfice ou à la charge des contribuables de la municipalité qui a accumulé les surplus ou déficits;

l) toute dette qui pourrait survenir à la suite d'une poursuite judiciaire ou d'une transaction, pour un ou des actes posés par une des municipalités, est à la charge ou au bénéfice de cette ex-municipalité;

m) un inventaire sera fait de tous les documents (règlements, procès-verbaux, rôles d'évaluation, photographies, permis de construire, cartes, plans, rapports et autres) produits ou reçus par les ex-municipalités regroupées sous la direction du secrétaire-trésorier dans les six (6) mois qui suivront la publication des lettres patentes;

n) la nouvelle municipalité devient effective conformément à la loi.

Prenez avis que tout propriétaire, locataire ou personne domiciliée dans les municipalités concernées par la présente requête en regroupement peuvent s'opposer au principe du regroupement ou aux modalités de la requête conjointe dans les trente (30) jours qui suivent la date de la dernière parution dans un journal du présent avis et peuvent faire connaître les motifs de leur opposition en s'adressant par écrit à la Commission municipale du Québec.

On peut prendre connaissance et obtenir copie du texe de la requête conjointe aux secrétariats des municipalités de Saint-Gabriel-de-Valcartier et de Saint-Gabriel-Ouest.

Le 14 février 1985

La secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier,
JOAN SHEEHAN

Description technique des limites du territoire de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier dans la municipalité régionale de comté de La Jacques-Cartier

Les territoires des municipalités actuelles de Saint-Gabriel-Ouest et de Saint-Gabriel-de-Valcartier dans la municipalité régionale de comté de La Jacques-Cartier, comprenant en référence au cadastre de la paroisse de Saint-Gabriel-de-Valcartier les lots ou parties de lots et leurs subdivisions présentes et futures ainsi que les chemins, routes, rues, emprise de chemin de fer, îles, lacs, cours d'eau ou parties d'iceux, le tout renfermé dans les limites ci-après décrites, à savoir: partant du point de rencontre de la ligne séparant la seigneurie de Saint-Gabriel et le fief Saint-Ignace du canton de Neilson et du fief Hubert et de la ligne sud-ouest du canton de Stoneham; de là, successivement, les lignes suivantes: partie de la ligne séparant le canton de Stoneham du fief Saint-Ignace jusqu'au coin nord du lot 849 du cadastre de la paroisse de Saint-Gabriel-de-Valcartier; en référence au cadastre de ladite paroisse, la ligne nord-est des lots 849 et 850; vers le sud-est, une ligne droite à travers la rivière Jacques-Cartier jusqu'au point de rencontre de la rive sud-est de ladite rivière et de la ligne nord-est du lot 851; ladite ligne nord-est et son prolongement à travers le chemin public qu'elle rencontre; la ligne nord-est des lots 851, 854 à 862, 864 à 889 et 891 à 894; la ligne sud-est du lot 894, cette ligne prolongée à travers le chemin public qu'elle rencontre; la ligne nord-est des lots 336 en rétrogradant à 314, cette ligne prolongée à travers les lacs qu'elle rencontre; la ligne nord-est des lots 313C, 313B, 313A, 313, 312, 311, 310, 309, 308, 306, 305C, 305B, 305A, 305, 304A, 304B, 304, 303A, 303, 301 et 302; la ligne sud-est du lot 302; le côté nord-est de l'emprise de la route de Valcartier dans une direction nord-ouest jusqu'au prolongement de la ligne sud-est du lot 96; ledit prolongement et ladite ligne sud-est; partie de la ligne nord-est et la ligne sud-est du lot 95; la ligne sud-ouest des lots 329, 332 en rétrogradant à 342 et partie de la ligne sud-ouest du lot 343 du cadastre de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette jusqu'à la ligne sud-est du lot 1 du cadastre de la paroisse de Saint-Gabriel-de-Valcartier; en référence à ce dernier cadastre, la ligne sud-est des lots 1 et 895 (emprise de chemin de fer), cette ligne prolongée à travers le chemin public qu'elle rencontre; la ligne sud-ouest des lots 1 à 3; la ligne brisée limitant au sud-ouest le lot 4; la ligne sud-ouest des lots 5 à 10, 895 (emprise de chemin de fer), 11, 13 et 14; vers le nord-ouest, partie de la ligne nord-est du lot 287 du cadastre de la paroisse de Sainte-Catherine et son prolongement jusqu'à la ligne médiane de la rivière Jacques-Cartier; en référence au cadastre de la paroisse de Saint-Gabriel-de-Valcartier, vers le nord-est, la ligne médiane de ladite rivière jusqu'au prolongement de la

ligne sud-ouest du lot 23; ledit prolongement et ladite ligne sud-ouest; la ligne sud-ouest des lots 24, 33, 34, 43, 44, 191, 192, 466, 467A, 560, 561, 630, 631, 700, 701, 770, 771, 826 et 827, cette ligne prolongée à travers les chemins, lacs et cours d'eau qu'elle rencontre; la ligne séparant la seigneurie de Saint-Gabriel et le fief Saint-Ignace des cantons de Gosford, Roquemont et Neilson et le fief Hubert jusqu'au point de départ.

Lequel territoire contient en superficie quatre cent quarante et un kilomètres carrés (441 km²)

Préparé à Val-Bélair, le 13 novembre 1984

Par: MICHEL PAQUET, *arpenteur-géomètre*

M-3414
D-3414

39952

Parents-Secours de Lachenaie

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les compagnies (L.R.Q., chap. C-38), partie III, il a accordé des lettres patentes en date du 1985 02 05, constituant en corporation, sans capital-actions, les membres actuels de Association Parents-Secours Lachenaie, déjà constituée en corporation, le 1982 04 30, en vertu de la Loi sur les clubs de récréation sous la dénomination sociale de Parents-Secours de Lachenaie.

La valeur des biens immobiliers que peut posséder la corporation est limitée à 500 000,00 $.

Le siège social de la corporation est à Lachenaie dans le district judiciaire de Joliette.

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

47 1858-7550

Paroisse de Notre-Dame-de-l'Entente, de Saint-Charles-Borromée

Avis est donné, conformément à la Loi sur les fabriques (L.R.Q., chap. F-1, art. 2), que monseigneur René Audet, évêque de Joliette, a, par décret daté du 1984 12 19, érigé la Paroisse de Notre-Dame-de-l'Entente, de Saint-Charles-Borromée.

L'évêque de Joliette,
RENÉ AUDET

47 2311-9316

Paroisse de Ragueneau

Prenez avis qu'en vertu de la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières (L.R.Q., chap. M-39), lors d'une séance régulière du Conseil municipal tenue le lundi 11 février 1985, le Conseil de cette municipalité a adopté le Règlement no 85-126 intitulé « Règlement concernant l'imposition et la perception d'un droit sur les mutations immobilières », et que ledit règlement entrera en vigueur le quinzième jour suivant sa publication du présent avis.

Ragueneau, le 13 février 1985

Le secrétaire-trésorier,
39969 ROGER GAGNON

La Paroisse du Christ-Roi

Avis est donné, conformément à la Loi sur les fabriques (L.R.Q., chap. F-1, art. 2), que monseigneur René Audet, évêque de Joliette, a, par décret daté du 1984 12 19, modifié les limites de La Paroisse du Christ-Roi de Joliette.

L'évêque de Joliette,
RENÉ AUDET

47 1523-6524

Société de transport de la Ville de Laval

Avis est, par les présentes, donné que le siège social de la Société de transport de la Ville de Laval est situé au 1215, boulevard Curé-Labelle, Laval, QC, H7V 2V8.

Laval, le 13 février 1985

Le secrétaire,
39980 RODRIGUE CHARTRAND

Succession Daniel Gosselin

Avis est, par les présentes, donné que dame Estesse Sullivan-Gosselin, ménagère, demeurant au 671, rue Triest, Sherbrooke, tutrice à son enfant mineur Francis Gosselin, aux termes d'un jugement de la Cour supérieure pour le district de Saint-François, rendu le 2 octobre 1979, et d'un jugement de la Cour supérieure pour le district de Saint-François, rendu le 10 janvier 1985, a accepté la succession de feu Daniel Gosselin, sous bénéfice d'inventaire, aux termes d'un acte exécuté devant Diane Canuel, notaire, 13, rue Murray, Sherbrooke, QC, daté le 15 février 1985. Ledit Daniel

Gosselin, en son vivant journalier, demeurant au 1605, rue Brulotte, Fleurimont, QC, est décédé le 1er décembre 1984, sans laisser de testament.

Un inventaire des biens du défunt a été fait devant le notaire Diane Canuel, et peut être consulté à ses bureaux, 13, rue Murray, Sherbrooke.

Après deux (2) mois du présent avis, le bénéficiaire, par l'intermédiaire de sa tutrice, paiera les créanciers à mesure qu'ils se présenteront, selon la loi.

Sherbrooke, le 15 février 1985

Le procureur,
39981 DIANE CANUEL, *notaire*

Succession Jean Allaire

Avis est, par les présentes, donné que Michel Allaire, mineur, domicilié au 84, Chénier, Saint-Eustache, J7R 1X1, est seul et unique héritier de son père, feu Jean Allaire, en son vivant coiffeur pour hommes, domicilié au 1704, rang Saint-Ange, Sainte-Foy, décédé à l'Hôpital Laval, le 4 avril 1984, ayant laissé un testament olographe, dûment homologué par la Cour supérieure du district de Québec, le 28 août 1984, et dont copie a été enregistrée au bureau de la division d'enregistrement de Québec, le 19 octobre 1984, sous le numéro 1128433.

Dame Marthe Gagnon, domiciliée au 84, Chénier, Saint-Eustache, a été nommée tutrice à son fils mineur Michel Allaire en vertu du jugement en homologation de l'avis du conseil de famille de la Cour supérieure du district de Terrebonne, le 27 août 1984, sous le numéro 700-14-000192-845; elle a accepté la succession dudit Jean Allaire, sous bénéfice d'inventaire, aux termes d'un acte passé devant Henri Chrétien, notaire, 264, 80e Rue est, Charlesbourg, daté le 30 novembre 1984, et enregistré à Québec, le 4 décembre 1984, sous le numéro 1132593.

Un inventaire des biens du défunt a été fait devant Brigitte Roberge, notaire, et peut être consulté à ses bureaux, à l'adresse ci-dessus.

Après deux mois du présent avis, le bénéficiaire paiera les créanciers à mesure qu'ils se présenteront, selon la loi.

Charlesbourg, le 12 février 1985

Le procureur,
39953 HENRI CHRÉTIEN, *notaire*

Succession Yvon Renaud

Avis est, par les présentes, donné que dame Danielle Tremblay, travailleuse au foyer, domiciliée à Baie-Saint-Paul, agissant en sa qualité de tutrice à Stéphane, Sylvain et Sébastien Renaud, seuls héritiers de leur père, Yvon Renaud, en son vivant préposé aux bénéficiaires, domicilié sur le chemin Bas-de-la-Baie, Baie-Saint-Paul, où il est décédé, le 15 décembre 1984, sans laisser de testament, a accepté la succession dudit Yvon Renaud, sous bénéfice d'inventaire, aux termes d'un acte exécuté devant Claude Léveillée, notaire, 42, rue Saint-Jean-Baptiste, Baie-Saint-Paul, daté le 8 février 1985, et enregistré au bureau de la seconde division de Charlevoix, Baie-Saint-Paul, le 11 février 1985, sous le numéro 65185.

Un inventaire des biens du défunt a été fait devant le notaire Claude Léveillée et peut être consulté à ses bureaux, à l'adresse ci-dessus.

Après deux mois du présent avis, les bénéficiaires payeront les créanciers à mesure qu'ils se présenteront, selon la loi.

Baie-Saint-Paul, le 18 février 1985

Le procureur,
39988 CLAUDE LÉVEILLÉE, *notaire*

Les Vikings de Matane, Inc.

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les compagnies (L.R.Q., chap. C-38), partie III, il a accordé des lettres patentes en date du 1985 02 12, constituant en corporation, sans capital-actions, les membres actuels de Les Viking Inc., déjà constituée en corporation, le 1975 08 21, en vertu de la Loi sur les clubs de récréation, sous la dénomination sociale de Les Vikings de Matane, Inc.

La valeur des biens immobiliers que peut posséder la corporation est limitée à 200 000,00 $.

Le siège social de la corporation est à Saint-Adelme dans le district judiciaire de Matane.

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
47 1490-4783

Ville de Coaticook
Rachat d'obligations

La ville de Coaticook dans le comté de Stanstead, conformément aux dispositions mentionnées dans les procédures d'emprunt de l'émission d'obligations au montant total de 417 500 $ datée du 1er mai 1969, rachètera le 1er mai 1985 pour les fins de l'amortissement dudit emprunt au montant de 24 000 $ d'obligations. Suivant les proportions établies les numéros d'obligations suivants ont été tirés au sort pour paiement sur présentation aux endroits indiqués avec les coupons restant à courir:

Coupures de 1 000 $: M281, M282, M283, M290, M306, M307, M313, M315, M321, M322, M326, M343, M350, M353, M369, M384, M386, M387, M394, M396, M397, M399, M405, M411.

Les obligations ci-haut énumérées cesseront de porter intérêt à compter du 1er mai 1985.

Coaticook, le 12 février 1985

Le greffier,
ROMA FLUET

Ville de Coaticook
Hôtel de Ville
150, rue Child
Coaticook, QC
J1A 2B3

Comté de Stanstead
Tél.: 819-849-2721

39954

Caisses d'épargne et de crédit — Loi sur les

La caisse populaire St-Frédéric de Drummondville

Avis est donné que le ministre des Finances, après avoir pris l'avis de l'inspecteur général des institutions financières, a approuvé la requête des caisses d'épargne et de crédit, « LA CAISSE POPULAIRE ST-FRÉDÉRIC DE DRUMMONDVILLE » et « La Caisse populaire de St-Majorique de Grantham » datée du 17 avril 1984, demandant la confirmation de l'acte d'accord prévoyant la fusion de ces deux caisses.

Le nom de la caisse résultant de cette fusion est « La caisse populaire St-Frédéric de Drummondville ».

Le siège social de la caisse sera situé à Drummondville dans la circonscription électorale de Drummond.

Le territoire dans lequel la caisse pourra recruter ses membres est: ville de Drummondville, cantons unis de Wendover et Simpson, Grantham-Ouest, municipalité de village de Saint-Germain-de-Grantham, municipalité de paroisse de Saint-Germain-de-Grantham, municipalité de paroisse de Saint-Majorique-de-Grantham, municipalité de paroisse de Saint-Joachim-de-Courval, municipalité de village de Saint-Cyrille et Saint-Nicéphore.

La caisse sera affiliée à la Fédération des caisses populaires Desjardins du Centre du Québec.

Québec, le 1er février 1985

Le ministre des Finances,
YVES L. DUHAIME

39925

Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil — Loi sur le

Demandes

Aldéric Rhéaume

Prenez avis que Aldéric Rhéaume, domicilié au 315, boulevard Jacques-Bédard, Lac-Saint-Charles, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Albéric Rhéaume.

Lac-Saint-Charles, le 13 février 1985

Le requérant,
ALDÉRIC RHÉAUME

39940-9-2

Carole St-Jacques

Prenez avis que Carole St-Jacques, domiciliée au 8301, du Haut-Anjou, appartement 7, Anjou, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Carole Rivest.

Anjou, le 30 février 1985

La requérante,
CAROLE ST-JACQUES

39900-9-2

Charles Joly

Prenez avis que Charles Joly, domicilié au 1905, des Tulipes, Chicoutimi, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Charles Boily.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que le requérant lui-même.

Chicoutimi, le 11 février 1985

Le requérant,
39901-9-2 CHARLES JOLY

Claudette Brault

Prenez avis que Claudette Brault, domiciliée au 1600, croissant Rousseau, Brossard, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Claude Brault.

Brossard, le 5 février 1985

Le procureur de la requérante,
39798-8-2 MARIE-JOSÉ LAFLEUR, *notaire*

Claudette Jean

Prenez avis que Claudette Jean, domiciliée au 3685, Massue, Les Saules, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Odette Jean.

Les Saules, le 12 février 1985

La requérante,
39902-9-2 CLAUDETTE JEAN DESCHÊNES

Clayton Llewelyn Chadderton
et
Monica Rosetta Austin

Prenez avis que Clayton Llewelyn Chadderton et son épouse Monica Rosetta Austin, domiciliés au 916, rue Jetté, LaSalle, s'adresseront au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat leur permettant de changer le nom de leur fils Kenneth Llewelyn Austin en celui de Kenneth Llewelyn Chadderton.

LaSalle, le 31 janvier 1985

Le procureur des requérants,
39941-9-2 JEAN-PIERRE QUESNEL

Daniel Bédard

Prenez avis que Daniel Bédard, domicilié au 1500, Stanley, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Dany Bédard.

Montréal, le 24 janvier 1985

Le requérant,
39924-9-2 DANIEL BÉDARD

Denis Bossé

Prenez avis que Denis Bossé, domicilié au 4872, rue Bellavance, Rock Forest, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Denis Boissé.

Sherbrooke, le 28 janvier 1985

Le procureur du requérant,
39942-9-2 RÉAL N. BÉLANGER

Esprit-Saint Laflèche Trudeau

Prenez avis que Esprit-Saint Laflèche Trudeau, domicilié au 826, rue Claudine, Fabreville, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Stéphane Trudeau.

Laval, le 24 janvier 1985

Les procureurs du requérant,
39803-8-2 FORGUES, BÉLISLE & LACOMBE

Fahimeh Saadeh

Prenez avis que Fahimeh Saadeh, domiciliée au 5745, rue Paul-Pau, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Saadeh.

Montréal, le 28 janvier 1985

Le procureur de la requérante,
39996-9-2 CLERMONT BÉLANGER

Francine Arcand

Prenez avis que Francine Arcand, domiciliée au 6323, rue Louis-Hébert, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Nathalie Arcand.

Montréal, le 17 janvier 1985

La requérante,
39975-9-2 FRANCINE ARCAND

Ghislain Lavoie

Prenez avis que Ghislain Lavoie, domicilié au 952, chemin Rivière-Verte, Saint-Antonin, Rivière-du-Loup, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Jocelyn Lavoie.

Rivière-du-Loup, le 21 janvier 1985

Le requérant,
39804-8-2 GHISLAIN LAVOIE

Giuseppe Di Stefano

Prenez avis que Giuseppe Di Stefano, domicilié au 4948, rue Wellington, Verdun, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Michel Di Stefano.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que le requérant lui-même.

Montréal, le 30 janvier 1985

Le procureur du requérant,
39826-8-2 SOPHIE-LOUISE OUIMET, *avocate*

Hanna Dere

Prenez avis que Hanna Dere, domicilié au 44, rue Fleury ouest, appartement 9, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de John Hanna Dere.

Montréal, le 15 février 1985

Le procureur du requérant,
39976-9-2 FRANK CATALANO

Huguette Fortier

Prenez avis que Huguette Fortier, domiciliée au 3741, rue Ethel, Verdun, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Huguette Pelletier.

Verdun, le 23 janvier 1985

Les procureurs de la requérante,
39962-9-2 LAROCHE, BIBEAU & FAUTEUX

Idola Tétreault Roy

Prenez avis que Idola Tétreault Roy, domiciliée au 312, rue Saint-Jean-Baptiste, Coaticook, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Ida Tétreault Roy.

Sherbrooke, le 7 février 1985

Le procureur de la requérante,
39859-8-2 GÉRARD CHAPDELAINE

Isaac Benayoun

Prenez avis que Isaac Benayoun, domicilié au 35, Merritt, Dollard-des-Ormeaux, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Jacques Benan.

Montréal, le 23 janvier 1985

Les procureurs du requérant,
39904-9-2 FEINSTEIN & TRUDEAU

Jean-Maurice Dubois

Prenez avis que Jean-Maurice Dubois, domicilié au 1262, rue Dorval, Sherbrooke, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Jean-Maurice Martel.

Sherbrooke, le 31 janvier 1985

Le procureur du requérant,
39967-9-2 MICHEL CLICHE, *avocat*

Joseph André Albert Beaulne

Prenez avis que Joseph André Albert Beaulne, domicilié au 190, rue Béthanie, Lachute, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph André Albert Lemay.

Lachute, le 30 janvier 1985

Le procureur de la requérante,
39799-8-2 LOUISE GIROUX, *avocate*

Joseph David Larocque

Prenez avis que Joseph David Larocque, domicilié à R.R. 1, Buckingham, district de Hull, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph David Thompson.

Hull, le 7 février 1985

Les procureurs du requérant,
LAUZON-GRONDIN, THÉBERGE, ROSS
39903-9-2 ET GAUVREAU

Joseph Gérard Maurice Lord

Prenez avis que Joseph Gérard Maurice Lord, domicilié au 8, rue Ballantyne, Sept-Îles, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Louis-Philippe Lord.

Sept-Îles, le 12 février 1985

Les procureurs du requérant,
39963-9-2 DESROSIERS & BOUCHER, *avocats*

Joseph Victorin

Prenez avis que Joseph Victorin, domicilié au 132, rue Dallaire, Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Victorin Saucier.

Québec, le 14 février 1985

Le procureur du requérant,
39968-9-2 ME ROBERT MARCEAU

Juliette Gauthier

Prenez avis que Juliette Gauthier, domiciliée au 708, rue Alma, appartement 3, Chicoutimi, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Lisette Gauthier.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que la requérante elle-même.

Chicoutimi, le 6 février 1985

Les procureurs de la requérante,
PÉRIGNY, VÉZINA, BEAULIEU, FILLION
39997-9-2 ET LAROUCHE

Laurent alias Roland Juneau

Prenez avis que Laurent alias Roland Juneau, domicilié au 124, rang Saint-Georges, Saint-Ubalde, comté de Portneuf, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Roland Juneau.

Saint-Ubalde, le 14 février 1985

Le procureur du requérant,
39905-9-2 RENALD THIBEAULT, *notaire*

Marie Camille Sylvia Marchand

Prenez avis que Marie Camille Sylvia Marchand, domiciliée au 3421, 30e Rue, Grand-Mère, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Camille Sylvie Marchand.

Grand-Mère, le 11 février 1985

La requérante,
39977-9-2 SYLVIA MARCHAND

Marie Clairita alias Claire Ida Lessard

Prenez avis que Marie Clairita alias Claire Ida Lessard, domiciliée au 3095, rue de la Pépinière, appartement 4, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Claire Lessard.

Montréal, le 11 janvier 1985

Le procureur de la requérante,
39927-8-2 JEAN-ROBERT FOURNIER, *avocat*

Marie Clara

Prenez avis que Marie Clara, domiciliée au 4235, Aurèle, Saint-Hubert, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Thérèse Nadeau.

Brossard, le 8 février 1985

Le procureur de la requérante,
39943-9-2 JACQUES BISSONNETTE

Marie Gamache

Prenez avis que Marie Gamache, domiciliée au 10249, Chambord, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Bernadette Gamache.

Québec, le 15 février 1985

La requérante,
39944-9-2 MARIE GAMACHE

Marie Heilda Wandelin

Prenez avis que Marie Heilda Wandelin, domiciliée au 219, 75e Avenue, Chomedey, Laval, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Hilda Huot.

Laval, le 4 février 1985

Les procureurs de la requérante,
39906-9-2 FORGUES, BELISLE & LACOMBE

Marie Julienne Rose-Aimée Larocque

Prenez avis que Marie Julienne Rose-Aimée Larocque, domiciliée au 3120, rue Jeanne, Drummondville, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie-Jeanne Rose-Aimée Larocque.

Drummondville, le 8 janvier 1985

La requérante,
39828-8-2 ROSE-AIMÉE LAROCQUE

Marie Monique Laurette Renault

Prenez avis que Marie Monique Laurette Renault, domiciliée au 4053, André-Riel, Cap-Rouge, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Monique Laurette Lallier.

Québec, le 11 février 1985

Le procureur de la requérante,
39860-8-2 JEAN HAMEL

Mario Sylvain

Prenez avis que Mario Sylvain, domicilié au 2, rue Charles-Garnier, Loretteville, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Bernard Larochelle.

Québec, le 12 février 1985

Le requérant,
39907-9-2 MARIO SYLVAIN

Martine Prévost dit Labelle

Prenez avis que Martine Prévost dit Labelle, domiciliée au 1345, avenue Maisonneuve, appartement 4, Laval, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Martine Labelle.

Montréal, le 1er février 1985

Les procureurs de la requérante,
39805-8-2 PARENTEAU, BOUCHER & ASSOCIÉS

Mary Germaine Bernier

Prenez avis que Mary Germaine Bernier, domiciliée au 7060, rue Cannes, appartement 4, Saint-Léonard, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Germaine Raymonde Poirier.

Vimont, le 10 février 1985

Le procureur de la requérante,
39908-9-2 RAYMOND-G. FAUCHER, *avocat*

Mindy Karls

Prenez avis que Mindy Karls, domiciliée au 4937, rue René-Coty, Chomedey, Laval, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Mindy Caplan.

Laval, le 23 janvier 1985

Les procureurs de la requérante,
39909-9-2 FORGUES, BÉLISLE & LACOMBE

Nathalie Champoux

Prenez avis que Nathalie Champoux, domiciliée au 22, rue Gascon, Saint-François, Laval, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Nathalie Pelletier.

Laval, le 21 janvier 1985

Les procureurs de la requérante,
SAINT-AUBIN, LONDEI, CHARBONNEAU
39806-8-2 & PLANTE

Perry Darren Myles

Prenez avis que Perry Darren Myles, domicilié au 348, Fathergill, LaSalle, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Perry Mancini.

Montréal, le 12 février 1985

Les procureurs du requérant,
39910-9-2 GROSS, PINSKY, *avocats*

Pierre-Émile Côté

Prenez avis que Pierre-Émile Côté, domicilié au 1776, rue Fay, Jonquière, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Paul-Émile Côté.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que le requérant lui-même.

Jonquière, le 18 février 1985

Le procureur du requérant,
39978-9-2 JEAN-YVES TREMBLAY, *avocat*

Pietro Galardo

Prenez avis que Pietro Galardo, domicilié au 1079, de Corbon, Boucherville, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Pierre Galardo.

Montréal, le 12 février 1985

Le procureur du requérant,
39911-9-2 MARK SHAMIE

Regina Irena Krzywdzinska

Prenez avis que Regina Irena Krzywdzinska, domiciliée au 6971, Wilderton, appartement 12, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Regina Irena Thyrone.

Montréal, le 30 janvier 1985

Les procureurs de la requérante,
39998-9-2 GLASZ & MIEDZIGORSKI

Rodolphe Valentino Arcudi

Prenez avis que Rodolphe Valentino Arcudi, domicilié au 243, rue des Patriotes, Sainte-Rose, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Rodolphe Valentino Arcuri.

Ce changement affectera également son épouse Marie Lourdes Pilon ainsi que sa fille Martine.

Montréal, le 4 février 1985

Le procureur du requérant,
39800-8-2 GILLES NORMANDIN, *avocat*

Rolland Poulin

Prenez avis que Rolland Poulin, domicilié à Arntfield, Rouyn-Noranda, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Rolland Paquin.

Rouyn, le 5 février 1985

Les procureurs du requérant,
39807-8-2 LEMAY, ROY & LEMOYNE

Sonia Perron

Prenez avis que Sonia Perron, domiciliée au 436, rue Saint-Étienne, La Malbaie, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Sonia Brisson.

La Malbaie, le 10 décembre 1984

Les procureurs de la requérante,
39829-8-2 SAVARD & GENDRON, *avocats*

Stephen DaCosta Boyce

Prenez avis que Stephen DaCosta Boyce, domicilié au 2379, rue Gervais, LaSalle, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Stephen DaCosta Bailey.

Montréal, le 29 janvier 1985

Les procureurs du requérant,
39861-8-2 BRISSON, BOURDEAU, OUELLET & TRUDEL

Thérèse Faust

Prenez avis que Thérèse Faust, domiciliée au 1615, boulevard Henri-Bourassa est, appartement 301, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Terry Faust.

Laval, le 22 janvier 1985

Les procureurs de la requérante,
39912-9-2 FORGUES, BELISLE & LACOMBE

Tom Maurice Margolis

Prenez avis que Tom Maurice Margolis, domicilié au 5489, chemin Côte-Saint-Antoine, Westmount, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Agia Akal Singh Khalsa.

Montréal, le 21 janvier 1985

Le procureur du requérant,
39862-8-2 MICHAEL N. BERGMAN

Yen-Linh Ngo

Prenez avis que Yen-Linh Ngo, domiciliée au 128, rue Isabelle, Hull, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Jennifer Yen-Linh.

Hull, le 11 février 1985

Le procureur de la requérante,
39913-9-2 ME DENIS DUFOUR

Compagnies (Divers) — Loi sur les

Dissolution — Demandes de

1856-2900 QUÉBEC INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «1856-2900 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 14 février 1985

Le secrétaire,
39919 NORMAND CHATIGNY, *avocat*

2315-9403 QUÉBEC INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «2315-9403 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Lévis, le 15 février 1985

Pour la compagnie,
39920 ROGER GRENIER

ACE STITCHING CO. INC.
ENTREPRISE DE COUTURE ACE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «ACE STICHING CO. INC.—ENTREPRISE DE

COUTURE ACE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 18 février 1985

Les procureurs de la compagnie,
39971 MENDELSOHN, ROSENTZVEIG, SHACTER

ALUMINIUM BUSQUE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «ALUMINIUM BUSQUE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 13 février 1985

Les procureurs de la compagnie,
GAGNÉ, LETARTE, SIROIS, BEAUDET
39888 & ASSOCIÉS

BAVARIAN PLACE INC.
PLACE BAVAROISE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «BAVARIAN PLACE INC.—PLACE BAVAROISE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 19 février 1985

Le procureur de la compagnie,
39999 M.A. ASTER

BISSON CONSTRUCTION INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «BISSON CONSTRUCTION INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 6 février 1985

Les procureurs de la compagnie,
39889 STEIN, MONAST, PRATTE & MARSEILLE

BONAVENTURE CURLING CLUB LTD.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «BONAVENTURE CURLING CLUB LTD.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 18 février 1985

Les procureurs de la compagnie,
39993 CHAIT, SALOMON

CENTRE DES LOISIRS SAINT-JACQUES DE LEEDS INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CENTRE DES LOISIRS SAINT-JACQUES DE LEEDS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 11 février 1985

Les procureurs de la compagnie,
39972 DELISLE, PAQUIN, MOREAU

CENTRE JEUNESSE SOUS MON TOIT

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CENTRE JEUNESSE SOUS MON TOIT» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Tring-Jonction, le 15 février 1985

Le procureur de la compagnie,
39973 LOUIS-DENIS DOYON, *notaire*

COCHRANE-DUNLOP PRODUITS INDUSTRIELS LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «COCHRANE-DUNLOP PRODUITS INDUSTRIELS LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 28 décembre 1984

Les procureurs de la compagnie,
39964 MARTINEAU, WALKER

COMPAGNIE D'INVESTISSEMENT CMR

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «COMPAGNIE D'INVESTISSEMENT CMR» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Jean, le 18 février 1985

Le président,
40000 ROGER-PAUL BOUTET

COMPAGNIE IMMOBILIÈRE G.V. INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «COMPAGNIE IMMOBILIÈRE G.V. INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Laval, le 14 février 1985

Pour la compagnie,
39945 DANIEL GUAY

CONSTRUCTION DUPÉRÉ, McNICOLL INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CONSTRUCTION DUPÉRÉ, McNICOLL INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 18 février 1985

Le secrétaire,
40001 NORMAND DUPÉRÉ

CRÉDIT TOTAL INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CRÉDIT TOTAL INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Jérôme, le 5 février 1985

Les procureurs de la compagnie,
39914 ROSS, GERAGHTY & ASSOCIÉS

DISTRIBUTION PRINCESSE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «DISTRIBUTION PRINCESSE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Granby, le 6 février 1985

Le président,
39890 JACQUES ALLARD

EVREST LUMBER INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «EVREST LUMBER INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 14 février 1985

Le président,
39946 JEAN CHAREST

FERME P.M. FONTAINE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «FERME P.M. FONTAINE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Calixa-Lavallée, le 7 février 1985

Pour la compagnie,
40002 PIERRE FONTAINE

GARAGE R. LATREILLE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «GARAGE R. LATREILLE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Lachine, le 31 janvier 1985

Le procureur de la compagnie,
39947 LOUIS GUINDON, *notaire*

HAVRE CHAMPLAIN INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «HAVRE CHAMPLAIN INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 11 février 1985

Les procureurs de la compagnie,
39915 PICHÉ, EMERY

MYDAV INVESTMENT CORPORATION LTD. LA CORPORATION DE PLACEMENT MYDAV LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «MYDAV INVESTMENT CORPORATION LTD.— LA CORPORATION DE PLACEMENT MYDAV LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 4 février 1985

Les procureurs de la compagnie,
39891 PHILLIPS & VINEBERG

LA FERME ROBERT LAVOIE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LA FERME ROBERT LAVOIE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Mont-Joli, le 4 février 1985

Le procureur de la compagnie,
39916 BERNARD CHARBONNEAU, *notaire*

LES ÉDITIONS LE CINÉMATOGRAPHE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES ÉDITIONS LE CINÉMATOGRAPHE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 11 février 1985

Pour la compagnie,
39892 GILLES MARSOLAIS

LES ENTREPRISES DE GESTION B. & L. INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES ENTREPRISES DE GESTION B. & L. INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 14 février 1985

Les procureurs de la compagnie,
39948 AUBUT, CHABOT

LES ENTREPRISES DESCHAMPS INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES ENTREPRISES DESCHAMPS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 14 janvier 1985

Le procureur de la compagnie,
39893 MICHEL BENOIT, *avocat*

LES ENTREPRISES F.M.R. INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES ENTREPRISES F.M.R. INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Georges-de-Beauce, le 11 mars 1984

Le secrétaire,
39894 RENALD DROUIN

LES ENTREPRISES MANEREUIL INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES ENTREPRISES MANEREUIL INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Louiseville, le 4 février 1985

La secrétaire-trésorière,
39895 CHARLOTTE CARON

LES HABITATIONS DESMIR INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES HABITATIONS DESMIR INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 11 février 1985

Le secrétaire,
39896 FERNAND SIMON

LES IMMEUBLES DE ST-JÉRÔME INC.
ST. JEROME PROPERTIES INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES IMMEUBLES DE ST-JÉRÔME INC.—ST.JEROME PROPERTIES INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 8 février 1985

Le secrétaire,
39949 E. JOHN LECHTER

LES MONTAGES ROGA LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES MONTAGES ROGA LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Île-Perrot, le 18 janvier 1985

Le procureur de la compagnie,
39897 CHRISTIANE RAYMOND, *notaire*

MAÇONNERIE VAILLANCOURT INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «MAÇONNERIE VAILLANCOURT INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Jonquière, le 5 février 1985

Les procureurs de la compagnie,
39917 MAZURETTE & TREMBLAY, *avocats*

MAISON JEAN, PAUL, MARCEL LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «MAISON JEAN, PAUL, MARCEL LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Alma, le 4 février 1985

Pour la compagnie,
39921 JEAN PAUL PILOTE

MIRPOL LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «MIRPOL LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 4 février 1985

Le président,
39994 P. POULIN

NATIONAL BEEF INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «NATIONAL BEEF INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 11 février 1985

Le procureur de la compagnie,
39898 DONALD W. SEAL, *avocat*

PISCICULTURE MISSISQUOI INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «PISCICULTURE MISSISQUOI INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Jean-sur-Richelieu, le 13 février 1985

Le procureur de la compagnie,
39965 GILBERT LANTHIER, *avocat*

PLACEMENT ACTIFS LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «PLACEMENT ACTIFS LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 14 février 1985

Le président,
39950 JEAN CHAREST

PRODEN ROTARY DIES INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «PRODEN ROTARY DIES INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 31 janvier 1985

Le procureur de la compagnie,
39922 RONALD R. BLUMER

PLACEMENTS P.S.C.D. LTÉE
P.S.C.D. HOLDINGS LTD.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «PLACEMENTS P.S.C.D. LTÉE—P.S.C.D. HOLDINGS LTD.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 13 février 1985

Les procureurs de la compagnie,
POULIOT, MERCURE, LEBEL, DESROCHERS,
39918 LEGAULT & DANCOSSE

RESTAURANT CHEZ JEANNINE POTVIN INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «RESTAURANT CHEZ JEANNINE POTVIN INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Clermont, le 24 septembre 1984

Le président,
39899 ULYSSE POTVIN

SUPERMARCHÉ KHATTAK INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «SUPERMARCHÉ KHATTAK INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 13 février 1985

Les procureurs de la compagnie,
39923 BLONDEAU, BOUCHER

TAPIS VERCHÈRES INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «TAPIS VERCHÈRES INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 29 janvier 1985

La présidente,
39974 LUCIE HALE

TRANSPORT H.J.C.L. INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «TRANSPORT H.J.C.L. INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

La Sarre, le 6 décembre 1984

La secrétaire,
39951 CLAIRE LEMOYNE

Compagnies minières — Loi sur les

Avis divers

GALLANT GOLD MINES LTD.

La compagnie « GALLANT GOLD MINES LTD. » a été autorisée à vendre ou autrement aliéner, au Québec ses actions, stocks, certificats d'actions, obligations et autres valeurs.

Le bureau principal au Québec est au 1, place Ville-Marie, bureau 3725, Montréal, district judiciaire de Montréal.

Son agent principal, aux fins de recevoir les assignations ou procédures exercées contre elle est Me Henri Lanctôt, 1, place Ville-Marie, bureau 3725, Montréal.

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
47 1642-4111

Coopératives — Loi sur les

Club coopératif de consommation Des Monts

Avis est donné que lors d'une assemblée générale spéciale des membres de « Club coopératif de consommation Des Monts » tenue le 14 novembre 1984, il a été résolu de liquider la coopérative et qu'elle soit dissoute, conformément aux dispositions de la Loi sur les coopératives et de la Loi sur la liquidation des compagnies et que MM. Marcel Alarie, Eugène Fournelle et Mme Louise Duquette soient nommés liquidateurs.

L'inspecteur général des institutions financières,
49 JEAN-MARIE BOUCHARD

Coopérative d'habitation « Le Dauphin »

Avis est donné que lors d'une assemblée générale spéciale des membres de « Coopérative d'habitation « Le Dauphin » tenue le 23 octobre 1984, il a été résolu de liquider la coopérative et qu'elle soit dissoute, conformément aux dispositions de la Loi sur les coopératives et de la Loi sur la liquidation des compagnies et que monsieur Serge Marois soit nommé liquidateur.

L'inspecteur général des institutions financières,
49 JEAN-MARIE BOUCHARD

Curatelle publique — Loi sur la

Succession Claude Poulin

Succession de Poulin, Claude, en son vivant du 125, rue Notre-Dame nord, Saint-Marie de Beauce.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chap. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC
Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6 39995

Inspecteur général des institutions financières

Assurances — Loi sur les

Arkwright-Boston Manufacturers Mutual Insurance Company
Modification de permis

Avis est donné, par les présentes, que le permis d'assureur de « Arkwright-Boston Manufacturers Mutual Insurance Company » a été modifié et autorise désormais ladite compagnie à pratiquer au Québec les catégories d'assurance suivantes:

— Biens
— Bris des machines
— Responsabilité
— Maritime

L'assureur a été relevé de son obligation de fournir un cautionnement en vertu de l'article 230 de la Loi sur les assurances (L.R.Q., chap. A-32). Toutefois, il maintient un cautionnement de 80 000 $, auprès du ministre des Finances du Québec, pour la pratique de la catégorie d'assurance « Maritime ».

Le siège social de la compagnie est situé au 225, Wyman Street, Waltham, Massachusetts, États-Unis, 02154, et son principal établissement d'affaires au Québec est situé au 1, carré Westmount, bureau 1451, Montréal QC, H3Z 2S1.

Québec, le 20 février 1985

L'inspecteur général des institutions financières,
47 JEAN-MARIE BOUCHARD

Ministères — Avis concernant les

Affaires culturelles

Arrondissement historique de la ville de Beauport

Le ministre des Affaires culturelles donne avis conformément à l'article 46 de la Loi sur les biens culturels (L.R.Q., chap. B-4) qu'à l'expiration d'un délai de trente jours suivant la présente publication, il présentera au gouvernement la recommandation annexée au présent avis pour adoption.

Toute personne intéressée peut faire des représentations à ce sujet à la Commission des biens culturels dans les trente jours suivant la publication de cette recommandation.

Québec, le 20 décembre 1984

Le ministre des Affaires culturelles,
CLÉMENT RICHARD

RECOMMANDATION CONCERNANT la déclaration d'un agrandissement de l'Arrondissement historique de la ville de Beauport

Le ministre des Affaires culturelles expose:

QU'en vertu de l'arrêté en conseil 903 du 6 mai 1964, lequel est entré en vigueur le 16 mai 1964, le gouvernement a déclaré Arrondissement historique une partie de la ville de Beauport qui y était décrite;

QUE cet arrondissement historique, de petite dimension, visait à protéger et à mettre en valeur le patrimoine immobilier et les vestiges archéologiques historiques situés le long de la rivière Beauport et au coeur de l'ancien Bourg du Fargy à Beauport;

QUE des études effectuées récemment au ministère des Affaires culturelles ont révélé que l'avenue Royale à Beauport, sur la quasi totalité de son parcours, constitue un ensemble ethno-historique et géographique exceptionnel qui se veut en quelque sorte un reflet de la civilisation d'hier et d'aujourd'hui;

QU'en vertu de l'article 45 de la Loi sur les biens culturels (L.R.Q., chap. B-4), le gouvernement peut, sur la recommandation du ministre des Affaires culturelles qui prend l'avis de la Commission des biens culturels, déclarer arrondissement historique un territoire, une municipalité ou une partie d'une municipalité en raison de la concentration de monuments ou de sites historiques qui s'y trouvent;

QUE la ville de Beauport a, par sa Résolution numéro 84-468, demandé « au ministre des Affaires culturelles d'ordonner, par décret, le nouvel arrondissement historique de Beauport tel qu'apparaissant aux plans et à la description technique préparés par l'arpenteur-géomètre Roch Lefrançois, en date du 9 novembre 1983, dossier 1985, minute 1371 »;

QUE le comité du statut des biens culturels du ministère des Affaires culturelles, lors de sa réunion du 13 décembre 1983, a recommandé au ministre des Affaires culturelles l'agrandissement proposé de l'Arrondissement historique de Beauport;

QUE divers organismes dont la Société de valorisation du patrimoine de Beauport, l'Association des proprié-

taires de maisons anciennes du Québec et la Société d'art et d'histoire de Beauport ont fait part au ministre de la nécessité et de l'urgence de protéger et mettre en valeur ces secteurs de l'avenue Royale à Beauport et appuient sans réserve la demande de cette ville;

QUE certains des résidents de ces secteurs de Beauport et plus particulièrement les propriétaires des maisons anciennes qui présentent un intérêt sur le plan patrimonial ont informé le ministère qu'ils accueilleraient favorablement un tel agrandissement de l'Arrondissement historique de Beauport;

QUE le ministre, conformément à la Loi sur les biens culturels, prendra avis de la Commission des biens culturels;

EN CONSÉQUENCE, le ministre des Affaires culturelles recommande:

QUE le territoire de l'arrondissement historique situé dans la ville de Beauport soit agrandi et que son nouveau périmètre, lequel inclut le territoire de l'arrondissement historique tel que décrit à l'arrêté en conseil 903 du 6 mai 1964, soit celui décrit aux plans et descriptions techniques préparés par l'arpenteur-géomètre, monsieur Roch Lefrançois en date du 9 novembre 1983, dossier 1985, minute 1371;

QUE cet arrondissement historique soit désigné sous le nom d'Arrondissement historique de Beauport.

Québec, le 20 décembre 1984

Le ministre des Affaires culturelles,
52 CLÉMENT RICHARD

N.B. Cette publication remplace celle du 9 février 1985, page 524.

Classement des biens culturels

Unity Building
454, rue de la Gauchetière ouest
et
1030, rue Saint-Alexandre
Montréal (Québec)

Le ministre des Affaires culturelles donne avis, conformément à l'article 29 de la Loi sur les biens culturels (L.R.Q., chap. B-4), qu'il a procédé au classement du bien culturel ci-dessous décrit et que le classement prend effet à compter du 16 février 1984, date où fut transmis au propriétaire, l'avis d'intention de classer le bien culturel ci-après désigné, savoir:

« Un édifice érigé sur le lot mille soixante-treize (1073) des plan et livre de renvoi officiels du quartier Saint-Antoine de la ville de Montréal, et portant le numéro 454 de la rue de la Gauchetière ouest et 1030 de la rue Saint-Alexandre. »

Québec, le 11 février 1985

Le ministre des Affaires culturelles,
52 CLÉMENT RICHARD

Énergie et Ressources

Cadastres

Canton d'Ascot

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 5-44 et 5-45 du rang XIV en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 1er novembre 1984

Remplacer: les lots 5-37 à 5-39 du rang XIV en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 1er novembre 1984

Cadastre: Ascot, canton d'
Division d'enregistrement: Sherbrooke
Municipalité: la ville de Rock-Forest

Québec, le 7 novembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
48 271872

Canton d'Ascot

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 9-116 du rang XII en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 1er novembre 1984

Remplacer: les lots 9-92 et 9-93 du rang XII en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le

dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 1er novembre 1984

Cadastre: Ascot, canton d'
Division d'enregistrement: Sherbrooke
Municipalité: la ville de Rock-Forest

Québec, le 7 novembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
48 271871

Canton d'Ascot

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 5A-4 du rang VII en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 1er novembre 1984

Remplacer: une partie du lot 5A-2 du rang VII en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 1er novembre 1984

Cadastre: Ascot, canton d'
Division d'enregistrement: Sherbrooke
Municipalité: canton d'Ascot

Québec, le 7 novembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
48 271701

Canton d'Ascot

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 22F-151 du rang VI en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 1er novembre 1984

Remplacer: le lot 22F-79 du rang VI en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 1er novembre 1984

Cadastre: Ascot, canton d'
Division d'enregistrement: Sherbrooke
Municipalité: la ville de Sherbrooke

Québec, le 7 novembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
48 271203

Canton de Cartier

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: une partie du lot 2-5 du rang II en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 octobre 1984

Cadastre: Cartier, canton de
Division d'enregistrement: Joliette
Municipalité: la paroisse de Saint-Côme

Québec, le 7 novembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
48 269599

Village de Coaticook

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 213-2-23, 213-2-26 à 213-2-30 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 septembre 1984

Remplacer: les lots 213-2-17 et 213-2-22 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 septembre 1984

Cadastre: Coaticook, village de
Division d'enregistrement: Coaticook
Municipalité: la ville de Coaticook

Québec, le 7 novembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
48 269670

Village de Cowansville

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 124-560 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 octobre 1984

Remplacer: le lot 124-128 et une partie du lot 124-129 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 octobre 1984

Cadastre: Cowansville, village de
Division d'enregistrement: Missisquoi
Municipalité: la ville de Cowansville

Québec, le 7 novembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

48 272230

Canton de Doncaster

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: le lot 9-11 du rang II en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 octobre 1984

Cadastre: Doncaster, canton de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: village de Val-David

Québec, le 7 novembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

48 099858

Ville de Drummondville (quartier Ouest)

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 5-3 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 6 novembre 1984

Remplacer: une partie des lots 5-1, 5-2 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 6 novembre 1984

Annuler: le lot 6-1 et la partie restante des lots 5-1, 5-2 en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 6 novembre 1984

Cadastre: Drummondville, ville de (quartier Ouest)
Division d'enregistrement: Drummond
Municipalité: la ville de Drummondville

Québec, le 7 novembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

48 271656

Ville de Drummondville (quartier Sud)

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 267 en vertu des dispositions des articles 2174*b* du Code civil et 7 de la Loi sur le cadastre (L.R.Q., chap. C-1) dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 octobre 1984

Remplacer: les lots 32, 33 et 34 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 octobre 1984

Cadastre: Drummondville, ville de (quartier Sud)
Division d'enregistrement: Drummond
Municipalité: la ville de Drummondville

Québec, le 7 novembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

48 271991

Canton de Granby

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 739-35 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 31 octobre 1984

Remplacer: les lots 739-21, 739-22-1 et une partie du lot 739-22 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 31 octobre 1984

Cadastre: Granby, canton de
Division d'enregistrement: Shefford
Municipalité: canton de Granby

Québec, le 6 novembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

48 272001

Canton de Grantham

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 139-1070 du rang III en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 octobre 1984

Remplacer: les lots 139-473 et 139-474 du rang III en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 octobre 1984

Cadastre: Grantham, canton de
Division d'enregistrement: Drummond
Municipalité: la ville de Drummondville

Québec, le 8 novembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

48 272442

Village de Grenville

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 155-4, 155-5 et 155-6 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 31 octobre 1984

Ajouter: le lot 155-3 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 31 octobre 1984

Remplacer: une partie des lots 155-1 et 155-2 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 31 octobre 1984

Cadastre: Grenville, village de
Division d'enregistrement: Argenteuil
Municipalité: village de Grenville

Québec, le 6 novembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

48 272238

Canton d'Howard

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 17-15 du rang II en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 31 octobre 1984

Remplacer: une partie du lot 17-6 du rang II en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 31 octobre 1984

Cadastre: Howard, canton d'
Division d'enregistrement: Argenteuil
Municipalité: Saint-Adolphe-d'Howard

Québec, le 6 novembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

48 272394

Canton de Hull

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 23 du rang II en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 octobre 1984

Remplacer: le lot 19B-270 et une partie du lot 19B du rang II en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 octobre 1984

Cadastre: Hull, canton de
Division d'enregistrement: Gatineau
Municipalité: la ville d'Aylmer

Québec, le 7 novembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

48 270280

Paroisse de Lacolle

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: le lot 157-1 en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 31 octobre 1984

Cadastre: Lacolle, paroisse de
Division d'enregistrement: Saint-Jean
Municipalité: la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel

Québec, le 6 novembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

48 272599

Paroisse de Laprairie-de-la-Madeleine

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 123-148 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 octobre 1984

Remplacer: les lots 123-17-3, 123-18 et une partie du lot 123-17 et la partie restante du lot 123-19 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 octobre 1984

Cadastre: Laprairie-de-la-Madeleine, paroisse de
Division d'enregistrement: Laprairie
Municipalité: la ville de Brossard

Québec, le 7 novembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

48 270923

Paroisse de Laprairie-de-la-Madeleine

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 604-151, 604-152 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 octobre 1984

Remplacer: les lots 604-53 à 604-55 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 octobre 1984

Cadastre: Laprairie-de-la-Madeleine, paroisse de
Division d'enregistrement: Laprairie
Municipalité: la ville de Sainte-Catherine

Québec, le 6 novembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

48 271660

Paroisse de Laprairie-de-la-Madeleine

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 252-15 à 252-17 et 253-97 à 253-106 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 octobre 1984

Remplacer: les lots 252-4, 252-5 et 253-12 à 253-19 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 octobre 1984

Cadastre: Laprairie-de-la-Madeleine, paroisse de
Division d'enregistrement: Laprairie
Municipalité: la ville de Brossard

Québec, le 6 novembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

48 271556

Paroisse de Laprairie-de-la-Madeleine

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 253-76 à 253-96, 254-18 à 254-22, 255-32 à 255-34 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 octobre 1984

Remplacer: les lots 253-33 à 253-38, 253-45 à 253-56, 254-13A 254-17, 255-15 à 255-17 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 octobre 1984

Cadastre: Laprairie-de-la-Madeleine, paroisse de
Division d'enregistrement: Laprairie
Municipalité: la ville de Brossard

Québec, le 6 novembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

48 271555

Paroisse de Longue-Pointe

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 484-68 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 octobre 1984

Remplacer: une partie du lot 484-4 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 octobre 1984

Cadastre: Longue-Pointe, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville d'Anjou

Québec, le 6 novembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
48 600478

Canton de Lussier

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: le lot K-335 du bloc K en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 octobre 1984

Cadastre: Lussier, canton de
Division d'enregistrement: Montcalm
Municipalité: Saint-Donat

Québec, le 7 novembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
48 271769

Canton de Malhiot

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 40-6-20, 40-6-21 du rang I en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 octobre 1984

Remplacer: le lot 40-6-3 du rang I en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 octobre 1984

Cadastre: Malhiot, canton de
Division d'enregistrement: La Tuque
Municipalité: Haute-Mauricie

Québec, le 7 novembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
48 271359

Canton de Marchand

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 16 et 17 du rang Est de la rivière Rouge en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 octobre 1984

Remplacer: deux parties des lots 14A et 15 du rang Est de la rivière Rouge en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 octobre 1984

Cadastre: Marchand, canton de
Division d'enregistrement: Labelle
Municipalité: La Macaza

Québec, le 6 novembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
48 269288

Canton de Marchand

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 4-2 du rang Ouest de la rivière Rouge en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 octobre 1984

Remplacer: la partie restante du lot 4-1 du rang Ouest de la rivière Rouge en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 octobre 1984

Annuler: le lot 5-1 et une partie du lot 4-1 du rang Ouest de la rivière Rouge en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 octobre 1984

Cadastre: Marchand, canton de
Division d'enregistrement: Labelle
Municipalité: canton de Marchand

Québec, le 6 novembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

48 268594

Village de Marieville

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 420 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 octobre 1984

Remplacer: le lot 17B-3 et une partie des lots 17-3, 17-4, 17B-2, 17 et 17B en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 octobre 1984

Cadastre: Marieville, village de
Division d'enregistrement: Rouville
Municipalité: la ville de Marieville

Québec, le 7 novembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

48 272042

Cité de Montréal (quartier Sainte-Anne)

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 1959 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 septembre 1984

Remplacer: le lot 1951 de ce cadastre et le lot 5017 du cadastre de la municipalité de la paroisse de Montréal en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 septembre 1984

Cadastre: Montréal, cité de (quartier Sainte-Anne)
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 9 novembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

48 600435

Cité de Montréal (quartier Saint-Louis)

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 1136 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 octobre 1984

Remplacer: le lot 902-62 et une partie du lot 902 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 octobre 1984

Cadastre: Montréal, cité de (quartier Saint-Louis)
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 6 novembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

48 600342

Municipalité de la paroisse de Montréal

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 3268-119, 5087, 5088 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 octobre 1984

Remplacer: une partie des lots 3268-89A, 3401 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 octobre 1984

Cadastre: Montréal, municipalité de la paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Verdun

Québec, le 7 novembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

48 600756

Municipalité de la paroisse de Montréal

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 4740-591 à 4740-598 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le

dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 octobre 1984

Remplacer: les lots 4740-390 à 4740-397 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 octobre 1984

Cadastre: Montréal, municipalité de la paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Verdun

Québec, le 7 novembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
48 600074

Canton d'Orford

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 219-282 à 219-284 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 1er novembre 1984

Remplacer: les lots 219-246 à 219-251 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 1er novembre 1984

Cadastre: Orford, canton d'
Division d'enregistrement: Sherbrooke
Municipalité: la ville de Rock-Forest

Québec, le 7 novembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
48 271611

Canton de Percé

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 1272 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 octobre 1984

Remplacer: les lots 483-1, 483-2, 485-2, 485-3, 485-4 483-11, 483-12, 488-6-8, 488-6-9 et une partie des lots 483-3, 483-6, 483, 485 et 488-6 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 octobre 1984

Cadastre: Percé, canton de
Division d'enregistrement: Gaspé
Municipalité: la ville de Percé

Québec, le 6 novembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
48 270259

Paroisse de Rivière-des-Prairies

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 76-1256 à 76-1262 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 octobre 1984

Remplacer: les lots 76-512 à 76-521 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 octobre 1984

Cadastre: Rivière-des-Prairies, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 6 novembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
48 600300

Paroisse de Sainte-Adèle-d'Abercrombie

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 23-45 du rang VI du canton de Morin en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 octobre 1984

Remplacer: le lot 23-35 du rang VI du canton de Morin en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 octobre 1984

Cadastre: Sainte-Adèle-d'Abercrombie, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: Val-Morin

Québec, le 7 novembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

48 600469

Paroisse de Sainte-Adèle-d'Abercrombie

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 7A-181 du rang X du canton Abercrombie en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 octobre 1984

Remplacer: les lots 7A-82 et 7A-143 du rang X du canton Abercrombie en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 octobre 1984

Cadastre: Sainte-Adèle-d'Abercrombie, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la ville de Sainte-Adèle

Québec, le 7 novembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

48 099983

Paroisse de Sainte-Adèle-d'Abercrombie

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 4-15 du rang II du canton Morin en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 octobre 1984

Remplacer: une partie du lot 4-5 du rang II du canton Morin en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 octobre 1984

Cadastre: Sainte-Adèle-d'Abercrombie, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la ville de Sainte-Adèle

Québec, le 7 novembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

48 099614

Paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 9-336 du rang III du canton Beresford en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 octobre 1984

Remplacer: les lots 9-241 et 9-242 du rang III du canton Beresford en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 octobre 1984

Cadastre: Sainte-Agathe-des-Monts, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la ville de Sainte-Agathe-des-Monts

Québec, le 7 novembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

48 600347

Paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 27-32 du rang X du canton Morin en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 octobre 1984

Remplacer: les lots 27-1 à 27-3 et une partie du lot 27-4 du rang X du canton Morin en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 octobre 1984

Cadastre: Sainte-Agathe-des-Monts, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: village de Val-David

Québec, le 7 novembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

48 600092

Paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 7-40 du rang IV du canton de Beresford en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 octobre 1984

Remplacer:le lot 7-26 du rang IV du canton de Beresford en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 octobre 1984

Cadastre: Sainte-Agathe-des-Monts, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: village de Sainte-Agathe-Sud

Québec, le 7 novembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

48 099403

Paroisse de Saint-Antoine-de-Lavaltrie

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: les lots 295-8 et 295-9 en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 2 novembre 1984

Cadastre: Saint-Antoine-de-Lavaltrie, paroisse de
Division d'enregistrement: Berthier
Municipalité: la paroisse de Saint-Antoine-de-Lavaltrie

Québec, le 9 novembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

48 273642

Paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 35-88 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 octobre 1984

Remplacer: le lot 35-57-3 et une partie des lots 35-57 et 35-84 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 octobre 1984

Cadastre: Saint-Antoine-de-Longueuil, paroisse de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Longueuil

Québec, le 8 novembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

48 267221

Paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 54-107 à 54-118 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 octobre 1984

Remplacer: les lots 54-45 à 54-52, 54-55 à 54-58 et 54-71 à 54-74 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 octobre 1984

Cadastre: Saint-Antoine-de-Longueuil, paroisse de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Longueuil

Québec, le 7 novembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

48 272221

Paroisse de Saint-Charles-Borromée

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 226-286 et 226-285 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 octobre 1984

Remplacer: les lots 226-264 et 226-265 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 octobre 1984

Cadastre: Saint-Charles-Borromée, paroisse de
Division d'enregistrement: Joliette
Municipalité: la paroisse de Saint-Charles-Borromée

Québec, le 6 novembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

48 272203

Paroisse de Saint-Charles-Borromée

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 345 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 octobre 1984

Remplacer: une partie du lot 224 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 octobre 1984

Cadastre: Saint-Charles-Borromée, paroisse de
Division d'enregistrement: Joliette
Municipalité: la ville de Joliette

Québec, le 6 novembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

48 271626

Paroisse de Saint-Charles-Borromée

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 190-9 à 190-11 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 octobre 1984

Remplacer: le lot 190-7 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 octobre 1984

Cadastre: Saint-Charles-Borromée, paroisse de
Division d'enregistrement: Joliette
Municipalité: la paroisse de Notre-Dame-des-Prairies

Québec, le 6 novembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

48 269192

Paroisse de Saint-Colomban

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 232-4 et 232-5 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 octobre 1984

Remplacer: le lot 232-2 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 octobre 1984

Cadastre: Saint-Colomban, paroisse de
Division d'enregistrement: Deux-Montagnes
Municipalité: la paroisse de Saint-Colomban

Québec, le 7 novembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

48 600519

Paroisse de Saint-Constant

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 171-127 et 171-128 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 octobre 1984

Remplacer: les lots 171-82 et 171-83 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 octobre 1984

Cadastre: Saint-Constant, paroisse de
Division d'enregistrement: Laprairie
Municipalité: la ville de Saint-Constant

Québec, le 6 novembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

48 272273

Paroisse de Saint-Constant

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 150-1-203 et 150-1-204 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 octobre 1984

Remplacer: une partie du lot 150-1-54 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 octobre 1984

Cadastre: Saint-Constant, paroisse de
Division d'enregistrement: Laprairie
Municipalité: la ville de Saint-Constant

Québec, le 6 novembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

48 271721

Paroisse de Saint-Constant

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 417 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 octobre 1984

Remplacer: les lots 10-2, 10-3 et une partie des lots 11-2, 10, 11 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 octobre 1984

Cadastre: Saint-Constant, paroisse de
Division d'enregistrement: Laprairie
Municipalité: la ville de Delson

Québec, le 6 novembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

48 271654

Paroisse de Saint-Denis

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: les lots 186-1-1 et 186-1-2 en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 octobre 1984

Cadastre: Saint-Denis, paroisse de
Division d'enregistrement: Saint-Hyacinthe
Municipalité: village de Saint-Denis

Québec, le 7 novembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

48 272439

Paroisse de Sainte-Flore

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: le lot 50-167 en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 1er novembre 1984

Cadastre: Sainte-Flore, paroisse de
Division d'enregistrement: Shawinigan
Municipalité: la ville de Shawinigan

Québec, le 6 novembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

48 271630

Paroisse de Saint-François-de-Sales

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 5-352 à 5-359, 6-416 à 6-443 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 octobre 1984

Remplacer: les lots 5-341 à 5-346, 6-344 à 6-352, 6-355 à 6-366 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 octobre 1984

Cadastre: Saint-François-de-Sales, paroisse de
Division d'enregistrement: Laval
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 7 novembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

48 600009

Paroisse de Saint-Janvier

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 322 et 323 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 octobre 1984

Remplacer: les lots 274-156 et 274-195 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 octobre 1984

Cadastre: Saint-Janvier, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la ville de Mirabel

Québec, le 7 novembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

48 600145

Ville de Saint-Jean

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 434-12 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 novembre 1984

Remplacer: le lot 434-7 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 novembre 1984

Cadastre: Saint-Jean, ville de
Division d'enregistrement: Saint-Jean
Municipalité: la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu

Québec, le 8 novembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

48 272186

Paroisse de Saint-Jean-Deschaillons

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 100-5 et 101-3 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 octobre 1984

Ajouter: les lots 100-4 et 101-2 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 octobre 1984

Remplacer: les lots 100-3 et 101-1 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 octobre 1984

Cadastre: Saint-Jean-Deschaillons, paroisse de
Division d'enregistrement: Lotbinière
Municipalité: village de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Québec, le 7 novembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

48 270849

Paroisse de Saint-Jérôme

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: la partie restante des lots 473-3 à 473-9, 473-29 en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 octobre 1984

Cadastre: Saint-Jérôme, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la ville de Saint-Jérôme

Québec, le 7 novembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

48 099973

Paroisse de Saint-Jérôme

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 236-391 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 octobre 1984

Remplacer: une partie du lot 236-109 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 octobre 1984

Cadastre: Saint-Jérôme, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: village de Lafontaine

Québec, le 7 novembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

48 098725

Paroisse de Saint-Jérôme-de-Matane

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 307-12, 307-13 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 septembre 1984

Remplacer: les lots 307-1-1, 307-2-1-1, 307-2-1-2, 307-2-10-1, 307-2-11-1, 307-2-16-1, 307-2-17-1, 307-2-18-1, 307-2-25, 307-2-26, 307-2-28, 307-2-29, 307-2-31, 307-2-33, une partie des lots 307-2-10, 307-2-11, 307-2-16, 307-2-17, 307-2-18, 307-1 et deux parties des lots 307-2-1, 307-2 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 septembre 1984

Cadastre: Saint-Jérôme-de-Matane, paroisse de
Division d'enregistrement: Matane
Municipalité: la ville de Matane

Québec, le 7 novembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

48 267986

Paroisse de Saint-Joseph

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 85-6 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 octobre 1984

Remplacer: le lot 85-1 et une partie du lot 85-4 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 octobre 1984

Cadastre: Saint-Joseph, paroisse de
Division d'enregistrement: Richelieu
Municipalité: la ville de Tracy

Québec, le 7 novembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

48 270337

Paroisse de Sainte-Julienne

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 929-64, 929-65, 929-66 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 octobre 1984

Remplacer: les lots 929-42 à 929-45, 929-57 et 929-58 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 octobre 1984

Cadastre: Sainte-Julienne, paroisse de
Division d'enregistrement: Montcalm
Municipalité: la paroisse de Sainte-Julienne

Québec, le 7 novembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

48 272164

Paroisse de Saint-Laurent

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 489-7, 489-8, 490-7 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 octobre 1984

Ajouter: le lot 492-6 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 octobre 1984

Remplacer: les lots 489-5, 492-2 et une partie des lots 489-4, 490-4 et 492-1 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 octobre 1984

Cadastre: Saint-Laurent, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Saint-Laurent

Québec, le 6 novembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

48 600302

Paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 19-252 et 19-253 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 octobre 1984

Remplacer: les lots 19-218 et 19-219 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 octobre 1984

Cadastre: Saint-Louis-de-Terrebonne, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la ville de Bois-des-Filion

Québec, le 7 novembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

48 600394

Paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 76-47 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 octobre 1984

Remplacer: le lot 76-16 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 octobre 1984

Cadastre: Saint-Louis-de-Terrebonne, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne

Québec, le 7 novembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

48 099894

Paroisse de Sainte-Marie

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 670-25 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 31 octobre 1984

Remplacer: le lot 670-17 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 31 octobre 1984

Cadastre: Sainte-Marie, paroisse de
Division d'enregistrement: Beauce
Municipalité: la ville de Sainte-Marie

Québec, le 6 novembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

48 272448

Paroisse de Sainte-Marie

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 1140 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 31 octobre 1984

Remplacer: une partie des lots 678-2 et 678 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 31 octobre 1984

Cadastre: Sainte-Marie, paroisse de
Division d'enregistrement: Beauce
Municipalité: la ville de Sainte-Marie

Québec, le 6 novembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

48 271750

Paroisse de Sainte-Marie-de-Monnoir

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 147-143 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 1er novembre 1984

Remplacer: les lots 147-62 et 147-63 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 1er novembre 1984

Cadastre: Sainte-Marie-de-Monnoir, paroisse de
Division d'enregistrement: Rouville
Municipalité: la ville de Marieville

Québec, le 7 novembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
48 270857

Paroisse de Saint-Martin

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 339-3-124 et 339-3-125 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 octobre 1984

Remplacer: le lot 339-3-77 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 octobre 1984

Cadastre: Saint-Martin, paroisse de
Division d'enregistrement: Laval
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 7 novembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
48 600099

Paroisse de Saint-Martin

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 409-31, 409-32, 411-24, 411-25 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 octobre 1984

Remplacer: les lots 409-30 et 411-23 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 octobre 1984

Cadastre: Saint-Martin, paroisse de
Division d'enregistrement: Laval
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 6 novembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
48 600380

Paroisse de Sainte-Rose

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 74-77 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 6 novembre 1984

Remplacer: le lot 74-74 et une partie du lot 74-63 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 6 novembre 1984

Cadastre: Sainte-Rose, paroisse de
Division d'enregistrement: Laval
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 7 novembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
48 600431

Paroisse de Sainte-Rose

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 218-272 et 218-273 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 octobre 1984

Remplacer: les lots 218-129-1, 218-128 et une partie du lot 218-129 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 octobre 1984

Cadastre: Sainte-Rose, paroisse de
Division d'enregistrement: Laval
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 7 novembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
48 600223

Paroisse de Sainte-Rose

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 26-634 à 26-646 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 octobre 1984

Remplacer: les lots 26-95 à 26-97, 26-170 à 26-174, 26-562 à 26-564 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 octobre 1984

Cadastre: Sainte-Rose, paroisse de
Division d'enregistrement: Laval
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 7 novembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

48 600510

Paroisse de Saint-Sauveur

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 582 à 594 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 octobre 1984

Remplacer: une partie des lots 55 et 56 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 octobre 1984

Cadastre: Saint-Sauveur, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: Piedmont

Québec, le 7 novembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

48 600660

Paroisse de Saint-Sauveur

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 581 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 octobre 1984

Remplacer: le lot 386 et une partie du lot 390 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 octobre 1984

Cadastre: Saint-Sauveur, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: village de Saint-Sauveur-des-Monts

Québec, le 7 novembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

48 600659

Paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 791-7 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 octobre 1984

Remplacer: le lot 791-2 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 octobre 1984

Cadastre: Sainte-Thérèse-de-Blainville, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la ville de Blainville

Québec, le 7 novembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

48 600694

Paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées;

Ajouter: le lot 533-16 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 octobre 1984

Ajouter: le lot 533-15 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 octobre 1984

Remplacer: le lot 533-9 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 octobre 1984

Cadastre: Sainte-Thérèse-de-Blainville, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la ville de Blainville

Québec, le 7 novembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

48 600309

Paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 11-659 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 octobre 1984

Remplacer: le lot 11-63 et une partie du lot 11-61 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 octobre 1984

Cadastre: Sainte-Thérèse-de-Blainville, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la ville de Bois-des-Filion

Québec, le 7 novembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
48 600201

Paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 277-200 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 octobre 1984

Remplacer: une partie du lot 277-45 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 octobre 1984

Cadastre: Sainte-Thérèse-de-Blainville, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la ville de Lorraine

Québec, le 7 novembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
48 099949

Paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 254-77, 254-78, 254-81, 259-53 à 259-57, 260-100 à 260-108 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 octobre 1984

Remplacer: une partie des lots 254-44, 259-30 et 260-81 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 octobre 1984

Cadastre: Sainte-Thérèse-de-Blainville, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la ville de Rosemère

Québec, le 7 novembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
48 099914

Paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: les lots 153-2 à 153-219 en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 octobre 1984

Cadastre: Sainte-Thérèse-de-Blainville, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la ville de Boisbriand

Québec, le 7 novembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
48 099877

Paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 16-98 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 octobre 1984

Remplacer: les lots 16-73 et 16-74 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 octobre 1984

Cadastre: Sainte-Thérèse-de-Blainville, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la ville de Rosemère

Québec, le 7 novembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
48 099747

Paroisse de Sault-au-Récollet

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 108-73 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 octobre 1984

Remplacer: les lots 108-38-1, 108-39-1, et une partie des lots 108-38 et 108-39 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 octobre 1984

Cadastre: Sault-au-Récollet, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal-Nord

Québec, le 6 novembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

48 600305

Canton de Signay

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 37 du rang VIII en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 31 octobre 1984

Remplacer: le lot 13-272-2, une partie du lot 13 et la partie restante du lot 13-272 du rnag VIII en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 31 octobre 1984

Cadastre: Signay, canton de
Division d'enregistrement: Lac-Saint-Jean-Est
Municipalité: la ville d'Alma

Québec, le 6 novembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

48 272174

Canton de Templeton

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 28-22, 28-23 du Gore en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 novembre 1984

Remplacer: le lot 28-21 du Gore en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 novembre 1984

Cadastre: Templeton, canton de
Division d'enregistrement: Hull
Municipalité: Val-des-Monts

Québec, le 9 novembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

48 271645

Ville de Terrebonne

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 424 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 octobre 1984

Remplacer: une partie des lots 133-224 et 133 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 octobre 1984

Cadastre: Terrebonne, ville de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la ville de Terrebonne

Québec, le 7 novembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

48 600134

Paroisse de Trois-Rivières

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 406 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 octobre 1984

Remplacer: le lot 167-199 et une partie du lot 167 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 octobre 1984

Cadastre: Trois-Rivières, paroisse de
Division d'enregistrement: Trois-Rivières
Municipalité: la ville de Trois-Rivières

Québec, le 7 novembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
48 271674

Paroisse de Verchères

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 200-148 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 novembre 1984

Remplacer: le lot 200-133 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 novembre 1984

Cadastre: Verchères, paroisse de
Division d'enregistrement: Verchères
Municipalité: Verchères

Québec, le 9 novembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
48 271528

Canton de Ware

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 24-69 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 6 novembre 1984

Remplacer: une partie des lots 24-24, 24-25 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 6 novembre 1984

Cadastre: Ware, canton de
Division d'enregistrement: Dorchester
Municipalité: la ville de Lac-Etchemin

Québec, le 7 novembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
48 272154

Canton de Wickham

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 101-32, 101-33 du rang II, 112-16, 112-17 du rang III en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 6 novembre 1984

Remplacer: les lots 101-2, 101-3, 101-4 du rang II, 112-2, 112-3, 112-4 du rang III en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 6 novembre 1984

Cadastre: Wickham, canton de
Division d'enregistrement: Drummond
Municipalité: la ville de Drummondville

Québec, le 7 novembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
48 266949

Canton de Wolfe

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 44 du rang VII en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 1er novembre 1984

Remplacer: une partie des lots 29B-36, 30A-2, 29B et 30A du rang VII en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 1er novembre 1984

Cadastre: Wolfe, canton de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: village de Lac-Carré

Québec, le 7 novembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
48 600562

Office de la langue française

Avis de recommandation

Conformément à l'article 116 de la Charte de la langue française, avis public est donné que l'Office de la langue française, à ses séances du 1er novembre et du 6 décembre 1984, a recommandé les ouvrages suivants:

Liste 2. — **Termes recommandés**

Tout commentaire sur cette liste devra être acheminé au secrétariat de la Commission de terminologie, Office de la langue française, 700, boul. Saint-Cyrille Est, Québec (Québec) G1R 5G7.

Ouvrages terminologiques

Vocabulaire de la téléphonie, par Hélène Martin, de l'Office de la langue française, et Claire Pelletier, de Bell Canada, Gouvernement du Québec, 1984, 40 pages, ISBN 2-551-05621-7.

Lexique des lave-autos, français-anglais, par le Comité interentreprises de l'industrie pétrolière, Gouvernement du Québec, 1984, 43 pages, ISBN 2-551-06403-5.

Lexique de l'industrie de la boulangerie, anglais-français, par le Conseil de la boulangerie du Québec et l'Office de la langue française, Cahiers de l'Office de la langue française, Gouvernement du Québec, 1984, 125 pages, ISBN 2-551-06280-2.

Lexique de la restauration chinoise, anglais-français, par Gilles Boivin, Cahiers de l'Office de la langue française, Québec, Gouvernement du Québec, 1984, 59 pages, ISBN 2-551-04686-6.

Vocabulaire général des rentes de retraite, français-anglais, par le Comité de terminologie des rentes et de l'actuariat, Cahiers de l'Office de la langue française, Québec, Gouvernement du Québec, 1984, 47 pages, ISBN 2-551-05476-1.

Erratum

Veuillez noter que dans l'avis paru le 25 août 1984, à la page 3959 de la *Gazette officielle du Québec*, on aurait dû lire **pourvoirie** et non *pourvoierie*, chaque fois que ce terme apparaît.

Le secrétaire,
53 GILLES-LOUIS RACINE

Projet de loi d'intérêt privé — Avis de présentation d'un

Comité Intermunicipal d'Aqueduc de la Vallée du Richelieu
La Commission d'Aqueduc de la Vallée du Richelieu

Avis public est, par les présentes, donné par ville de Mont-Saint-Hilaire, ville d'Otterburn-Park, ville de Beloeil, corporation municipale du village de McMasterville, La Commission d'Aqueduc de la Vallée du Richelieu et le Comité Intermunicipal d'Aqueduc de la Vallée du Richelieu, de leur demande d'adoption, par le Parlement du Québec, d'une loi leur accordant des pouvoirs spéciaux aux fins suivantes:

1. Valider tous les actes posés par le Comité Intermunicipal d'Aqueduc de la Vallée du Richelieu depuis sa formation par la Régie des eaux du Québec, le 28 juin 1968;

2. Pourvoir au remplacement de La Commission d'Aqueduc de la Vallée du Richelieu créée aux termes de la Loi 7-8 Elizabeth II, chap. 182 par une Régie intermunicipale.

Et pour toutes autres fins.

Toute personne qui a des motifs d'intervenir sur ce projet de loi d'intérêt privé doit en informer le directeur de la législation.

Montréal, le 18 février 1985

Les procureurs,
39970 LAVERY, O'BRIEN

Ville de Brossard

Avis public est, par les présentes, donné par la ville de Brossard, de sa demande d'adoption, par le Parlement du Québec, d'une loi lui accordant les pouvoirs spéciaux aux fins suivantes:

1. pourvoir l'établissement d'un système de gestion des déchets et conclure avec toute municipalité une entente à cet effet;

2. pourvoir l'établissement de ce système avec toute personne et en confier l'exploitation à toute personne;

3. souscrire des actions dans toute compagnie qui consomme l'énergie produite par l'exploitation de ce système.

En modifiant à cet effet, pour la ville, le sous-paragraphe *b* du paragraphe 10° de l'article 413 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chap. C-19).

Et pour toutes autres fins.

Toute personne qui a des motifs d'intervenir sur ce projet de loi d'intérêt privé doit en informer le directeur de la législation.

Montréal, le 13 février 1985

Les procureurs,
39929 BÉLANGER, SAUVÉ

Ville de Fermont

Avis est, par les présentes, donné à l'effet que la ville de Fermont entend s'adresser au Parlement du Québec pour présenter un projet de loi d'intérêt privé, ayant pour objet d'autoriser la ville à procéder ou à faire procéder au parachèvement de la route 389 entre Manic V et Gagnon.

Toute personne qui aurait des motifs d'intervenir sur ce projet de loi d'intérêt privé doit en informer le directeur de la législation de l'Assemblée nationale du Québec.

Sept-Îles, le 18 février 1985

Les procureurs,
40011 GAUTHIER, NEPVEU & LEBLANC

Ville de Montréal-Est

La ville de Montréal-Est donne avis qu'elle présente pour adoption un projet de loi d'intérêt privé ayant pour objet:

1. D'autoriser la ville de Montréal-Est à créer et modifier, par résolution, un programme d'aide à l'entretien et à la réparation des immeubles résidentiels, comprenant les aménagements paysagers.

2. D'autoriser la ville de Montréal-Est à réaliser partie de ce programme à même ses propres effectifs.

Toute personne qui a des motifs d'intervenir sur le projet de la loi d'intérêt privé doit en informer le directeur de la législation.

Montréal-Est, le 11 février 1985

Les procureurs,
39930 LARAMÉE, HEYEUR

Régie de l'assurance-maladie du Québec

Liste par région de noms et adresses d'affaires des professionnels de la santé qui entendent exercer leur profession en dehors des cadres du régime en qualité de professionnels désengagés ou de professionnels non participants ou qui ont cessé d'excercer leur activité en cette qualité, ainsi que la date à laquelle prend effet leur désengagement ou leur non-participation ou la cessation de celle-ci, publié conformément à l'article 7.01 des règlements concernant la Loi sur l'assurance-maladie, adoptés par arrêté en conseil no 27, en date du 6 janvier 1971.

Professionnels désengagés	Date effective du désengagement	Date effective de la fin du désengagement
Médecins omnipraticiens		
Région de Montréal		
Bailey, Gaston, 414, Queen, Rawdon, QC, J0K 1S0	81 08 29	
D'Annunzio, Mario J., 75, Grignon, Saint-Eustache, QC, J7R 4K3	84 11 18	
Duchesne, Laurent, 75, boul. Dorchester ouest, app. 1017, Montréal, QC, H2Z 1A4	71 01 29	
Stephanou, Denis, 135, Sherbrooke est, app. 212, Montréal, QC, H2X 1C6	83 11 05	
Médecins spécialistes		
Région de Montréal		
Bardari, Alphonse, 6027, av. de Lorimier, Montréal, QC, H2G 2P2	81 10 24	
Blanchard, Guy-A., 94, Henri-Bourassa est, Montréal, QC, H3L 1B5	84 04 23	
McGraw, Jean-Yves, 3011, av. Cédar, Montréal, QC, H3Y 1Y8	84 02 18	

Professionnels désengagés	Date effective du désengagement	Date effective de la fin du désengagement
Chirurgiens-dentistes		
Région de Montréal		
Boivin, Marie, 5730, avenue Darlington, appartement 1, Montréal, QC, H3S 2H7	83 12 03	
Boyer, Guy, C.P. 6209, Succ. A, Montréal, QC, H3C 3T9	84 02 26	
Delaney, Cecil, 102, l'Espérance, Saint-Lambert, Chambly, QC, J4P 1X7	84 10 06	
Ptack, Herbert, 3535, ch. Queen Mary, app. 318, Montréal, QC	77 12 09	
Région de Québec		
Lauzier, Candide, 146, rue Lafontaine, C.P. 455, Rivière-du-Loup, QC	75 06 11	

Professionnels non participants	Date effective de la non-participation	Date effective de la fin de la non-participation
Médecins spécialistes		
Région de Montréal		
Aronovitch, Michael, 4119, rue Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1A7	70 12 01	
Barker, Charles S., 203, avenue Ballantyne nord, Montréal-Ouest, QC, H2X 2C3	70 12 01	
Bérard, Michel J., 1440, rue Ste-Catherine ouest, app. 914, Montréal, QC, H3G 1S5	75 06 06	
Boulanger, Jean-Baptiste, 3610, avenue Atwater, Montréal, QC, H3H 1Y6	71 04 16	
Brabander, Joachim, 1390, rue Sherbrooke ouest, Montréal, QC, H3G 1J9	70 12 01	
Butler, Albert A., 1538, rue Sherbrooke ouest, Montréal, QC, H3G 1L5	70 12 01	
Caplan, Harvey, 1, Westmount Square, Westmount, QC, H3Z 2P9	83 10 18	
Carré, Antoine-Joseph, 1745, avenue Cédar, app. 1003, Montréal, QC, H3G 1A7	83 09 17	
David, Paul, 2, terrasse Les Hautvilliers, Outremont, QC, H2V 4P1	70 12 01	
Dumais, Gaston, 12245, rue Grenet, app. 112, Montréal, QC, H4J 2J6	71 03 27	
Eakin, W.W., 2, carré Westmout, app. 804, Westmount, QC, H3Z 2S4	71 01 15	
Fullerton, C.W., 1414, Drummond, Montréal, QC, H3G 1W1	70 12 01	
Gauthier, Louis-J., 5200, Bélanger, Montréal, QC, H1T 1C9	82 12 22	
Gold, Michael M., 5785, ch. de la Côte-des-Neiges, app. 105, Montréal, QC, H3S 1Y8	70 12 01	
Guérin, Marc, 646, avenue Davaar, Outremont, QC, H2V 3A9	80 08 30	
Harris, Robert W., 1414, Drummond, app. 1009, Montréal, QC, H3G 1W1	84 09 10	
Huard, Gilles, 5200, Bélanger est, Montréal, QC, H3T 1C9	77 12 09	
Korenberg, Lela C., 1538, rue Sherbrooke ouest, app. 601, Montréal, QC, H3G 1L5	72 08 26	
Langlois, Jean-Louis, 900, avenue Rockland, bureau 605, Outremont, QC, H2V 3A2	79 11 30	
Larivière, Paul, 3484, avenue Laval, Montréal, QC, H2X 3C8	70 12 01	
Leduc, Maurice, 575, avenue Rockland, Outremont, QC, H2V 2Z4	84 12 12	
Macdonald, Allison D., 3550, ch. de la Côte-des-Neiges, app. 110, Montréal, QC, H3H 1V4	70 12 01	
Marc Farlane, Malcolm R., 1538, rue Sherbrooke ouest, app. 601, Montréal, QC, H3G 1L5	72 08 26	
Maguire, J. Gordon, 4485, rue Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1E7	71 02 13	

Professionnels non participants	Date effective de la non-participation	Date effective de la fin de la non-participation
Marsolais, A., 80, avenue des Monts, St-Alphonse-de-Rodriguez, QC, H3Z 1A7	76 10 14	
Moll, Albert Edward, 3550, ch. de la Côte-des-Neiges, app. 570, Montréal, QC, H3H 1V4	72 04 25	
Nadler, Norman, 4141, rue Sherbrooke ouest, app. 540, Westmount, QC, H3Z 1B8	70 12 01	
Naiman, James, 4330, rue Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1E1	72 03 01	
Scott, W. Clifford, 1260, avenue McGregor, app. 405, Montréal, QC, H3G 1B6	70 12 01	
Seney, Pierrette, 1297, avenue St-Viateur, Outremont, QC, H2V 1Z2	84 09 01	
Vineberg, Arthur, 4300, Maisonneuve ouest, Westmount, QC, H3Z 1K8	78 09 23	
Wood, David John, 4119, rue Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1A7	74 05 17	
Médecins omnipraticiens		
Région de Montréal		
Fontaine, André, 1800, Dessaules, St-Hyacinthe, QC, J2S 2T2	78 02 18	
Gordon, Lionel, 6235 A, avenue Lennox, Montréal, QC, H3S 2N6	72 01 15	
Joannette, Jean-Paul, 4930, avenue Mayfair, Montréal, QC, H4V 2E7	70 12 01	
Kwo, Chin, 4866, avenue Westmount, QC, H3Y 1Y1	82 06 27	
Laporte, Sylvain, 598, boul. Manseau, Joliette, QC, J6E 3E4	82 07 18	
Manouvrier, Frans, 5, St-Jacques, St-Bruno-de-Montarville, QC, J3V 2E9	77 09 04	
Mayman, Abe, ch. de la Côte-des-Neiges, app. 690, Montréal, QC, H3S 1Z4	70 12 17	
Perrigard, Gordon E., 1538, Sherbrooke ouest, app. 1008-1009, Montréal, QC, H3G 1L5	82 04 22	
Reid, Charles-D., 300, boul. de la Concorde, Pont-Viau, Laval, QC, H7G 2E6	83 12 31	
Robillard, Eugène, 5577, Woodbury, Montréal, QC, H3T 1S6	76 08 29	
Scott, Benjamin H., 5146, avenue Westbury, Montréal, QC, H3W 2W3	71 07 22	
Dentistes		
Région de Montréal		
Angelopoulos, Constantin, 2512, ch. Côte-Ste-Catherine, Montréal, QC, H3T 1B2	78 11 04	
Asselin, Charles, 3410, av. Benny, app. 2-A, Montréal, QC, H4B 2R8	74 08 17	
Asselin, Raymond, 45, rue St-Georges, St-Jean, QC, J3B 2S2	74 08 17	
Barbeau, Ginette, 2647, Allard, Montréal, QC, H4E 2L7	84 10 27	
Baril, Claude, 3703, av. Dupuis, Montréal, QC, H3T 1E5	74 08 17	
Bartos, Josef, 3535, ch. Queen Mary, app. 318, Montréal, QC, H3V 1H8	79 03 08	
Beaulieu, Mario, 3333, ch. Queen Mary, app. 465, Montréal, QC, H3V 1A2	76 02 04	
Beaumier, Georges A., 489, av. Victoria, app. 440, St-Lambert (Chambly), QC, J4P 2J3	74 09 26	
Beauséjour, Guy, 3766, ch. Queen Mary, Montréal, QC, H3V 1A6	74 08 17	
Bégin, Jacques, 3333, ch. Queen Mary, app. 440, Montréal, QC, H3V 1A2	83 09 23	
Beique Nadeau, Claude, C.P. 6209, succ. A, Montréal, QC, H3C 3T9	79 03 04	
Belisle, Paul-Émile, 1414, Drummond, app. 618, Montréal, QC, H3G 1W1	81 11 12	
Bertrand, Jean-Louis, 435, Oakville, Dorval, QC, H9S 2R7	74 08 17	
Bieniecki, Irena, 531, avenue Rockland, Outremont, QC, H2V 2Z4	72 09 02	
Bisaillon, Jean-Jacques, 3333, ch. Queen Mary, app. 450, Montréal, QC, H3V 1A2	74 08 17	
Boivin, Danielle, 7630, Centrale, LaSalle, QC, H8P 1K9	84 10 27	
Bossé, Lucien, 345, av. Dorval, app. 2, Dorval, QC, H9S 3H6	74 08 17	
Bourcier, René, 5450, ch. Côte-des-Neiges, app. 600, Montréal, QC, H3T 1Y6	74 08 17	
Boyles, Williams Howard, 1414, Drummond, app. 422, Montréal, QC, H3G 1W1	71 03 02	
Brault, Alain, 1435, boul. St-Martin ouest, app. 407, Chomedey, ville de Laval, QC, H7S 2C6	81 01 08	

Professionnels non participants	Date effective de la non-participation	Date effective de la fin de la non-participation
Brien, Normand, C.P. 6209, succ. A, Montréal, QC, H3C 3T9	78 11 04	
Brousseau, Michel, 3633, des Sources, app. 201, Dollard-des-Ormeaux, QC, H9B 2K4	76 12 03	
Burns, Frank Léonard, 1414, Drummond, app. 1022, Montréal, QC, H3H 1W1	71 02 12	
Buteau, Claude-Maryse, 2, Lalemand, Sorel, QC, J3P 2X3	78 11 04	
Caplan, Herbert, 3535, ch. Queen Mary, app. 315, Montréal, QC, H3V 1H8	73 01 11	
Charland, Guy, 3416, St-Hubert, Montréal, QC, H2L 3Z7	78 10 29	
Chaumont, Alain, 117, boul. Daniel-Johnson, Laval-des-Rapides, QC, H7V 2C6	81 09 30	
Chicoine, Claude, 4159, Bélanger, Montréal, QC, H1T 1A2	75 10 10	
Chicoine, Claude R., 1553, rue Viel, Montréal, QC, H3M 1G6	74 08 17	
Chouinard, Paul-René, 8001, Les Galeries-d'Anjou, app. 225, Anjou, QC, H1M 1W9	76 11 04	
Coen, Irving Isaac, 43, avenue Donegani, app. 2, Pointe-Claire, QC, H9R 2V8	74 06 21	
Cohen, Robert Harold, 5153, avenue Coolbrook, Montréal, QC, H3X 2L2	74 08 17	
Coulombe, Roger, 4660, boul. St-Joseph, Lachine, QC, H8T 1R5	76 03 13	
Couture, Jean-Paul, 55, avenue Church, app. 36, Verdun, QC, H9S 2A3	74 08 17	
De Grandmont, Madeleine, 5870, Sherbrooke est, Montréal, QC, H1N 1B5	74 08 17	
Demers, Jacques, 3703, Dupuis, Montréal, QC, H3T 1E5	78 10 29	
Deniger, Albert, 433, boul. St-Joseph ouest, app. 11, Outremont, QC, H2V 2P3	78 11 04	
Dibaï, Nasser, 1650, avenue Cédar, Montréal, QC, H3G 1A4	78 06 11	
Dorfman, Sheldon, 5025, Sherbrooke ouest, app. 230, Montréal, QC, H4A 1S9	78 01 11	
Dorion, E.S., édifice Sun Life, app. 710-D, Montréal, QC, H3B 3V6	78 12 02	
Dorion, Robert, édifice Sun Life, app. 710-D, Montréal, QC, H3B 3V6	78 05 17	
Dufresne, Roger, 3333, ch. Queen Mary, app. 440, Montréal, QC, H3V 1A2	74 08 17	
Duquette, Pierre, 2900, Édouard-Montpetit, Montréal, QC, H3T 1J4	78 10 29	
Durand, Claude F., 3333, ch. Queen Mary, app. 430, Montréal, QC, H3V 1A2	78 10 29	
Duval, André, 3333, ch. Queen Mary, app. 440, Montréal, QC, H3V 1A2	78 05 06	
Eidinger, Martin, 3550, ch. Côte-des-Neiges, app. 240, Montréal, QC, H3H 1V4	77 01 20	
Elo, James Thomas, 1414, Drummond, app. 909, Montréal, QC, H3G 1L1	71 02 16	
Fagan, Fredrick, 1538, Sherbrooke, Montréal, QC, H3G 1L5	78 10 29	
Faith, Robert W., 1538, Sherbrooke ouest, app. 605, Montréal, QC, H3G 1L5	74 08 17	
Fiset, Jacques, 3333, ch. Reine-Marie, app. 420, Montréal, QC, H3V 1A2	77 04 03	
Fisher, Ronald, 855, Brunet, St-Laurent, Montréal, QC, H4M 1Y4	82 01 13	
Flam, David J., 4495, Sherbrooke ouest, Montréal, QC, H3Z 1E7	74 08 17	
Forest, Denis, C.P. 6209, succ. A, Montréal, QC, H3C 3T9	78 10 29	
Fortin, Jean-Marc, 300, boul. de la Concorde, Pont-Viau, ville de Laval, QC, J7G 2E6	74 08 17	
Franklin, Gérald, 4078, ch. Gage, Montréal, QC, H3Y 1R5	72 11 19	
Gagnon, Pierre, 415, boul. St-Joseph est, Montréal, QC, H2J 1J6	74 08 17	
Gagnon, Roger W., 1396, Ste-Catherine ouest, app. 316, Montréal, QC, H3G 1P9	78 10 29	
Galperin, Samuel, 5450, ch. Côte-des-Neiges, app. 318, Montréal, QC, H3T 1Y6	78 10 29	
Gauthier, Robert, 5450, ch. Côte-des-Neiges, app. 600, Montréal, QC, H3T 1Y6	78 05 20	
Go, Rosalinda, 1040, Atwater, Westmount, QC, H3Z 1X3	78 03 31	
Goldberg, Perry V., 4465, Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1E7	78 11 22	
Gravel, André-R., 9501, av. Christophe-Colomb, Montréal, QC, H2M 2E3	78 10 29	
Greenblatt, Morton Moses, 5845, ch. Côte-des-Neiges, app. 630, Montréal, QC, H3S 1Z4	82 10 02	
Griffiths, Victor Brian, 6600, route Trans-Canada, app. 802, Pointe-Claire, QC, H9R 4S2	74 08 17	
Harasymowyez, George J., 6565, boul. L'Assomption, Montréal, QC, H1T 2N2	80 10 15	
Harnott, James William, 1414, Drummond, app. 822, Montréal, QC, H3G 1W1	78 11 22	

Professionnels non participants	Date effective de la non-participation	Date effective de la fin de la non-participation
Harvey, Robert F., 1650, av. Cédar, Denal Clinic, Montréal, QC, H3G 1A4	71 04 15	
Hélie, Pierre, C.P. 6209, succ. A, Montréal, QC, H3C 3T9	78 10 29	
Hershenfield, Earl, 4141, Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1B8	78 06 25	
Israelovitch, Samuel, 5885, ch. Côte-des-Neiges, app. 302, Montréal, QC, H3S 2T2	77 11 10	
Jahjah, Michel, 3535, ch. Queen Mary, app. 300, Montréal, QC, H3V 1H8	78 07 29	
Jenne, Ross E., 90, ch. Morgan, Baie-d'Urfé, QC, H9X 3A8	76 01 03	
Jones, Ronald G., 3550, ch. Côte-des Neiges, app. 320, Montréal, QC, H3H 1V4	74 08 31	
Katz, Isaac, 3550, ch. Côte-des-Neiges, app. 490, Montréal, QC,	78 11 22	
Kennedy, Duncan-J., 6717, route Trans-Canada, Pointe-Claire, QC, H9R 1C4	74 08 17	
Kent, Léonard E., 4695, Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1G2	71 04 07	
Kepron, Donald, 3550, ch. Côte-des-Neiges, app. 310, Montréal, QC, H3H 1V4	79 02 25	
Kimura, Akira, 1538, Sherbrooke ouest, app. 907, Montréal, QC, H3G 1L5	74 05 31	
Kleinman, Ezra, 4415, boul. Notre-Dame ouest, app. 206, Chomedey, ville de Laval, QC, H7W 1T7	74 08 17	
Konigsberg, Sidney, 5885, ch. Côte-des-Neiges, app. 505, Montréal, QC, H3S 2T2	77 01 13	
Kopytov, Oleg S., 3535, ch. Queen Mary, app. 309, Montréal, QC, H3V 1H8	76 04 30	
Labelle, Hubert, 666, Sherbrooke ouest, 501, Montréal, QC, H3A 1E7	83 01 08	
Lachapelle, Louise, 5450, ch. Côte-des-Neiges, app. 600, Montréal, QC, H3T 1Y6	79 05 17	
Lafortune, Jean-Paul, 5704, rue Laurendeau, Montréal, QC, H4E 3W4	71 02 13	
Lafrenière, Jules, 2017, St-Hubert, Montréal, QC, H2L 3Z6	78 11 15	
Lajeunesse-Brousseau, Andrée, 454, boul. Beaconsfield, app. 4, Beaconsfield, QC, H9W 4B9	75 06 25	
Lajoie, J. Gaston, 5305, ch. Queen Mary, Montréal, QC, H3X 1T9	74 07 27	
Lalande, Jacques, 4770, de Salaberry, Montréal, QC, H4J 1H6	78 11 15	
Lamarche, Roger, 6119, avenue Monkland, Montréal, QC, H4A 1H5	74 01 13	
Lamothe-Mian, Ghislaine, 30, boul. St-Joseph est, app. 901, Montréal, QC, H2T 1G9	78 11 04	
Lapointe, Bernard, 4956, avenue Coolbrook, Montréal, QC, H3X 2K9	78 10 29	
Laporte, J.-Octave-Lucien, 8655, rue Foucher, app. 405, Montréal, QC, H2P 2C4	75 01 08	
L'Archevêque, J.-Adolphe, 4124, avenue Van Horne, Montréal, QC, H3S 1S1	78 10 29	
Larue, Charles-Arthur, 300, boul. Graham, app. 207, Mt-Royal, QC, H3P 2C8	74 06 21	
Le, Thi Kim-Mai, 6484, Sherbrooke ouest, app. 102, Montréal, QC, H4B 1N2	81 01 08	
Ledoux, R.-Robert, 3000, montée St-Hubert, St-Hubert (Chambly) QC, J3Y 4J1	81 01 10	
Lefrançois, Guy, 2150, Crescent, Montréal, QC, H3G 2B8	75 01 04	
Légaré, Jean-Claude, 1851, Sherbrooke est, app. 702, Montréal, QC, H2K 4L5	79 05 25	
Legault, J. Victor, 5757, avenue Decelles, app. 336, Montréal, QC, H3S 2C3	73 12 01	
Lemay, Louis-Philippe, C.P. 6209, succ. A, Montréal, QC, H3C 3T9	78 12 22	
Lépine, Louis, 3703, avenue Dupuis, Montréal, QC, H3T 1E5	74 08 17	
Lerner, Earl, 5, avenue Valois Bay, Pointe-Claire, QC, H9S 5H3	74 08 17	
L'Espérance, Jean C., 7700, St-Denis, Montréal, QC, H3R 2E8	78 10 29	
Levitt, Harvey Lawrence, 5757, avenue Decelles, app. 3, Montréal, QC, H3S 2C3	74 08 17	
Louttit, Ronald, 4470, Sherbrooke, Westmount, QC, H3Z 1E6	78 10 29	
Macfie, Robert A., 1117, Ste-Catherine ouest, Montréal, QC, H3B 1H9	78 11 15	
Maliska, Jean, 1440, Ste-Catherine ouest, app. 600, Montréal, QC, H3G 1R8	78 10 29	
Maranda, Laurent, 233, ch. Côte-Ste-Catherine, Outremont, QC, H2V 2B2	78 10 29	
Marchand, Jacques-P., 5836, Sherbrooke ouest, Montréal, QC, H4A 1X3	78 10 29	
Masseredjian, Viken, 12089, avenue Marsan, Montréal, QC, H4J 1S9	78 11 05	
Masson, Jean-Pierre, 3710, Jarry est, Montréal, QC, H1Z 2C9	79 03 07	
Meloche, Paul-Ernest, 10160, Basile-Routhier, app. 1, Montréal, QC, H2C 2C4	78 10 29	

Professionnels non participants	Date effective de la non-participation	Date effective de la fin de la non-participation
Mendel, Anita, 5200, Westburg, Montréal, QC, H3W 2W3	78 10 29	
Michaud, Françoise, 3333, ch. Reine-Marie, app. 420, Montréal, QC, H3V 1A2	77 04 03	
Michaud, Monique, C.P 6209, succ. A, Montréal, QC, H3C 3T9	77 05 12	
Miller, Louis, 4635, avenue Van Horne, app. 102, Montréal, QC, H3W 1H8	78 10 29	
Miller, Seymour S., 5025, Sherbrooke ouest, app. 230, Montréal, QC, H4A 1S9	74 08 17	
Miller, Stephen, 6600, route Trans-Canada, app. 803, Pointe-Claire, QC, H9R 4S2	74 08 17	
Moran, C.-Léo, 1509, Sherbrooke ouest, app. 3, Montréal, QC, H3G 1M1	79 10 03	
Moreau, Marie-Hélène, 615, avenue Bloomfield, app. 2, Outremont, QC, H2V 3S2	80 11 06	
Moscovitch, Michael S., 4141, Sherbrooke ouest, app. 350, Westmount, QC, H3Z 1B8	78 12 14	
Munro, David John, 3550, ch. Côte-des-Neiges, app. 400, Montréal, QC, H3H 1V4	73 12 07	
Muroff, Frédéric, 1414, Drummond, app. 1104, Montréal, QC, H3G 1W1	71 03 10	
Nadeau, J.-Roland, 3550, ch. Côte-des-Neiges, app. 350, Montréal, QC, H3H 1V4	74 08 17	
Normand, Paul, 415, Ste-Hélène, Longueuil, QC, J4K 3R4	78 10 29	
Oliver, Austen William, 1414, Drummond, app. 522, Montréal, QC, H3G 1W1	74 08 17	
Oliver, Howard Thomas, 1414, Drummond, Montréal, QC, H3G 1W1	74 10 29	
Padveen, Jack Willie, 575, av. Decelles, app. 225, Montréal, QC, H3S 2C3	82 07 23	
Payette, Martin-J., 40, rue Prieur ouest, Montréal, QC, H3L 1P8	78 12 03	
Pelletier, Georges, 2150, Crescent, Montréal, QC, H3G 2B8	75 02 10	
Pinchuk, Marvin, 4144, Sherbrooke ouest, app. 350, Westmount, QC, H3Z 1B8	77 11 18	
Poch, Lewis Neville, 1, carré Westmount, app. 346, Westmount, QC, H3Z 2P9	71 04 14	
Prosterman, Léonard, 6000, ch. Côte-des-Neiges, app. 230, Montréal, QC, H3S 1Z8	74 08 17	
Reich, Eric, 7005, ch. Kildare, app. 4, Côte-St-Luc, QC, H4W 1C1	74 08 17	
Remise, Claude, Faculté de chirurgie dentaire, C.P. 6128, succ. A, Montréal, QC, H3C 3J7	74 08 17	
Rennert, Michael D., 5165, ch. Queen Mary, app. 511, Montréal, QC, H3W 1X7	74 08 17	
Robichaud, H.-Médéric, Faculté de médecine dentaire, Université de Montréal, Montréal, QC, H3C 3J7	78 10 29	
Robinson, Wilfrid R., 3410, avenue Benny, app. 1, Montréal, QC, H4B 2R8	74 01 17	
Rosen, Harry, 3545, ch. Côte-des-Neiges, app. 107, Montréal, QC, H3H 1V1	74 02 03	
Rouleau, François, 520, Cherrier, Montréal, QC, H2L 1H3	75 05 23	
Rouleau, Pierre, 300, carré St-Louis, Montréal, QC, H2X 1A6	78 11 22	
Samis, Philip L., place Ville-Marie, app. 107, Montréal, QC, H3B 1V1		
Sanders, William, 3640, rue University, Montréal, QC, H3A 2B2	78 10 29	
Shamy, Frank E., 1414, Drummond, app. 806, Montréal, QC, H3G 1W1	74 08 17	
Shevell, Melvyn, 6000, ch. Côte-des-Neiges, app. 200, Montréal, QC, H3S 1Z8	74 04 13	
Shore, Edward, 6600, route Trans-Canada, Pointe-Claire, QC, H9R 4S2	78 10 29	
Silbert, Richard, 5858, ch. Côte-des-Neiges, app. 606, Montréal, QC, H3S 1Z1	78 09 24	
Smaill, Stanton S., 1414, Drummond, app. 1124, Montréal, QC, H3G 1W1	74 05 26	
Solomon, David, 4141, Sherbrooke ouest, app. 450, Westmount, QC, H3Z 1B8	78 11 22	
Solomon, N. Peter, 1255, rue University, Montréal, QC, H3B 3B4	78 10 29	
Stangel, Yvan, 3640, rue University, Montréal, QC, H3A 2B2	81 03 25	
Steinberg, Marvin H., 5800, boul. Cavendish, app. 303, Côte-St-Luc, QC, H4W 2T5	75 11 19	
Stutman, Martin, 4141, Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1B8	78 06 25	
Stutman, Peter, 3535, ch. Queen Mary, app. 301, Montréal, QC, H3V 1A8	78 10 14	
Sylvestre, Viateur, 1699, Rachel est, Montréal, QC, H2J 2K6	78 05 20	
Taylor, Donald, 4495, Sherbrooke ouest, Westmount, QC	79 10 13	
Tellier, Yves, 3333, ch. Queen Mary, app. 490, Montréal, QC, H3V 1A2	78 11 01	
Tornow, R. Alexander, 3535, ch. Queen Mary, app. 36, Montréal, QC, H3V 1H8	80 06 21	
Turgeon, Jean, Fac. méd. dentaire, C.P. 6209, succ. A, Montréal, QC, H3C 3T0	77 03 05	

Professionnels non participants	Date effective de la non-participation	Date effective de la fin de la non-participation
Turgeon, Pierre, 8500, boul. Henri-Bourassa, Charlesbourg, QC, G1G 5X1	84 10 27	
Turkewicz, Jack M., C.P. 6209, succ. A, Montréal, QC, H3C 3T9	82 03 10	
Vachon, Claude, 1464, Crescent, Montréal, QC, H3G 2B6	74 08 17	
Vaillancourt, Alain, 729, Boisy, St-Lambert (Chambly), QC, J4R 1K1	78 11 04	
Valiquette, Jacques, 3746, ch. Côte-des-Neiges, Montréal, QC	79 01 05	
Van Becelaere J.R., 5450, ch. Côte-des-Neiges, app. 517, Montréal, QC	78 03 18	
Vennerie, Carlo, 1987, boul. Rosemont, Montréal, QC, H2G 1S9	83 12 28	
Vinet, Luc, 807, boul. St-Joseph est, Montréal, QC, H2J 1K5	74 05 03	
Wainberg, Allen, 5845, ch. Côte-des-Neiges, app. 300, Montréal, QC, H3S 1Z4	75 02 15	
Weinstock, Melvyn, 1650, avenue Cedar, bureau Dental, Montréal, QC, H3G 1A4	78 11 15	
Werbitt, Marvin, 4141, rue Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1B8	78 06 25	
Williams, Gordon, 2425, Lapinière, Brossard, QC, J4Z 2K9	79 01 04	
Yelle, Robert, 1760, Prieur est, Montréal, QC, H2C 1M6	83 12 28	
Yergeau, Jean G., C.P. 6209, succ. A, Montréal, QC, H3C 3T9	78 11 04	
Yoo, Bong Sung, 6955, boulevard Taschereau, Brossard, QC, J4Z 1A7	77 10 29	
Zilio, Daniel, 10335, J.-J.-Gagnier, Montréal, QC, H2B 3A1	84 10 27	
Région de Québec		
Beaulieu, Marcel, 3003, place Dompierre, app. 2, Ste-Foy, QC	78 01 04	
Bernard, Christian, Université Laval, QC, G1K 7P4	77 09 29	
Bernier, Louis, 1575, chemin St-Louis, Sillery, QC, G1S 1G4	75 12 30	
Boucher, Marc, 1000, chemin Ste-Foy, app. 302, Québec, QC, G1S 1L6	71 01 31	
Cloutier, Gilles, 2835, ch. Gomin, Ste-Foy, QC, G1V 2K1	78 10 29	
Dion, Majella, 1575, ch. St-Louis, Sillery, QC, G1S 1G4	74 08 17	
Fournier, André, Univ. Laval, Méd. dent., Ste-Foy, QC, G1K 7P4	78 12 20	
Gaucher, Hubert, École de médecine dentaire, Ste-Foy, QC, G1K 7P4	78 04 29	
Giguère, J.-C., 1575, chemin St-Louis, Sillery, QC, G1S 1G4	78 04 29	
Jean, Paul, 2395, chemin St-Louis, Sillery, QC, G1T 1R5	79 03 08	
Massicotte, Gérard, 1575, chemin St-Louis, Sillery, QC, G1S 1G4	74 08 17	
McGibbon, D.P., 990, avenue des Érables, app. 2, Québec, QC, G1R 2M7	74 06 09	
Proulx, Marcel, École de médecine dentaire, Université Laval, QC	77 06 30	
Roy, Serge, École de médecine dentaire, Université Laval, QC	78 11 22	
Samson, Jacques, 914, des Érables, Québec, QC, G1R 2M5	78 10 29	
Simard, Amando, 1179, avenue des Érables, Québec, QC, G1R 2N4	74 05 26	
Tardif, Normand, 678, Le Cavelier, Ste-Foy, QC, G1K 7P4	78 04 29	
Région du Nord-Ouest		
Bellehumeur, Claude, 10, McQuaig est, Rouyn, QC, J9X 3B4	74 04 11	
Région de l'Outaouais		
Fortier, Robert-A., 22, St-Malo, Aylmer, QC, J9J 1J7	81 02 05	
Lafontaine, Jean-Guy, 28, Poitiers, Touraine, QC, J8T 4K3	76 07 21	
Légaré, Pierre-B., 209, boul. Gamelin, Hull, QC, J8Y 1W2	80 01 04	
Marcil, André, 15, boul. Gamelin, Hull, QC, J8Y 6N5	79 12 28	
Proulx, Jacques, 214, boul. St-Joseph, Hull, QC, J8Y 3X4	71 05 05	
Région du Saguenay		
Bergeron, Yvon, 58, Racine ouest, Chicoutimi, QC, G7J 1E2	74 08 17	
Laplante, Yves, 58, Racine ouest, Chicoutimi, QC, G7J 1E5	77 02 18	
Tremblay, Victor, 207, Racine est, app. 405, Chicoutimi, QC	79 01 09	

Professionnels non participants	Date effective de la non-participation	Date effective de la fin de la non-participation
Région de Trois-Rivières		
Dontigny, Vincent, 1350, rue Royale, app. 803, Trois-Rivières, QC, G9A 4J4	74 08 17	
Perron, Jean-Pierre, 157, Désilets, Trois-Rivières, QC, G9A 3G3	81 07 20	
Région des Cantons de l'Est		
Boudreau, Gérard, 142, King est, Sherbrooke, QC, J1G 1A4	78 03 19	
Cassar, Jean, 2075, Vermont, Sherbrooke, QC, J1J 1G9	81 07 10	
Lemay, Jules E. Jr, 1855, boul. Portland, Sherbrooke, QC	74 08 17	
Masella, Roger P., 1855, boul. Portland, Sherbrooke, QC, J1J 3B7	77 09 04	
Pharmaciens		
Région de Montréal		
Francoeur, Jacques, 167, cr. Spring Grove, Outremont, QC, H2V 3J4	73 03 15	
Martineau, Jules, 2632, Jean-Talon est, Montréal, QC, H2A 1V3	81 06 13	
Région de Québec		
Bouchard, Joachim, 828, St-Édouard, C.P. 280, St-Urbain, QC, J0Z 4H0	80 07 05	

39961

Soumissions — Demandes de

Cité de Dorval
(Jacques-Cartier)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de de la cité de Dorval» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 6 221 000 $ d'obligations de la cité de Dorval datées du 15 avril 1985 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9½ % ni supérieur à 12½ % payable semi-annuellement les 15 octobre et 15 avril de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 11 h, le lundi 18 mars 1985.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3 (télex: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 15 avril 1985.

Tableau d'amortissement — 6 221 000 $

Année	Capital
15 avril 1986	220 000 $
15 avril 1987	246 000
15 avril 1988	272 000
15 avril 1989	301 000
15 avril 1990	335 000
15 avril 1990	2 410 000 (à renouveler)
15 avril 1995	2 437 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La cité de Dorval s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 15 avril 1985, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu de différents règlements de renouvellements d'emprunt pour un montant de 1 988 000 $; 1200-83 — 78 500 $ acquisition de lots, etc; 1209-83 — 247 000 $ honoraires professionnels; 1217-84 — 2 500 000 $ aqueduc, égouts, voirie; 1218-84 — 1 407 500 $ installation nouvelle prise d'eau.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 11 h, le lundi 18 mars 1985.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 18 mars 1985 à 21 h, à l'hôtel de ville, 60, avenue Martin, cité de Dorval, comté de Jacques-Cartier, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Cité de Dorval, comté de Jacques-Cartier, le 18 février 1985

Le greffier,
MARCEL GUÉRIN

Hôtel de ville
60, avenue Martin
cité de Dorval
comté de Jacques-Cartier, QC H9S 3R4
téléphone: 636-4040, code 514 40004

Paroisse de La Plaine
(Terrebonne)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la paroisse de La Plaine» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 416 000 $ d'obligations de la paroisse de La Plaine datées du 22 avril 1985 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9½ % ni supérieur à 12½ % payable semi-annuellement les 22 octobre et 22 avril de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 11 h, le jeudi 21 mars 1985.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3 (télex: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 22 avril 1985.

Tableau d'amortissement — 416 000 $

Année	Capital
22 avril 1986	39 000 $
22 avril 1887	44 000
22 avril 1988	50 000
22 avril 1989	57 000
22 avril 1990	66 000
22 avril 1990	160 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La paroisse de La Plaine s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 22 avril 1985, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu du règlement suivant: 234 — 416 000 $ renouvellements d'emprunt.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 11 h, le jeudi 21 mars 1985.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le jeudi 21 mars 1985 à 20 h, au centre communautaire, 675, rue de l'Église, paroisse de La Plaine, comté de Terrebonne, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Paroisse de La Plaine, comté de Terrebonne, le 18 février 1985

Le secrétaire-trésorier,
MARC VALLIÈRES

Centre communautaire
675, rue de l'Église
paroisse de La Plaine
comté de Terrebonne, QC J0N 1B0
téléphone: 478-2555, code 514 40004

Ville de Bromptonville
(Johnson)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville de Bromptonville» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 475 000 $ d'obligations de la ville de Bromptonville datées du 22 avril 1985 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9½ % ni supérieur à 12½ % payable semi-annuellement les 22 octobre et 22 avril de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 11 h, le mercredi 20 mars 1985.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3 (télex: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 22 avril 1985.

Tableau d'amortissement — 475 000 $

Année	Capital
22 avril 1986	14 000 $
22 avril 1987	17 000
22 avril 1988	19 000
22 avril 1989	20 000
22 avril 1990	22 000
22 avril 1990	383 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Bromptonville s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 22 avril 1985, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 322 — 6 500 $; 421 — 38 500 $; 424 — 29 500 $ renouvellements d'emprunt; 487 — 400 500 $ réseau d'aqueduc.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 11 h, le mercredi 20 mars 1985.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le mercredi 20 mars 1985 à 17 h, à l'hôtel de ville, 133, rue Laval, ville de Bromptonville, comté de Johnson, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Bromptonville, comté de Johnson, le 18 février 1985

Le secrétaire-trésorier,
MICHEL DUPONT

Hôtel de ville
133, rue Laval
ville de Bromptonville
comté de Johnson, QC J0B 1H0
téléphone: 846-2758, code 819 40005

Ville de La Sarre
(Abitibi-Ouest)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations de la ville de La Sarre » seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 1 376 000 $ d'obligations de la ville de La Sarre datées du 15 avril 1985 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9½ % ni supérieur à 12½ % payable semi-annuellement les 15 octobre et 15 avril de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 11 h, le lundi 18 mars 1985.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3 (télex: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 15 avril 1985.

Tableau d'amortissement — 1 376 000 $

Année	Capital
15 avril 1986	50 000 $
15 avril 1987	54 000
15 avril 1988	60 000
15 avril 1989	64 000
15 avril 1990	71 000
15 avril 1990	1 077 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de La Sarre s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 15 avril 1985, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 135 — 23 000 $; 136 — 472 000 $ renouvellements d'emprunt; 12-82 — 64 000 $ acquisition de terrains; 9-84 — 817 000 $ aqueduc, égouts, voirie.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentants, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 11 h, le lundi 18 mars 1985.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 18 mars 1985 à 20 h, à l'hôtel de ville, 6, 4e Avenue est, ville de La Sarre, comté d'Abitibi-Ouest, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de La Sarre, comté d'Abitibi-Ouest, le 18 février 1985

Le greffier,
FRANÇOIS CASAUBON

Hôtel de ville
6, 4e Avenue est
ville de La Sarre
comté d'Abitibi-Ouest, QC J9Z 1J9
téléphone: 333-2282, code 819 40006

Ville de Lac-Etchemin
(Bellechasse)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville de Lac-Etchemin»

seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 286 000 $ d'obligations de la ville de Lac-Etchemin datées du 26 avril 1985 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9½ % ni supérieur à 12½ % payable semi-annuellement les 26 octobre et 26 avril de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 11 h, le mercredi 20 mars 1985.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3 (télex: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 26 avril 1985.

Tableau d'amortissement — 286 000 $

Année	Capital
26 avril 1986	19 000 $
26 avril 1987	21 000
26 avril 1988	17 000
26 avril 1989	20 000
26 avril 1990	22 000
26 avril 1990	187 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Lac-Etchemin s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 26 avril 1985, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 53-70 — 56 000 $; 163-80 — 220 000 $; 173-81 — 10 000 $ renouvellements d'emprunt.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 11 h, le mercredi 20 mars 1985.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le mercredi 20 mars 1985 à 19 h, au bureau municipal, 218, 3e Avenue, ville de Lac-Etchemin, comté de Bellechasse, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Lac-Etchemin, comté de Bellechasse, le 19 février 1985

Le greffier,
YVES LÉTOURNEAU

Bureau municipal
218, 3e Avenue
ville de Lac-Etchemin
comté de Bellechasse, QC G0R 1S0
téléphone: 625-4521, code 418 40007

Ville de Mont-Royal
(Mont-Royal)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville de Mont-Royal» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 5 573 000 $ d'obligations de la ville de Mont-Royal datées du 15 avril 1985 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9½ % ni supérieur à 12½ % payable semi-annuellement les 15 octobre et 15 avril de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 15 h, le lundi 18 mars 1985.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3 (télex: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 15 avril 1985.

Tableau d'amortissement — 5 573 000 $

Année	Capital
15 avril 1986	789 000 $
15 avril 1987	884 000
15 avril 1988	989 000
15 avril 1989	1 109 000
15 avril 1990	534 000
15 avril 1991	599 000
15 avril 1992	669 000

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Mont-Royal s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 15 avril 1985, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 437 — 1 204 000 $ renouvellements d'emprunt; 1114 — 855 000 $ achat d'une propriété pour des fins récréatives; 1172 — 2 368 000 $ travaux publics; 1173 — 1 146 000 $ achat d'équipement mécanique.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 15 h, le lundi 18 mars 1985.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 18 mars 1985 à 20 h, à l'hôtel de ville, 90, avenue Roosevelt, ville de Mont-Royal, comté de Mont-Royal, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Mont-Royal, comté de Mont-Royal, le 18 février 1985

Le greffier,
B. QUINLAN

Hôtel de ville
90, avenue Roosevelt
ville de Mont-Royal
comté de Mont-Royal, QC H3R 1Z5
téléphone: 340-2914, code 514 40008

Ville de Rock Forest
(Orford)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville de Rock Forest» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 942 000 $ d'obligations de la ville de Rock Forest datées du 22 avril 1985 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9½ % ni supérieur à 12½ % payable semi-annuellement les 22 octobre et 22 avril de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 11 h, le lundi 18 mars 1985.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3 (télex: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 22 avril 1985.

Tableau d'amortissement — 942 000 $

Année	Capital
22 avril 1986	90 000 $
22 avril 1987	105 000
22 avril 1988	118 000
22 avril 1989	132 000
22 avril 1990	73 000
22 avril 1990	424 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste

des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à la Caisse populaire de Rock Forest ou à La Caisse centrale Desjardins du Québec, Montréal.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Rock Forest s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 22 avril 1985, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu de différents règlements de renouvellements d'emprunt pour un montant de 743 000 $: 538 — 48 000 $ achat de machinerie; 563 — 49 000 $ travaux de voirie; 576 — 60 000 $ fonds de subvention; 586 — 32 000 $ travaux de voirie; 587 — 10 000 $ aqueduc, égouts.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 11 h, le lundi 18 mars 1985.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 18 mars 1985 à 20 h, à l'hôtel de ville, 4339, boulevard Bourque, case postale 1830, ville de Rock Forest, comté d'Orford, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Rock Forest, comté d'Orford, le 18 février 1985

Le greffier,
HÉLÈNE SIMONEAU

Hôtel de ville
4339, boulevard Bourque
case postale 1830
ville de Rock Forest
comté d'Orford, QC J1N 1C3
téléphone: 564-7444, code 819 40009

Ville de Varennes
(Bertrand)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville de Varennes» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 1 657 000 $ d'obligations de la ville de Varennes datées du 22 avril 1985 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9½ % ni supérieur à 12½ % payable semi-annuellement les 22 octobre et 22 avril de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 11 h, le mardi 19 mars 1985.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3 (télex: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 22 avril 1985.

Tableau d'amortissement — 1 657 000 $

Année	Capital
22 avril 1986	33 000 $
22 avril 1987	38 000
22 avril 1988	42 000
22 avril 1989	50 000
22 avril 1990	58 000
22 avril 1990	1 436 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Varennes s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien

dans les soixante jours à compter du 22 avril 1985, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 174 (215) — 131 000 $; 236 — 197 179 $; 240 — 229 000 $ renouvellements d'emprunt; 236 — 143 000 $; 256 — 71 000 $; 293 — 885 821 $ aqueduc, égouts, voirie.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 11 h, le mardi 19 mars 1985.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le mardi 19 mars 1985 à 20 h, à l'hôtel de ville, 175, rue Sainte-Anne, case postale 800, ville de Varennes, comté de Bertrand, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Varennes, comté de Bertrand, le 18 février 1985

Le greffier,
LUCE DOUCET

Hôtel de ville
175, rue Sainte-Anne
case postale 800
ville de Varennes
comté de Bertrand, QC J0L 2P0
téléphone: 652-9888, code 514 40010

Vente à la folle enchère

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs mentionnés plus bas.

Montréal

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-017187-798

YVANO MARTEL, résidant et domicilié au 41, rue des Chevaliers, Repentigny, district de Joliette, demandeur, contre ROLLANDE GAGNÉ, ménagère, résidant et domiciliée au 67, rue Briand, Longueuil, district de Montréal, défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de Chambly, mis en cause.

Conformément à un jugement rendu par l'honorable juge Roland Durand de la Cour supérieure du district de Montréal, daté du 31 octobre 1983, ordonnant la licitation des immeubles suivants:

« Un emplacement connu et désigné comme étant les lots numéros trois cent trente-huit et trois cent trente-neuf de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre-vingt-quatorze (94-338 et 339) au cadastre de la paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil, division d'enregistrement de Chambly; avec maison y érigée, circonstances et dépendances, portant les numéros 65, 67 et 69, rue Briand, Longueuil. Tel que le tout se trouve avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes y attachées. »

La mise à prix est fixée à 19 330,50 $.

« Un autre emplacement connu et désigné comme étant les lots numéros trois cent quarante et trois cent quarante et un de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre-vingt-quatorze (94-340 et 341) au cadastre de la paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil, division d'enregistrement de Chambly; avec maison y érigée, circonstances et dépendances portant le numéro 73, rue Briand, Longueuil. Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes y attachées. »

La mise à prix est fixée à 4 331,25 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être revendus séparément, à la folle enchère, suite au jugement de l'honorable juge John R. Hannan, en date du 13 février 1985, par licitation au bureau d'enregistrement de Chambly, 201, place Charles-Lemoyne, édifice Montval, Longueuil, QC, le VINGT-CINQUIÈME jour de MARS 1985 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 18 février 1985 39987

Ventes par shérif

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs mentionnés plus bas.

Abitibi

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District d'Abitibi
No 605-05-000332-838
S. 605-18-000004-851

CAISSE POPULAIRE D'AMOS, corps politique légalement constitué, ayant son siège social à Amos, district d'Abitibi, demanderesse, contre CENTRE DE L'AUTO YVON ST-JEAN, corps politique légalement constitué, ayant son siège social à Amos, district d'Abitibi (62, Principale sud), défenderesse.

« Un emplacement de forme rectangulaire mesurant cent cinquante pieds (150 pi) de largeur en front, du nord au sud, sur la rue Principale sud de la ville d'Amos, par quatre-vingt-six pieds et deux tiers (86 2/3 pi) de l'est à l'ouest en profondeur, étant les deux tiers ouest des lots numéros un, deux, et trois (2/3 ouest lots 1, 2 et 3), du bloc L ouest du cadastre officiel pour le village (ville) d'Amos, division d'enregistrement d'Abitibi, et borné comme suit: au nord par le lot 4 du même bloc; au sud par la 10e Avenue est de la ville d'Amos; à l'ouest, en front, par le rue Principale sud; et à l'Est par une ligne parallèle à la ligne ouest desdits lots 1, 2 et 3 et passant à quatre-vingt-six pieds et deux tiers (86 2/3 pi) de cette dernière ou par le résidu desdits lots; le tout avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à 23 375,00 $, montant que l'adjudicataire devra payer immédiatement au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé à l'ordre du shérif du district d'Abitibi (sous réserve toutefois du droit de rétention par le saisissant ou par un créancier hypothécaire, selon l'article 689 du C.P.C.).

Pour être vendu au bureau d'enregistrement d'Abitibi, palais de justice, 891, 3e Rue ouest, Amos, le MERCREDI TROISIÈME jour d'AVRIL 1985 à TREIZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
FRANÇOIS BOURQUE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Amos, le 12 février 1985 39926

Chicoutimi

Fieri Facias
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Chicoutimi
No 150-18-000029-848

OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC, corporation régie par la Loi sur le crédit agricole, ayant son siège social au 1020, route de l'Église, ville de Sainte-Foy, district de Québec, G1V 4P2, personnellement et ès qualités de mandataire de la Banque Nationale du Canada, corporation légalement constituée en vertu de la Loi sur les banques, ayant son siège social en la ville de Montréal, et une succursale au 3880, boulevard Harvey est, Jonquière, QC, G7X 8R6, demandeur, contre JEAN FORTIN, domicilié au 9601, rue de l'Hôtel-de-Ville, Saint-Honoré, comté de Dubuc, QC, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Chicoutimi, 326, des Saguenéens, Chicoutimi, mis en cause.

Un immeuble connu et désigné comme étant composé:

A) D'une partie du lot M (ptie M) du rang Sept (rg 7) du canton de Simard de la division d'enregistrement de Chicoutimi, mesurant cent (100) pieds dans ses lignes frontale et arrière sur une profondeur de deux cents (200) pieds, borné en front, au nord, par le chemin de la rue Hôtel-de-Ville de Saint-Honoré, à l'est par la ligne séparative dudit lot M, d'avec le lot cinquante-deux (lot no 52), mais à trente (30) pieds à l'ouest de celle-ci, et de tous les autres côtés par le résidu du lot M, propriété de monsieur Jean-Marc Tremblay.

B) D'une partie dudit lot M (ptie M) de figure rectangulaire, mesurant trois cents (300) pieds d'est en ouest sur cinq cents (500) pieds du nord au sud, borné de tous côtés par le résidu dudit lot M, propriété de M. Jean-Marc Tremblay.

Avec servitude réelle de droit de passage, à pied et en voiture permettant l'accès à la rue Hôtel-de-Ville susdite à partie de la limite sud de la parcelle de terrain

ci-dessus décrite en B fond dominant, soit une longueur approximative de mille huit cents (1 800) pieds, lequel droit de passage aura pour assiette physique un terrain large de trente (30) pieds pris sur le lot M, fond servant, le long de la ligne séparative de ce lot d'avec le lot cinquante-deux (lot 52) rang et canton susdits; borné au nord par la rue Hôtel-de-Ville, à l'est par ledit lot cinquante-deux, à l'ouest et au sud par le résidu du lot M, dont il fait partie, propriété de monsieur Jean-Marc Tremblay.

Sans bâtisse dessus construite mais sujet à toutes les servitudes actives ou passives, apparentes et occultes affectant ou pouvant affecter ledit immeuble.

C) Un lopin de terre connu et désigné comme étant la subdivision un du lot cinquante-deux (lot 52-1) du rang Sept (rg VII) au cadastre officiel du canton de Simard.

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au shérif lors de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances est fixé à 9 500,00 $ pour l'immeuble *A*, à 18 073,95 $ pour l'immeuble *B*, et à 973,75 $ pour l'immeuble *C*, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur comparatif établi pour ce rôle.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Chicoutimi, 326, des Saguenéens, Chicoutimi, le ONZIÈME jour d'AVRIL 1985 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
GABRIELLE L'ESPÉRANCE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Chicoutimi, le 17 janvier 1985 39927

Drummond

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Drummond
Nos 405-05-000109-843
405-18-000001-852

L'OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC, corporation régie par la Loi sur le crédit agricole, ayant son siège social au 1020, route de l'Église, ville de Sainte-Foy, district de Québec, G1V 4P2, ès qualités de mandataire de la Caisse populaire de Saint-Bonaventure, corporation régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social à Saint-Bonaventure, partie demanderesse, contre CHARLES CHEENEY, domicilié à rang Saint-Michel, Saint-Bonaventure, comté de Yamaska, QC, J0C 1C0, partie défenderesse.

« *a)* Une portion de terre sise et située en la paroisse de Saint-Bonaventure, contenant dans sa ligne sud-ouest une largeur d'un arpent et demi, équivalant à quatre-vingt-sept mètres et soixante et onze centièmes (87,71 m), sur la profondeur qu'il y a dans sa ligne sud-est, le long de la ligne séparant les lots 27 et 28, depuis le lot 173 jusqu'au chemin public, puis tournant vers le nord-ouest la distance qu'il y a, le long du chemin public, jusqu'à un point situé sur l'emprise sud-ouest dudit chemin public et à cent cinquante pieds, équivalant à quarante-cinq mètres et soixante-douze centièmes (45,72 m) de la partie du lot 27 appartenant à Yves Naud, puis tournant vers le sud-ouest une distance de cent quatre-vingt-quatorze pieds, équivalant à cinquante-neuf mètres et treize centièmes (59,13 m), puis tournant vers le nord-ouest la distance qu'il y a jusqu'à la partie du lot 27, appartenant à Yves Naud (le point de rencontre avec la partie du lot 27, appartenant à Yves Naud étant à cent huit pieds, équivalant à trente-deux mètres et quatre-vingt-douze centièmes (32,92 m) du chemin public) puis ayant dans sa ligne nord-ouest la distance qu'il y a de ce point jusqu'au lot 173, tenant devant au nord-est partie au chemin public et partie à la partie du lot 27, appartenant à Euclide Paulhus ou représentants, au nord-ouest à la partie du lot 27, appartenant à Euclide Paulhus ou représentants et à la partie du lot 27, appartenant à Yves Naud, au sud-ouest au lot 173 et au sud-est au lot 28, connue et désignée aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Saint-Bonaventure, comprise dans le canton d'Upton, division d'enregistrement de Yamaska, comme étant une partie du lot numéro vingt-sept (ptie 27).

b) Une portion de terre sise et située en la paroisse de Saint-Bonaventure, contenant la largeur du lot 34 sur la profondeur qu'il y a entre le chemin public et la partie du lot 34, appartenant à The Southern Canada Power Company Limited, tenant devant au sud-ouest au chemin public, au nord-ouest aux lots 33-1 et 33-2, au nord-est à la partie du lot 34, appartenant à The Southern Canada Power Company Limited et au sud-est au lot 35, connue et désignée aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Saint-Bonaventure, comprise dans le canton d'Upton, division d'enregistrement de Yamaska, comme étant une partie du lot numéro trente-quatre (ptie 34).

c) Une portion de terre sise et située en la paroisse de Saint-Bonaventure, contenant dans sa ligne sud-ouest la largeur du lot 34, sur la profondeur qu'il y a dans sa ligne sud-est depuis la ligne séparant les lots 34 et 173, en suivant la ligne de division entre les lots 34 et 35, jusqu'au chemin public, puis tournant vers le nord-ouest la distance qu'il y a calculée le long du chemin public jusqu'à un point situé sur l'emprise sud-ouest du chemin public et à trois cent quarante-deux pieds,

équivalant à cent quatre mètres et vingt-quatre centièmes (104,24 m) de la ligne séparant les lots 33 et 34, puis tournant vers le sud-ouest une distance de cent cinquante-trois pieds, équivalant à quarante-six mètres et soixante-trois centièmes (46,63 m), puis tournant vers le nord-ouest une distance de trois cent quarante-deux pieds, équivalant à cent quatre mètres et vingt-quatre centièmes (104,24 m), soit jusqu'à la ligne séparant les lots 33 et 34, puis ayant dans sa ligne nord-ouest la distance qu'il y a, longeant la ligne de division entre les lots 33 et 34, depuis ce point jusqu'à la ligne séparant les lots 173 et 34.

Ladite portion de terre est bornée au sud-ouest au lot 173, au sud-est au lot 35, au nord-est partie au chemin public et partie à la partie du lot 34, appartenant à Claude Hamel, et au nord-ouest partie au lot 33 et partie à la partie du lot 34 appartenant à Claude Hamel.

Laquelle portion de terre est connue et désignée aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Saint-Bonaventure, comprise dans le canton d'Upton, division d'enregistrement de Yamaska, comme étant une partie du lot numéro trente-quatre (ptie 34).

Le tout avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Sujette ladite partie du lot 27, à une servitude en faveur de Southern Canada Power Company Limited suivant acte enregistré à la division d'enregistrement de Yamaska, sous le numéro 87710.

Sujette ladite partie du lot 27 à un bail en faveur de SOQUIP suivant acte enregistré à la division d'enregistrement de Yamaska sous le numéro 121733.

Avec, ladite partie du lot 27, un droit de passage suivant acte enregistré à la division d'enregistrement de Yamaska sous le numéro 118060.

Sujet ledit lot 34, à une servitude en faveur de Southern Canada Power Company Limited suivant acte enregistré à la division d'enregistrement de Yamaska, sous le numéro 87948.

Sujet ledit lot 34 à un bail en faveur de SOQUIP suivant acte enregistré à la division d'enregistrement de Yamaska sous le numéro 121972.

Avec un droit d'approvisionnement en eau à même le puits artésien situé sur la partie du lot 34, appartenant à Claude Hamel, ainsi qu'il appert à l'acte enregistré à la division d'enregistrement de Yamaska sous le numéro 134901. »

La mise à prix est fixée à 30 191,00 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus en bloc au bureau de la division d'enregistrement de Yamaska, 400, rue Notre-Dame, Saint-François-du-Lac, QC, le MARDI NEUVIÈME jour d'AVRIL 1985 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
STEPHEN DOLAN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Drummondville, le 14 février 1985 39966

Gaspé

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Gaspé
No 115-05-000006-846
S. 115-18-000001-857

LA CAISSE POPULAIRE DE BASSIN, corporation légalement constituée et régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social à Bassin, Îles-de-la-Madeleine, district de Gaspé, demanderesse, contre BAR L'ESCOUADE INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social et son bureau à Portage-du-Cap, Îles-de-la-Madeleine, district de Gaspé, défenderesse.

« Un (1) immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro un de la subdivision officielle du lot originaire numéro neuf cent neuf A (909A-1) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre révisé de l'île de Havre-Aubert (île Amherst), municipalité de l'Île-du-Havre-Aubert, division d'enregistrement de Îles-de-la-Madeleine, tel que cadastré, contenant en superficie trente-cinq mille cinq cent cinquante-cinq pieds carrés (35 555 pi²). Sauf et à distraire une partie du lot 909A-1, de figure quadrangulaire, et bornée et décrite comme suit: vers le nord-est par la route 199 actuelle (sans désignation cadastrale), mesurant le long de cette limite deux cents pieds (200,0 pi); vers le sud-est par une partie du lot 909A non subdivisée, propriété de André A. Chiasson, mesurant le long de cette limite vingt-quatre pieds et deux dixièmes (24,2 pi); vers le sud-ouest par une autre partie dudit lot 909A-1, propriété du Bar l'Escouade Inc., mesurant le long de cette limite cent quatre-vingt-dix-neuf pieds et quatre-vingt-

dix-huit centièmes (199,98 pi) et vers le nord-ouest par une autre partie du lot mesurant le long de cette limite vingt-trois pieds et un dixième (23,1 pi). Cette parcelle de terrain contient en superficie quatre mille sept cent vingt-neuf pieds carrés, mesures anglaises, équivalant à cent huit millièmes d'acre. Et une servitude consentie en faveur de la Commission hydroélectrique de Québec (Hydro-Québec) sur une lisière de terrain faisant partie du (des) lot(s) numéro(s) un de la subdivision officielle du lot originaire numéro neuf cent neuf A (909A ptie -1) du cadastre officiel de l'île de Havre-Aubert, révisé (île Amherst) division d'enregistrement des Îles-de-la-Madeleine, mesurant cinq (5 pi) pieds de largeur, bornée comme suit: vers le nord-est par une partie du chemin principal (route 199); vers le sud-est par une partie du lot numéro 909-A (ptie N.-S.); vers le sud-ouest et le nord-ouest par une autre partie du lot numéro 909A-1 dudit cadastre. »

Le tout avec bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances.

La mise à prix est fixée au montant de quatorze mille sept cent quarante dollars et douze centins (14 740,12 $), ce qui représente 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser, en argent comptant ou par chèque certifié, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement des Îles-de-la-Madeleine, palais de justice de Havre-Aubert, le MARDI SEPTIÈME jour de MAI 1985 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
HUGUETTE HUET

Bureau du shérif
Cour supérieure
Havre-Aubert, le 12 février 1985 39955

Hauterive

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Hauterive
No 655-05-000120-840
S. 655-18-000015-845

BANQUE NATIONALE DU CANADA, demanderesse, contre DAME PAULA TREMBLAY SAVARD, défenderesse.

La resubdivision deux de la subdivision sept du lot originaire vingt et un (21-7-2) du rang Onze (rg XI); la resubdivision trois de la subdivision cinquante-deux du lot originaire vingt et un (21-52-3) du rang Onze (rg XI); la subdivision vingt-cinq du lot vingt et un (21-25) du rang Onze (rg XI); la subdivision trois du lot dix-sept B (17B-3) du rang Douze (rg XII) au cadastre officiel du canton de Laval, division d'enregistrement de Saguenay, au numéro d'immeuble 13, rue Verreault, ville de Forestville; avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

La mise à prix est fixée à 14 973,25 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Hauterive, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus en bloc au bureau du régistrateur de la division d'enregistrement de Saguenay, palais de justice, avenue Mance, Baie-Comeau, le LUNDI QUINZIÈME jour d'AVRIL 1985 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
RAYMOND CÔTÉ

Bureau du shérif
Cour supérieure
Baie-Comeau, le 8 février 1985 39989

Hull

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec,
Cour supérieure — District de Hull
No 550-05-000273-84

LA BANQUE ROYALE DU CANADA (Succursale de Shawville), 341, rue Main, village de Shawville, district de Pontiac, province de Québec, partie demanderesse, contre FERNAND LEMAY et DAME ROLLANDE LEMAIRE-LEMAY, village de Bryson, district de Pontiac, province de Québec, partie défenderesse.

« Un immeuble situé dans le village de Bryson, comté de Pontiac, province de Québec, connu et désigné comme étant le lot de la subdivision numéro vingt-sept du lot originaire numéro cinq cent soixante-douze (572-27), selon le cadastre officiel du village de Bryson; avec toutes les bâtisses y érigées, circonstances et dépendances. »

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication est de neuf mille neuf cent

trente-six dollars (9 936,00 $). Ce montant minimum fixé par le shérif est égal à vingt-cinq pour cent (25 %) de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chap. 72). Ce montant devra être payé, soit en argent, soit par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances et au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Pontiac, palais de justice, rue John, Campbell's-Bay, QC, le DIX-SEPTIÈME jour d'AVRIL 1985 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
LISE LEBLANC

Bureau du shérif
Cour supérieure
Hull, le 12 février 1985 39956

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Hull
No 550-05-000199-84

BARTLEY McKALE, domicilié et résidant à Kazabazua, district de Hull, province de Québec, partie demanderesse, contre DAME LISE DESBIENS-BRENNAN, domiciliée et résidant à R.R. 3, Gracefield, district de Hull, province de Québec, et MARCEL GAUVREAU, sans adresse connue dans la province de Québec, partie défenderesse.

« Un immeuble connu et décrit comme étant une partie du lot dix-neuf (ptie 19), rang Cinq (rg 5) au cadastre officiel du canton d'Aylwin, division d'enregistrement de Gatineau, mesurant soixante-quinze pieds (75 pi) sur ses limites est et ouest, ayant front sur la route 105, sur une profondeur de cent cinquante pieds (150 pi), le tout borné comme suit: au nord, à l'est et au sud par des parties du même lot; à l'ouest par la route 105. Le tout, en mesures anglaises, et plus ou moins, avec les bâtiments et dépendances, appartenant à Lise Desbiens-Brennan et Marcel Gauvreau, à titre de propriétaires *animo domini*.

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication est de cinq mille vingt-cinq dollars (5 025,00 $). Ce montant minimum fixé par le shérif est égal à vingt-cinq pour cent (25 %) de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chap. 72). Ce montant devra être payé, soit en argent, soit par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances et au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Gatineau, 266, rue Notre-Dame, Maniwaki, QC, le DIX-NEUVIÈME jour d'AVRIL 1985 à TREIZE heures.

Le shérif adjoint,
LISE LEBLANC

Bureau du shérif
Cour supérieure
Hull, le 14 février 1985 39990

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Hull
No 550-02-001898-832

VILLE DE HULL, corporation légalement constituée, ayant son bureau à Maison du Citoyen, 25, rue Laurier, ville et district de Hull, province de Québec, partie demanderesse, contre CITICORP REALTY LIMITED, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 100, King West, 1st Canadian Place, Toronto, Ont., partie défenderesse.

« Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro trente-six de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre-vingt-seize (96-36), quartier Deux (Q. II), cité de Hull. Avec toutes les bâtisses y dessus érigées, circonstances et dépendances portant le numéro d'immeuble 37, rue Garneau, Hull, province de Québec ».

Lesdits biens immobiliers étant la propriété de la partie défenderesse, Citicorp Realty Limited.

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication est de trois mille trois cent douze dollars et cinquante centins (3 312,50 $). Ce montant minimum fixé par le shérif est égal à vingt-cinq pour cent (25 %) de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chap. 72). Ce montant devra être payé, soit en argent, soit par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances et au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice, local 1.380, 17, rue Laurier, Hull, QC, le SEIZIÈME jour d'AVRIL 1985 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
LISE LEBLANC

Bureau du shérif
Cour supérieure
Hull, le 13 février 1985 39957

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Hull
No 550-02-001937-838

VILLE DE HULL, corporation légalement constituée, ayant son bureau à Maison du Citoyen, 25, rue Laurier, ville et district de Hull, province de Québec, partie demanderesse, contre ÉDIFICE TESSIER LTÉE, corporation légalement constituée, ayant une place d'affaires au 9 Laurier, dans les ville et district de Hull, province de Québec, partie défenderesse.

« 1. Un immeuble situé dans la cité de Hull, province de Québec, connu et désigné comme étant le lot trois cent dix-sept (317) du quartier Quatre, conformément au plan officiel et au livre de renvoi de la cité de Hull, mesurant soixante-six pieds (66 pi) en bordure sur quatre-vingt-dix-neuf pieds (99 pi) de profondeur et d'une superficie de six mille cinq cents trente-quatre pieds (6 534 pi²).

2. Toute la parcelle de terrain située dans la cité de Hull, connue et désignée comme étant une partie du lot deux cent quatre-vingt-douze (ptie 292) du quartier Quatre, conformément au plan officiel et au livre de renvoi de la cité de Hull, mesurant un pied et cinq dixièmes (1,5 pi) de front sur quatre-vingt-dix-neuf pieds de profondeur et d'une superficie de cent quarante-huit pieds et cinq dixièmes (148,5 pi) et borné comme suit: au nord-ouest par le lot 285; au nord-est par une partie du lot 292, appartenant à M. Alexis Caron; au sud-est par la rue Principale et au sud-ouest par le lot 317.

Avec tous les bâtiments qui s'y trouvent, ainsi que leurs circonstances et dépendances, lesdits bâtiments portant l'adresse 191, rue Principale, Hull, province de Québec. »

Lesdits biens immobiliers étant la propriété de la partie défenderesse, Édifice Tessier Ltée.

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication est de cent trente-quatre mille huit cent quatre-vingt-cinq mille dollars (134 885,00 $). Ce montant minimum fixé par le shérif est égal à vingt-cinq pour cent (25 %) de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chap. 72). Ce montant devra être payé, soit en argent, soit par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances et au moment de l'adjudication.

Pour être vendus en bloc au bureau du shérif, palais de justice, local 1.380, 17, rue Laurier, Hull, QC, le SEIZIÈME jour d'AVRIL 1985 à TREIZE heures.

Le shérif adjoint,
LISE LEBLANC

Bureau du shérif
Cour provinciale
Hull, le 13 février 1985 39991

Joliette

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
Nos 500-05-000923-845
705-18-000145-843

BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE, compagnie dûment incorporée, ayant son siège social et son principal établissement pour la province de Québec dans les ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre GIUSEPPE DI SALVIA *ET AL.*, résidant et domicilié au 1553, rue Lauzon, ville de Mascouche, district de Joliette, province de Québec, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de L'Assomption, 300, rue Dorval, C.P. 631, ville de L'Assomption, province de Québec, mis en cause.

« Un emplacement situé à Mascouche, province de Québec, étant composé du lot originaire numéro sept cent quatre-vingt-quatre de la subdivision officielle des lots numéros soixante-quatre et soixante-cinq (784-64 et 65) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Henri-de-Mascouche; avec la maison dessus érigée et portant le numéro d'immeuble 1553, rue Lauzon, Mascouche. Tel que le tout se trouve actuellement sans exception ni réserve de la part de l'emprunteur avec et sujet aux servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit emplacement. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du Code de procédure civile, le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudica-

tion, soit en argent, soit par chèque visé fait au nom du shérif du district de Joliette, conformément à l'article 670*e* du Code de procédure civile est fixé à la somme de 25 093,39 $, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de L'Assomption, 300, rue Dorval, L'Assomption, le MARDI NEUVIÈME jour d'AVRIL 1985 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
SUZANNE PICHÉ

Bureau du shérif
Cour supérieure
Joliette, le 12 février 1985 39958

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Terrebonne
Nos 700-05-000576-847
705-18-000005-856

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 500, place d'Armes, 9e étage, Montréal, district de Montréal, partie demanderesse, contre NORMAND LABELLE, domicilié et demeurant au 2063, Cabane-Ronde, Mascouche, district de Joliette, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de L'Assomption, situé au 300, rue Dorval, L'Assomption, mis en cause.

« Un immeuble composé comme suit:

a) Le lot numéro vingt-neuf (no 29) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Henri-de-Mascouche, division d'enregistrement de L'Assomption. Sauf et à distraire dudit lot la partie vendue à The Shawinigan Water and Power Co., suivant acte de vente reçu devant M. J.B. Latour, notaire, en date du 13 avril 1912, copie étant enregistée à L'Assomption sous le no 33028.

b) Le lot numéro cent soixante-quatre (no 164) auxdits plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Henri-de-Mascouche.

c) Le lot numéro trente (no 30) auxdits plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Henri-de-Mascouche. Sauf et à distraire dudit lot la partie vendue à The Shawinigan Water and Power Co., suivant acte enregistré sous le no 33028.

d) Le lot numéro trente-trois (no 33) auxdits plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Henri-de-Mascouche.

e) Le lot numéro trente-quatre (no 34) auxdits plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Henri-de-Mascouche.

f) Le lot numéro trente-cinq (no 35) auxdits plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Henri-de-Mascouche.

g) Le lot numéro cent soixante-trois (no 163) auxdits plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Henri-de-Mascouche; avec bâtisse dessus érigée, circonstances et dépendances.

Sauf et à distraire cependant ce qui suit, savoir:

a) Le terrain vendu à The Shawinigan Water and Power Co., suivant acte enregistré à la division d'enregistrement de L'Assomption sous le no 33400.

b) La partie du lot 163 mesurant cent soixante pieds (160 pi) en sa limite sud-ouest, cent soixante-douze pieds (172 pi) en sa limite nord-est, trente-neuf pieds et demi (39,5 pi), puis cent pieds et demi (100,5 pi) en sa limite sud-est et bornée comme suit: en profondeur au nord-ouest par le ruisseau, en front au sud-est par le chemin public, d'un côté au sud-ouest par le lot 163-5 et de l'autre côté au nord-est par autre partie dudit lot numéro 163, ayant une superficie de vingt-trois mille quatorze pieds carrés (23 014 pi^2), mesures anglaises.

c) Le lot numéro cinq de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent soixante-trois (no 163-5) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Henri-de-Mascouche, division d'enregistrement de L'Assomption, ayant une superficie de douze mille cinq cent trente-huit pieds carrés (12 538 pi^2), mesures anglaises.

Tel que le tout se trouve actuellement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble et spécialement sujet à la servitude en faveur de The Shawinigan Water and Power Co., affectant le lot 163 susdit, dont copie est enregistrée au bureau de la division d'enregistrement de L'Assomption sous le no 32376, et à l'autre servitude en faveur de The Shawinigan Water and Power Co., affectant le lot numéro 164 susdécrit, tel qu'il appert à l'acte dont copie est enregistrée sous le no 55834.

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du Code de procédure civile, le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé fait au nom du shérif du district de Joliette, conformément à l'article 670*e* du Code de procédure civile, est fixé à la somme

de 41 940,00 $ représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de L'Assomption, 300, rue Dorval, L'Assomption, le JEUDI ONZIÈME jour d'AVRIL 1985 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
SUZANNE PICHÉ

Bureau du shérif
Cour supérieure
Joliette, le 13 février 1985 39931

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Joliette
No 705-05-000269-848

CAISSE POPULAIRE DE CRABTREE, société régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social au 200, 8e Rue, Crabtree, district de Joliette, partie demanderesse, contre DALPÉ ET LEBEAU INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social au 340, chemin des Prés, Sainte-Marie-Salomée, district de Joliette, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Montcalm, mis en cause.

« Une terre située à Sainte-Marie-Salomée et composée de:

1. Le lot originaire numéro trois cent soixante et onze (no 371) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Sainte-Marie-Salomée, division d'enregistrement de Montcalm.

2. Le lot originaire numéro quatre cent six (no 406) du cadastre susdit.

À distraire dudit lot 406, les parties suivantes:

a) La partie vendue à la corporation municipale de Sainte-Marie-Salomée, aux termes de l'acte enregistré à Montcalm sous le numéro 58027;

b) l'emplacement donné à Julien Dalpé, aux termes d'un acte reçu devant Pierre Alary, notaire, le 13 février 1979, et enregistré à Montcalm, le 14 février 1979, sous le numéro 180607; mesurant cent pieds (100 pi) de largeur sur une profondeur de cent pieds (100 pi) et bornée comme suit: en front, au sud, par le chemin public (des Prés), d'un côté à l'ouest et en arrière, au nord, par partie du lot 406 appartenant à Yves Dalpé et/ou représentants et de l'autre côté, à l'est, par un chemin privé de passage. Avec toutes les bâtisses érigées sur cettedite partie distraite et portant le numéro d'immeuble 340, chemin des Prés, Sainte-Marie-Salomée;

c) l'emplacement réservé par Yves Dalpé, mesurant cent quatre-vingt-cinq pieds (185 pi) de largeur, en front sur le chemin public (des Prés), sur une profondeur de cent dix pieds (110 pi), mesures anglaises et plus ou moins, et borné comme suit: en front, vers le sud, par le chemin public (des Prés), en arrière, au nord, par partie du lot 406 vendue à Dalpé et Lebeau Inc., d'un côté, vers l'est, par partie du lot 406 vendue à Dalpé et Lebeau Inc. et de l'autre côté, vers l'ouest, par partie du lot 406 dudit cadastre. Le côté est de l'emplacement réservé par Yves Dalpé est situé à quinze pieds (15 pi) de l'emplacement de Julien Dalpé. Avec toutes les bâtisses érigées sur cette partie distraite et portant le numéro d'immeuble 350, chemin des Prés, Sainte-Marie-Salomée.

3. Le lot originaire numéro quatre cent sept (no 407) du cadastre susdit.

4. Le lot originaire numéro trois cent quatre-vingt-quatre (no 384) du cadastre susdit.

À distraire du lot 384, la partie vendue à Roger Rivest suivant l'acte enregistré à Montcalm, sous le numéro 98611 et appartenant maintenant à François Beauséjour; mesurant cent quatre-vingt-dix pieds (190 pi) de largeur, en front sur le chemin public, sur une profondeur de trois cent dix pieds (310 pi) dans sa ligne est et deux cent soixante-dix pieds (270 pi) dans sa ligne ouest, et bornée comme suit: en front par le chemin public, en profondeur par un cours d'eau, d'un côté par Bernard Melançon et/ou représentants et de l'autre côté par partie du lot 384 appartenant à Yves Dalpé et/ou représentants.

À distraire dudit lot, la partie donnée à Gustave Melançon suivant l'acte enregistré à Montcalm, sous le numéro 35983 et décrite comme suit:

a) Une partie du lot 384 du cadastre susdit, mesurant deux (2) arpents et deux (2) perches de largeur sur une profondeur de vingt-trois (23) arpents, et bornée comme suit: en front par le ruisseau Vacher, en profondeur par le chemin Rang-des-Continuations, d'un côté par le lot 387 et par partie du lot 386 et de l'autre côté par partie du lot 381 dudit cadastre;

b) Une partie du lot 384 du cadastre susdit, mesurant un (1) arpent et une (1) perche de largeur sur deux arpents et demi (2½ arp) de profondeur, et bornée comme suit: en front par le chemin Rang-des-Continuations, en profondeur par un fossé, d'un côté par partie du lot 386 appartenant à David Gagnon et/ou représentants et de l'autre côté par partie du lot 384 appartenant à Placide Melançon et/ou représentants.

À distraire également dudit lot, les parties vendues à la compagnie de chemin de fer Châteauguay, aux termes de l'acte enregistré à Montcalm, sous le numéro 21908, contenant en superficie trois (3) arpents et quarante (40) perches.

Avec toutes les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. Tel que le tout se trouve présentement, avec les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble et spécialement avec une servitude en faveur de Bell Canada enregistrée à Montcalm sous le numéro 81398 et affectant le lot 384 et celle enregistrée sous le numéro 81411 et affectant le lot 406 du cadastre susdit. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du Code de procédure civile, le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé fait au nom du shérif du district de Joliette, conformément à l'article 670*e* du Code de procédure civile est fixé à la somme de 11 890,00 $, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Montcalm, 1532, rue Albert, Sainte-Julienne, le MARDI DEUXIÈME jour d'AVRIL 1985 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
SUZANNE PICHÉ

Bureau du shérif
Cour supérieure
Joliette, le 12 février 1985 39960

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Joliette
Nos 705-05-000461-841
705-18-000002-853

CAISSE POPULAIRE DE CRABTREE, société régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social au 200, 8e Rue, Crabtree, district de Joliette, partie demanderesse, contre DALPÉ ET LEBEAU INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social au 340, rue des Prés, Sainte-Marie-Salomée, district de Joliette, et JULIEN DALPÉ, domicilié et résidant au 340, chemin des Prés, Sainte-Marie-Salomée, district de Joliette, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Montcalm, mis en cause.

« Un emplacement situé à Sainte-Marie-Salomée, connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro quatre cent six (ptie no 406) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Sainte-Marie-Salomée, division d'enregistrement de Montcalm; mesurant cent pieds (100 pi) de largeur sur une profondeur de cent pieds (100 pi), et borné comme suit: en front, au sud, par le chemin public (des Prés) d'un côté, à l'ouest et en arrière, au nord par partie du lot 406 appartenant à Yves Dalpé et/ou représentants et de l'autre côté à l'est par un chemin privé de passage. Avec toutes les bâtisses dessus construites et portant le numéro d'immeuble 340, chemin des Prés, Sainte-Marie-Salomée. Tel que le tout se trouve présentement, avec les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du Code de procédure civile, le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé fait au nom du shérif du district de Joliette, conformément à l'article 670*e* du Code de procédure civile est fixé à la somme de 13 811,25 $, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Montcalm, 1532, rue Albert, Sainte-Julienne, le MARDI DEUXIÈME jour d'AVRIL 1985 à DOUZE heures.

Le shérif adjoint,
SUZANNE PICHÉ

Bureau du shérif
Cour supérieure
Joliette, le 12 février 1985 39959

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Joliette
Nos 705-02-001594-845
705-18-000007-852

CORPORATION MUNICIPALE DE SAINT-ALPHONSE-DE-RODRIGUEZ, corporation légalement constituée, ayant son bureau au 101, de la Plage, Saint-Alphonse-de-Rodriguez, district de Joliette, partie demanderesse, contre JACQUES ALARIE, domicilié et résidant à une adresse inconnue dans la province de Québec, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Joliette, mis en cause.

« Un emplacement étant une partie du lot vingt-trois A du Premier Rang (ptie 23-A rg 1) du canton de Cathcart, au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Alphonse-de-Rodriguez dans le comté de Joliette, contenant cent cinquante pieds anglais (150 pi) à un bout sur le lac Vase, deux cent quarante-trois pieds (243 pi) anglais à l'autre bout sur un chemin privé, cent quatre-vingt-six pieds anglais (186 pi) d'un côté et quatre-vingt-cinq pieds anglais (85 pi) de l'autre côté et borné comme suit: à un bout par le lac Vase, à l'autre bout par un chemin privé, d'un côté où il a 186 pieds, à Josaphat Loyer ou représentants et de l'autre côté à Josaphat Loyer ou représentants. Tel qu'actuellement clôturé, à distraire cependant de ce premier emplacement, l'emplacement suivant qui appartenant à Constantin Simonoff et lequel est présentement vendu au présent acquéreur et qui se décrit comme suit: un terrain situé en la paroisse de Saint-Alphonse-de-Rodriguez, connu et désigné comme étant une partie du lot vingt-trois-A (ptie 23-A) du Premier Rang, Cathcart, contenant ledit terrain une largeur de cent pieds (100 pi) sur la profondeur de cent pieds (100 pi) et borné comme suit: en front par le lac Vase, en profondeur et d'un côté par Josaphat Loyer ou représentants et de l'autre côté par dame April ou représentants; le tout avec toutes les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du Code de procédure civile, le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication soit en argent, soit par chèque visé fait au nom du shérif du district de Joliette, conformément à l'article 670*e* du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 6 210,45 $, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Joliette, 577, rue Notre-Dame, Joliette, le JEUDI QUATRIÈME jour d'AVRIL 1985 à DOUZE heures.

Le shérif adjoint,
SUZANNE PICHÉ

Bureau du shérif
Cour provinciale
Joliette, le 7 février 1985 39932

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Joliette
Nos 705-02-001593-847
705-18-000013-850

CORPORATION MUNICIPALE DE SAINT-ALPHONSE-DE-RODRIGUEZ, corporation légalement constituée, ayant son bureau au 101, de la Plage, Saint-Alphonse-de-Rodriguez, district de Joliette, partie demanderesse, contre GILBERT DESCHUYMER, domicilié et résidant à une adresse inconnue dans la province de Québec, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Joliette, mis en cause.

« Un emplacement situé à Hidden Valley, connu et désigné sous le numéro quatre cent trente-cinq de la subdivision officielle du lot originaire numéro vingt dans le rang Trois (20-435, rg III) du canton de Cathcart, aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Alphonse-de-Rodriguez, division d'enregistrement de Joliette. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du Code de procédure civile, le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé fait au nom du shérif du district de Joliette, conformément à l'article 670*e* du Code de procédure civile est fixé à la somme de 195,00 $, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Joliette, 577, rue Notre-Dame, Joliette, le MERCREDI TROISIÈME jour d'AVRIL 1985 à DOUZE heures.

Le shérif adjoint,
SUZANNE PICHÉ

Bureau du shérif
Cour provinciale
Joliette, le 8 février 1985 39933

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Joliette
Nos 705-02-001568-849
705-18-000148-847

CORPORATION MUNICIPALE DE SAINT-ALPHONSE-DE-RODRIGUEZ, corporation légalement constituée, ayant son bureau au 101, de la Plage,

Saint-Alphonse-de-Rodriguez, partie demanderesse, contre FINANCE LOCALE INC., corporation légalement constituée, ayant son bureau au 5856, 5e Avenue, Montréal, district de Montréal, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Joliette, mis en cause.

« Une partie du lot numéro vingt (ptie 20) rang IV, canton de Cathcart, aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Alphonse-de-Rodriguez, mesurant mille six cents pieds (1 600 pi) de profondeur par neuf cent cinquante-sept pieds (957 pi) de largeur. Cette partie du lot 20 est bornée au nord par le Cinquième Rang, à l'est par le lot 21, au sud par une partie du lot 20 et à l'ouest par le lot 19, tous auxdits plan et livre de renvoi officiels.

Une autre partie du lot vingt (ptie 20) rang IV, canton de Cathcart, aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Alphonse-de-Rodriguez, mesurant trois cents pieds (300 pi) de profondeur par sept cent cinquante pieds (750 pi) de largeur. Cette partie du lot 20 est bornée au nord-ouest par une autre partie du lot 20, au sud-est par le chemin du Quatrième Rang et par le lot 19, tous auxdits plan et livre de renvoi officiels.

Un emplacement situé à Hidden Valley, Saint-Alphonse-de-Rodriguez, comté de Joliette, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro vingt et un (ptie 21), Troisième Rang, canton de Cathcart, aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Alphonse-de-Rodriguez; cet emplacement est situé sur une rue projetée (ptie 21) et mesure deux cents pieds (200 pi) en front au sud-est; quatre cent douze pieds et cinq dixièmes de pied (412,5 pi) d'un côté au nord-est et deux cent quinze pieds et deux dixièmes de pied (215,2 pi) de l'autre côté au sud-est; borné comme suit: en front, au sud-est, par la rue projetée (ptie 21); en arrière, au nord-ouest, par une partie du lot 21, rang 4, dudit canton, sur une distance de cent vingt et un pieds et quatre dixièmes de pied (121,4 pi) et pour le résidu par le ruisseau, deux côtés par d'autres parties dudit lot 21. Les lignes nord-est et sud-est dudit emplacement sont parallèles entre elles et situées à des distances respectives de deux cent quatre-vingt-dix pieds (290 pi) et quatre cent quatre-vingt-dix pieds (490 pi) de la ligne de division séparant les lots originaires numéros 21 et 22 dudit cadastre.

Un emplacement situé en la paroisse de Saint-Alphonse-de-Rodriguez, comté de Joliette, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro vingt-deux A (ptie 22-A) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Alphonse-de-Rodriguez, comté de Joliette dans le Troisième Rang du canton de Cathcart, mesurant cettedite partie soixante pieds (60 pi) dans sa ligne nord-est, quatre cent quarante pieds (440 pi) dans sa ligne sud-est, cent quatre-vingt-cinq pieds (185 pi) dans sa ligne sud-ouest et quatre cent soixante pieds (460 pi) dans sa ligne nord, mesures anglaises et plus ou moins et bornée de la façon suivante: vers le nord-est par la route nationale no 343, vers le sud-est par une autre partie dudit lot 22-A; vers le sud-ouest par une partie du lot 21 et vers le nord par une autre partie dudit lot 22-A propriété de monsieur Antonio Doré ou représentants. Le coin nord-ouest de l'immeuble présentement vendu est situé à une distance de sept cent quarante pieds (740 pi) du chemin ou Quatrième Rang.

Tel que le tout se trouve présentement, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble, sans exception ni réserve d'aucune sorte de la part du vendeur. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du Code de procédure civile, le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé fait au nom du shérif du district de Joliette, conformément à l'article 670*e* du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 4 467,75 $, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendus en bloc au bureau de la division d'enregistrement de Joliette, 577, rue Notre-Dame, Joliette, le MERCREDI DIXIÈME jour d'AVRIL 1985 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
SUZANNE PICHÉ

Bureau du shérif
Cour provinciale
Joliette, le 12 février 1985 39934

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Joliette
Nos 705-02-001572-841
705-18-000012-852

CORPORATION MUNICIPALE DE SAINT-ALPHONSE-DE-RODRIGUEZ, corporation légalement constituée, ayant son bureau au 101, de la Plage, Saint-Alphonse-de-Rodriguez, district de Joliette, partie demanderesse, contre JEAN CHARLES MIGNEAULT, domicilié et résidant à une adresse inconnue dans la province de Québec, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Joliette, mis en cause.

« Un emplacement connu et désigné comme faisant partie du lot numéro vingt-trois (ptie no 23), du Troisième Rang du canton de Cathcart, aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Alphonse-de-Rodriguez, mesurant environ cent soixante-dix pieds (170 pi) de largeur, plus ou moins, sur la profondeur qu'il y a à partir de la Route nationale, qui borne ledit emplacement à un bout à aller à la rivière L'Assomption, qui le borne à l'autre bout, tenant d'un côté à une autre partie dudit lot no 23 appartenant à M. Viateur Jeansonne et tenant de l'autre côté à une autre partie dudit lot no 23 appartenant à Mme Jacques Lafrance. Avec un droit de passage, à pied et en voiture, dans une lisière du terrain de vingt-cinq pieds de largeur pour communiquer de la Route nationale à l'immeuble présentement vendu, dans le tracé existant, avec les autres y ayant droit; avec les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes, inhérentes audit immeuble.

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du Code de procédure civile, le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé fait au nom du shérif du district de Joliette, conformément à l'article 670*e* du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 1 409,20 $, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Joliette, 577, rue Notre-Dame, Joliette, le MERCREDI TROISIÈME jour d'AVRIL 1985 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
SUZANNE PICHÉ

Bureau du shérif
Cour provinciale
Joliette, le 8 février 1985 39935

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Joliette
Nos 705-02-001595-842
705-18-000014-858

CORPORATION MUNICIPALE DE SAINT-ALPHONSE-DE-RODRIGUEZ, corporation légalement constituée, ayant son bureau au 101, de la Plage, Saint-Alphonse-de-Rodriguez, district de Joliette, partie demanderesse, contre GAÉTAN MIRON, domicilié et résidant à une adresse inconnue dans la province de Québec, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Joliette, mis en cause.

« Un terrain partie du lot quatorze B (ptie 14-B) du demi-rang des augmentations de Kildare, au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Alphonse-de-Rodriguez, division d'enregistrement de Joliette; mesurant cent pieds vers le nord-ouest où il est borné par un chemin privé appelé 3e Avenue, cent pieds vers le sud-est où il est borné par autre partie du même lot restant aux vendeurs; cinquante pieds vers le sud-ouest où il est borné par un autre chemin privé (dans lequel l'acquéreur et successeurs n'auront pas droit de passage) qui le sépare du terrain de Marcel Lavigne; et cinquante pieds vers le nord-est où il est borné par autre partie du même lot à Jean Guy Latulipe; le tout mesures anglaises et plus ou moins.

L'acquéreur et successeurs ne pourront jamais exiger des vendeurs que ces derniers contribuent à la confection ou entretien de toute clôture entourant le terrain vendu.

Il y aura en faveur du terrain vendu, contre autre partie dudit lot 14-B aux vendeurs, une servitude réelle et perpétuelle de passage tant à pied qu'en voiture, pour communiquer entre le terrain vendu et le chemin public, en passant dans les chemins privés appelés 2e et 3e Avenues et non ailleurs. Cette servitude devra être exercée en commun avec tous autres ayant pareil droit à frais communs avec eux et à leurs risques et périls dit acquéreur et successeurs, les vendeurs ne devant pas être tenus à l'entretien de ces chemins privés de passage, ni être tenus responsables des dommages à la personne ou à propriété encourus dans l'exercice de cette servitude.

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du Code de procédure civile, le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé fait au nom du shérif du district de Joliette, conformément à l'article 670*e* du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 1 076,40 $, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Joliette, 577, rue Notre-Dame, Joliette, le JEUDI QUATRIÈME jour d'AVRIL 1985 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
SUZANNE PICHÉ

Bureau du shérif
Cour provinciale
Joliette, le 8 février 1985 39936

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Joliette
Nos 705-02-001711-845
705-18-000152-849

CORPORATION MUNICIPALE DE SAINT-ALPHONSE-DE-RODRIGUEZ, corporation légalement constituée, ayant son bureau au 101, de la Plage, Saint-Alphonse-de-Rodriguez, district de Joliette, partie demanderesse, contre CLAUDETTE PINSONNEAULT et SUCCESSION GEORGES DECELLES, domiciliée et résidant à une adresse inconnue dans la province de Québec, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Joliette, mis en cause.

« Un emplacement connu et désigné comme étant le lot numéro onze de la subdivision officielle du lot originaire numéro cinq-A (5-A-11) du Troisième Rang des augmentations de Kildare aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Saint-Alphonse-de-Rodriguez, division d'enregistrement de Joliette.

Avec circonstances et dépendances; avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes inhérentes audit immeuble et notamment:

a) une servitude réelle et perpétuelle de passage;

b) une servitude réelle et perpétuelle d'accès au lac artificiel Marchand.

Un emplacement connu et désigné comme étant le lot numéro dix de la subdivision officielle du lot originaire numéro cinq A (5A-10) du Troisième Rang des augmentations de Kildare, aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Saint-Alphonse-de-Rodriguez, division d'enregistrement de Joliette.

Avec circonstances et dépendances; avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes inhérentes audit immeuble et notamment:

a) une servitude réelle et perpétuelle de passage;

b) une servitude réelle et perpétuelle d'accès au lac artificiel Marchand.

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du Code de procédure civile, le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé fait au nom du shérif du district de Joliette, conformément à l'article 670*e* du Code de procédure civile est fixé à la somme de 1 087,80 $, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendus en bloc au bureau de la division d'enregistrement, 577, rue Notre-Dame, Joliette, le MERCREDI DIXIÈME jour d'AVRIL 1985 à DOUZE heures.

Le shérif adjoint,
SUZANNE PICHÉ

Bureau du shérif
Cour provinciale
Joliette, le 12 février 1985 39937

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Terrebonne
Nos 700-02-002714-849
705-18-000009-858

OXYGÈNE LAURENTIDES INC., 2396, boulevard Labelle, Lafontaine, partie demanderesse, contre THOMAS LAVALLÉE, 1006, rue des Épinettes, Mascouche-Ouest, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de L'Assomption, mis en cause.

« Un emplacement situé à Greenwich village connu et désigné sous le numéro trois cent six de la subdivision officielle du lot originaire huit cent dix-huit (lot 818-306) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Henri-de-Mascouche, comté de L'Assomption; avec toutes bâtisses dessus érigées portant le numéro d'immeuble 1006, des Épinettes, ville de Mascouche. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du Code de procédure civile, le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé fait au nom du shérif du district de Joliette, conformément à l'article 670*e* du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 3 690,00 $, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de L'Assomption, 300, rue Dorval, L'Assomption, le MARDI NEUVIÈME jour d'AVRIL 1985 à DOUZE heures.

Le shérif adjoint,
SUZANNE PICHÉ

Bureau du shérif
Cour provinciale
Joliette, le 12 février 1985 39938

Mingan

Bref d'exécution *de Terris*
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Mingan
No 650-05-000218-843
S. 650-18-000004-857

BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT, corporation constituée par une loi du Parlement du Canada, ayant un bureau au 690, boulevard Laure, local 52, Sept-Îles, district de Mingan, partie demanderesse, contre CAROL ROUSSY, domicilié et résidant à Rivière-Pentecôte, district de Mingan, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Saguenay, mis en cause.

« Un immeuble connu et désigné comme étant la subdivision un du lot originaire numéro onze (11-1), rang Le Grand-Ruisseau, aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel d'une partie révisée du canton de Fitzpatrick, bureau d'enregistrement de Saguenay, municipalité de Rivière-Pentecôte; avec toutes les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, sises dans la municipalité de Rivière-Pentecôte. Tel que le tout se trouve actuellement sans exception ni réserve et avec les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes, attachées audit immeuble et notamment avec une servitude en faveur d'Hydro-Québec, enregistrée au bureau d'enregistrement de la division de Saguenay, le 16 mai 1961, sous le numéro 34856. »

Conformément à l'article 688.1 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au shérif au moment de l'adjudication, soit en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances, est de 16 900,00 $. Ce montant est fixé par le shérif et doit être égal à 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau du secrétaire-trésorier de la ville de Port-Cartier, 40, avenue Parent, Port-Cartier, le JEUDI QUATRIÈME jour d'AVRIL 1985 à ONZE heures.

Sept-Îles, le 8 février 1985

L'officier du shérif,
DENYS LOCAS

Roger Bérubé & Ass., huissiers
619, Brochu, local 101
Sept-Îles, QC
G4R 2X7
Tél.: 962-5267

39939

Montréal

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-019687-829

LA COMPAGNIE DE FIDUCIE MORGAN, corporation légalement constituée, ayant son siège social et son bureau principal au 630, Dorchester ouest, ville et district de Montréal, province de Québec, demanderesse, contre JOHN G. BRADLEY, professeur, résidant et domicilié au 601, avenue Roslyn, cité de Westmount, district de Montréal, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

« Un emplacement donnant sur l'avenue Roslyn, Westmount, lequel terrain mesure trente pieds de largeur sur cent onze pieds de profondeur et comprend:

a) une partie de la subdivision cent soixante-seize du lot deux cent dix-huit (218-ptie 176) figurant au cadastre de la paroisse de Montréal, laquelle partie mesure vingt pieds de largeur, sur la profondeur susdite; elle est bornée comme suit: à l'avant, au sud-ouest, par l'avenue Roslyn; à l'arrière, au nord-est, par la subdivision cinquante et un du lot deux cent vingt et un figurant au cadastre susdit; d'un côté, au nord-ouest, par la partie de la subdivision cent soixante-dix-sept du lot deux cent dix-huit décrite ci-après; de l'autre côté, au sud-est, par la subdivision un de la subdivision cent soixante-seize du lot deux cent dix-huit; et

b) la partie sud-est de ladite subdivision cent soixante-dix-sept du lot deux cent dix-huit (218-ptie S.-E. 177) figurant au cadastre susdit, laquelle partie mesure dix pieds de largeur sur la profondeur susdite; elle est bornée comme suit: à l'avant, au sud-ouest, par l'avenue Roslyn; à l'arrière, au nord-est, par la subdivision cinquante et un du lot deux cent vingt et un; d'un côté, au sud-est, par la partie de la subdivision cent soixante-seize décrite ci-dessus; de l'autre côté, au nord-ouest, par le reste de la subdivision cent soixante-dix-sept du lot deux cent dix-huit.

Toutes les dimensions indiquées ci-dessus sont en mesures anglaises, et plus ou moins.

Avec la maison à deux étages, en brique, dessus construite, portant le numéro 601 de l'avenue Roslyn, et dont le mur nord-ouest est mitoyen.

En l'état où ledit immeuble se trouve actuellement, avec tous les droits, circonstances et dépendances y rattachés, sans exception ni réserve. »

La mise à prix est fixée à 35 436,75 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation

municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le ONZIÈME jour d'AVRIL 1985 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 19 février 1985 39982

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Montréal
No 500-02-050962-831

LA CONFÉDÉRATION DES CAISSES POPULAIRES ET D'ÉCONOMIE DESJARDINS DU QUÉBEC, corporation légalement constituée, ayant son siège social dans la province de Québec, et l'un de ses bureaux au 425, avenue Viger ouest, 8e étage, Montréal, QC, demanderesse, contre MARIAL JOLICOEUR, résidant et domicilié au 64, Comtois, île Verte, Laval, QC, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de Laval, mis en cause.

« Un immeuble connu et désigné comme étant la subdivision soixante du lot originaire deux cent trente-huit (238-60) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Dorothée; avec un immeuble dessus construit portant le numéro d'immeuble 64, rue Comtois, île Verte, Laval; circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à 19 992,00 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Laval, 155, boulevard Je-me-Souviens, Laval, QC, le ONZIÈME jour d'AVRIL 1985 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 19 février 1985 39983

Fieri Facias de Terris,
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-016849-810

ANN DADAIAN ET AUTRES, partie demanderesse saisie, contre VILLE DE LAVAL, partie défenderesse saisissante et LE RÉGISTRATEUR de Laval, mis en cause.

Les terrains appartenant à la demanderesse-saisie, Ann Dadaian *et al.* décrits comme suit:

a) Une partie du lot numéro deux cent cinquante-deux (ptie no 252) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Martin, de forme irrégulière, borné au nord-est par partie dudit lot 252-160, au sud-est par partie du lot 252-152; au sud-ouest par partie du lot 252, au nord-ouest par partie du lot 252, mesurant dans sa ligne nord-est, cent cinquante-sept pieds et quatorze centièmes de pied (157,14 pi) dans sa ligne sud-est, deux cent vingt-huit pieds et soixante-douze centièmes de pied (228,72 pi), dans sa ligne sud-ouest cent soixante-douze pieds et soixante-dix-sept centièmes de pied (172,77 pi) dans sa ligne nord-ouest, deux cent quarante-cinq pieds et trente et un centièmes de pied (245,31 pi), ayant une superficie de trente-sept mille huit cent dix-huit pieds carrés;

b) Une partie du lot numéro cent cinquante-deux de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent cinquante-deux (252 ptie 152) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Martin, de forme irrégulière, borné au nord-est par partie du lot 252-160, à l'est par partie du lot numéro 252-152, au sud-est par partie du lot numéro 252-82 boulevard de la Concorde, au sud-ouest, par partie du lot 252-152, au nord-ouest par partie du lot numéro 252, mesurant dans sa ligne nord-est vingt-neuf pieds et soixante-seize centièmes de pied (29,76 pi) dans sa ligne est, cinquante-trois pieds et quatorze centièmes de pied (53,14 pi) le long d'une courbe ayant un rayon de 66′ dans sa ligne sud-est, cent quatre-vingt-deux pieds et six dixièmes de pied (182,6 pi) dans sa ligne sud-ouest, cinquante pieds et huit centièmes de pied (50,08 pi), dans sa ligne nord-ouest deux cent vingt-huit pieds et soixante-douze centièmes de pied (228,72 pi), ayant une superficie de onze mille cent cinquante-neuf pieds carrés.

c) Une partie du lot numéro cent soixante de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent cinquante-deux (no 252, ptie 160) dudit cadastre, de forme irrégulière, bornée au nord-est et à l'est par partie du lot 252-160, au sud-ouest par parties des lots 252-152 et 252, au nord-ouest par partie du lot 252-160, mesurant dans sa ligne nord-est cent quanrante-six pieds et soixante-dix-huit centièmes de pied (146,78 pi), dans sa ligne est quarante-six pieds et trente-trois centièmes de pied (46,33 pi) le long d'une courbe ayant un rayon de 66', dans sa ligne sud-ouest cent quatre-vingt-six pieds et neuf dixièmes de pied (186,9 pi) dans sa ligne nord-ouest dix-huit pieds et cinquante-quatre centièmes (18,54 pi), ayant une superficie de trois mille vingt-trois pieds carrés.

Toutes mesures ci-dessus sont en mesures anglaises, plus ou moins.

Ces parties de lots apparaissent à un plan daté du 28 août 1969, préparé par Maurice Gaudreault, a.-g., sous le numéro 8720 de ses minutes.

Tel que le tout se trouve présentement, avec tous droits y inhérents, servitudes actives et passives, apparentes ou occultes y attachées. »

La mise à prix est fixée à 31 416,00 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Laval, 155, boulevard Je-me-Souviens, Laval, QC, le SEIZIÈME jour d'AVRIL 1985 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 19 février 1985 39984

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-013251-846

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION YVES INC., corps politique légalement constitué selon la loi, ayant un bureau au 671, chemin du Lac, Boucherville, district de Montréal, demanderesse, contre VIN-PRO CONSTRUCTION LTÉE, corps politique légalement constitué selon la loi, ayant un bureau au 40, rue du Rhône, Saint-Lambert, district de Montréal, défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de Chambly, mis en cause.

« Un emplacement connu et désigné comme étant le lot numéro quatre cent soixante et un (461) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil; avec bâtisse y érigée. »

La mise à prix est fixée à 11 449,20 $.

« Un emplacement connu et désigné comme étant le lot numéro quatre cent soixante-deux (462), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil; avec bâtisse y érigée. »

La mise à prix est fixée à 10 855,60 $.

Ces montants représentent 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus séparément au bureau d'enregistrement de Chambly, 201, place Charles-Lemoyne, édifice Montval, Longueuil, QC, le NEUVIÈME jour d'AVRIL 1985 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 18 février 1985 39985

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-011093-844

LES PLACEMENTS ST-LOUIS INC., corps politique légalement constitué, 50, place Crémazie, local 919, Montréal, demanderesse, contre CLAUDE LANGLOIS, résidant au 1500, Mercier, Saint-Hubert, QC, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de Chambly, mis en cause.

« Un emplacement ayant front sur la rue Messier en la ville de Saint-Hubert, connu et désigné comme étant la subdivision vingt-six du lot originaire numéro quarante (40-26) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Hubert; avec la bâtisse dessus construite et portant le numéro 1500 de ladite rue

Messier. Sujet à une servitude en faveur de Bell Canada et Hydro-Québec, le tout tel qu'établi aux termes d'un acte de servitude enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Chambly sous le numéro 365105. Sujet à un règlement de zonage en faveur de l'aéroport de Saint-Hubert, enregistré à Chambly sous le numéro 486918. Tel que le tout se trouve présentement sans exception ni réserve. »

La mise à prix est fixée à 13 853,70 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Chambly, 201, place Charles-lemoyne, édifice Montval, Longueuil, QC, le DOUZIÈME jour d'AVRIL 1985 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 19 février 1985 39986

Québec

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-000590-849
S. 200-18-000012-854

CAISSE POPULAIRE DE CHARNY, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 856, 9e Avenue, Charny, district de Québec, demanderesse, contre LOUIS-GÉRARD BÉLANGER, menuisier, et DAME MONIC PATRY, commerçante, domiciliés et résidant tous deux au 354 B, rue Saint-Joseph, Lauzon, district de Québec, défendeurs.

« 1. La subdivision un du lot originaire numéro mille soixante-dix-sept (1077-1);

2. La subdivision deux du lot originaire numéro mille soixante-quinze (1075-2);

Tous du cadastre révisé d'une partie du village de Lauzon (quartier Couture), division d'enregistrement de Lévis, municipalité de la cité de Lauzon. Sujet ledit immeuble à toutes les servitudes actives, passives, apparentes ou occultes pouvant l'affecter, notamment une servitude de vues suivant acte enregistré à Lévis, le vingt-trois avril mil neuf cent soixante-dix-sept (1977), sous le numéro 196385, et avec droit de passage contre le lot 1077-4 du susdit cadastre (chemin mitoyen), tel que mentionné à l'acte enregistré à Lévis sous le numéro 34606. »

La mise à prix est fixée à quatorze mille deux cent quatre-vingt dollars (14 280.00 $), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Lévis, 6, route Trans-Canada ouest, Lévis, le QUATRIÈME jour d'AVRIL 1985 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RAYMONDE AUCLAIR

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 2 mars 1985 40012

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-004005-836
S. 200-18-000002-855

LA CAISSE POPULAIRE DES LAURENTIDES, corporation légalement régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social au 1395, avenue Notre-Dame, Charlesbourg, district de Québec, demanderesse, contre 116330 CANADA LTÉE, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 80, rue Notre-Dame, Charlesbourg, district de Québec, et ALEXANDRE PAGEAU, domicilié et résidant au numéro d'immeuble 91, Deschênes, Charlesbourg, district de Québec, et YVON DUPONT, domicilié et résidant au numéro d'immeuble 91, Deschênes, Charlesbourg, district de Québec, défendeurs conjoints et solidaires.

« Un immeuble étant et comprenant:

a) Un lopin de terre connu et désigné comme étant partie du lot originaire quatre cent cinquante-trois (453 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Charlesbourg, division d'enregistrement de Québec. Borné vers le sud-ouest par le lot 99, vers le nord-ouest par le lot 455 ptie, ci-après décrit, et par le lot 453-54 et par la rue Sherwood, vers le sud-est par une autre partie du lot 453.

b) Un lopin de terre connu et désigné comme étant partie du lot originaire quatre cent cinquante-cinq (455 ptie) du susdit cadastre. Borné vers le sud-ouest par le lot 99, vers le nord-ouest par le lot 456, vers l'est par les lots 455-53 et 455-54 et vers le sud-est par le lot 453 ptie, ci-dessus décrit au paragraphe *a* et par le lot 455-54.

Sujet le susdit immeuble à des droits de transmission électrique en faveur d'Hydro-Québec suivant actes enregistré le 17 août 1926, sous le numéro 203060 et le 29 janvier 1946, sous le numéro 301378. »

La mise à prix est fixée à cinq mille deux cent cinquante-six dollars et quatre-vingt-dix cents (5 256,90 $), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 300, boulevard Jean-Lesage, Québec, le QUATRIÈME jour d'AVRIL 1985 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RAYMONDE AUCLAIR

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 2 mars 1985 40013

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-000310-859
C.M.Q. 33 de 1984
S. 200-18-000009-850

LA VILLE DE QUÉBEC, corps politique et incorporé par acte de la Législature, ayant son siège social au 2, rue Desjardins, ville de Québec, district de Québec, demanderesse, contre ROBERT LATOUCHE, domicilié au 139, rue du Golf, Loretteville, et possédant un immeuble (terrain) situé le long de la rivière du Berger, Québec, cadastre 2402-P de Saint-Sauveur, défendeur.

« Une parcelle de terrain faisant partie du lot 2402 du cadastre de la paroisse de Saint-Sauveur, division d'enregistrement de Québec, située dans la ville de Québec, quartier Duberger et qui se décrit comme suit: partant d'un point A, situé à l'intersection de l'emprise sud de l'autoroute du Vallon et de la ligne séparative des lots 2402 et 2407-A, en suivant vers le sud-est ladite ligne séparative des lots 2402 et 2407-A sur une distance de 413,9 mètres jusqu'au coin nord-est du lot 2402-272, qui est le point B. De là, dans une direction générale ouest, en suivant les sinuosités des limites nord des lots 2402-272 à 2402-259 jusqu'à un point C situé à l'intersection de la ligne nord-est du lot 2402-259 et la ligne est du lot 2402-156. Puis dans une direction générale nord en suivant les limites est des lots 2402-156 et 2402-157 jusqu'à un point D étant le coin sud-est du lot 2402-213. De là, en suivant les sinuosités du lot 2402-297 qui représentent les anciens méandres de la rivière Duberger, jusqu'à un point E situé sur la ligne séparative des lots 2402-298 et 2402-297 et à 15 544 mètres du coin sud-est du lot 2402-210. Puis, en suivant ladite ligne séparative dans une direction est jusqu'au coin sud-est du lot 2402-298 qui est le point F. De là, en suivant la limite est des lots 2402-298 et 2402-299 jusqu'au coin nord-est du lot 2402-299 qui est le point G. Puis, c'est en suivant la limite nord-ouest du lot 2402-299 que l'on atteint un point H étant un coin des lots 2402-299, 2402-209 et 2402-208. De là, en suivant les limites nord-est des lots 2402-208 à 2402-204 vers le point I, qui est le coin des lots 2402-204, 2402-203 et 2402-300.

Puis, en suivant la limite sud-est du lot 2402-300 jusqu'à un point J et la limite est dudit lot 2402-300 jusqu'à un point K, étant l'intersection de l'emprise sud de l'autoroute du Vallon et de la limite est du lot 2402-300. De là, en suivant l'emprise sud de l'autoroute du Vallon jusqu'au point de départ A. Cette parcelle de terrain contient une superficie totale de 24 154,0 mètres carrés. L'absence de mesures distinctes provient de la très grande irrégularité du terrain et ladite superficie fut établie en prenant la ligne arrière des lots bornant les rues Archambault et Careau, tout en soustrayant les superficies mentionnées aux subdivisions qui bornent lesdits lots dans leurs lignes arrières. Ladite désignation correspond au plan numéro AR-84103 en date du 2 octobre 1984, dossier 1345, qui peut être consulté au greffe de l'arpenteur-géomètre Gaétan Groleau, édifice Price, 65, rue Sainte-Anne, 10e étage, Québec. »

La mise à prix est fixée à quatre mille six dollars et quatre-vingts cents (4 006,80 $), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 300, boulevard Jean-Lesage, Québec, le QUATRIÈME jour d'AVRIL 1985 à DIX heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
RAYMONDE AUCLAIR

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 2 mars 1985 40014

Saint-François

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Saint-François
No 450-05-000790-838
S. 3083

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation résultant de la fusion et continuant depuis le 1er novembre 1979, La Banque Canadienne Nationale et La Banque Provinciale du Canada (Loi sur les banques, 1970, S.R.C., chap. B-1, art. 100), avec siège social au 500, place d'Armes, ville et district de Montréal, et un bureau au 110, rue Wellington nord Sherbrooke, district de Saint-François, partie demanderesse, contre LES PLACEMENTS ROGER & GERRY INC., corporation légalement constituée, ayant son bureau principal au 1576, rue King ouest, S-206, Sherbrooke, district de Saint-François, partie défenderesse, *et al.*

« 1. Le lot numéro quarante, subdivision du lot originaire numéro quatre cent vingt-deux (422-40), sur le plan et dans le livre de renvoi du canton d'Orford, qui est un lot vacant.

2. Les lots numéros vingt-trois, vingt-cinq, vingt-huit, vingt-neuf, trente, trente et un, trente-huit, trente-neuf, quarante et un, quarante-deux, cinquante-cinq, cinquante-six, cinquante-sept, cinquante-huit et soixante-quatorze, subdivisions du lot originaire numéro quatre cent vingt-deux (422-23, 25, 28, 29, 30, 31, 38, 39, 41, 42, 55, 56, 57, 58, 74) sur le plan et dans le livre de renvoi du canton d'Orford.

3. La parcelle de terrain vacant connue et décrite comme étant une partie du lot originaire numéro quatre cent vingt-deux (ptie 422) sur le plan et dans le livre de renvoi du canton d'Orford, bornée comme suit: au nord par une partie du lot 422-10; au nord-est par une partie du lot 422-9; à l'est par le lot numéro 422-11; au sud par une partie du lot 423 et à l'ouest ou au nord-ouest par la partie du même lot vendue à Marc Pariseau par un acte enregistré à Sherbrooke sous le numéro 291990.

4. La parcelle de terrain vacant connue et décrite comme étant une partie du lot numéro quatre cent vingt-deux (ptie 422) sur le plan et dans le livre de renvoi du canton d'Orford; de forme rectangulaire, mesurant deux cent onze pieds (211 pi), plus ou moins, sur ses côtés nord-est et sud-ouest et qui est bornée comme suit: au sud-ouest par les lots 422-114 et 422-115; au nord-ouest par la partie du lot 422 appartenant à Athore Inc. ou à ses représentants; au nord-est par la partie du lot 422 appartenant à Athore Inc. ou à ses représentants et au sud-est par le droit de passage du C.P.

5. La parcelle de terrain vacant connue et décrite comme étant une partie du lot numéro quatre cent vingt-deux (ptie 422) sur le plan officiel et dans le livre de renvoi du canton d'Orford. Cette parcelle de terrain, de forme irrégulière, est bornée comme suit: au sud par une partie du lot 422-116; à l'ouest et au nord-ouest par le lot 422-47 et par une partie du lot 422-6; au nord par une partie du lot 422 appartenant à Athore Inc. ou à ses représentants; à l'est et au nord-est par une partie du lot 422 appartenant à Athore Inc. ou à ses représentants et par une partie du lot 422-116.

6. La parcelle de terrain vacant connue et décrite comme étant une partie du lot originaire quatre cent vingt-deux (ptie 422) sur le plan officiel et dans le livre de renvoi du canton d'Orford. Cette parcelle de terrain étant bornée comme suit: au nord par une partie du lot 421; à l'est par la partie du lot appartenant à la Commission hydroélectrique de Québec; au sud-est par le droit de passage du C.P. et à l'ouest par une partie du lot 422 appartenant à Athore Inc. ou à ses représentants. Avec toutes les servitudes, passives ou actives, et notamment avec la servitude de passage mentionnée dans l'acte enregistré sous le numéro 131792.

7. La subdivision numéro cent soixante-quatre du lot originaire numéro deux cent vingt et un (221-164) aux plan et livre de renvoi officiels pour le canton d'Orford.

8. Un immeuble connu et désigné comme étant:

1. Le lot numéro quatre-vingt-deux (82) aux plan et livre de renvoi officiels pour le canton d'Orford, sauf et excepté les parties suivantes, savoir:

a) La partie vendue à M. Henri Proulx, suivant acte enregistré à Sherbrooke sous le numéro 142245.

b) Les parties vendues à dame Madeleine Dupuis, suivant actes enregistrés à Sherbrooke sous les numéros 212605 et 234960. La partie du lot quatre-vingt-deux (ptie 82) ici hypothéquée est bornée au nord par partie du lot 80, au sud par le chemin public, à l'ouest par partie du même lot vendu à Henri Proulx, à l'est par partie du même lot vendue à dame Madeleine Dupuis, par acte enregistré à Sherbrooke sous le numéro

234960. La ligne est dudit immeuble étant parallèle et située à neuf cent trente pieds (930 pi) mesurée en ligne droite à l'ouest de la ligne est dudit lot 82.

2. Le lot numéro quatre-vingt-cinq (85) aux plan et livre de renvoi officiels pour le canton d'Orford, sauf et excepté les parties vendues à:

a) Dame Madeleine Dupuis, suivant actes enregistrés à Sherbrooke sous les numéros 212605 et 234960 et

b) Ville de Sherbrooke, suivant acte enregistré à Sherbrooke sous le numéro 217564. La partie du lot quatre-vingt-cinq (ptie 85) ici hypothéquée est bornée au nord, partie par le chemin public, partie par les parties du même lot vendues à Mme Dupuis par actes enregistrés sous les 212605 et 234960, à l'est partie par le lot 86, partie par la partie vendue à Mme Dupuis par acte enregistré à Sherbrooke sous le numéro 234960, au sud par partie du même lot vendue à la ville de Sherbrooke par acte enregistré à Sherbrooke sous le numéro 217564, à l'ouest par partie du lot 84 et par le lot 83 au même cadastre. »

Les montants minimaux que les adjudicataires devront payer au shérif ou à son mandataire, en argent comptant ou par chèques visés faits à l'ordre du ministre des Finances, lors des adjudications, sont les suivants: pour le premier bloc composé des lots numéros 422-40 décrit au premier alinéa, des lots 422-23, 25, 28, 29, 30, 31, 38, 39, 41, 42, 55, 56, 57, 58 et 74 décrits au deuxième alinéa, ainsi que des parties dudit lot 422 décrites aux alinéas 3, 4, 5 et 6, le prix minimal est de 6 229,91 $; pour le deuxième bloc composé du lot 221-164 du canton d'Orford, le prix minimal est de 485,63 $; pour le troisième bloc composé des lots partie de 82 et partie de 85 du canton d'Orford, le prix minimal est de 5 332,50 $.

Pour être vendus au bureau du shérif, édifice du bureau d'enregistrement de Sherbrooke, 174, rue Palais, Sherbrooke, QC, salle des ventes, le MARDI DEUXIÈME jour d'AVRIL 1985 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
JEAN GUY BISSON

Bureau du shérif
Cour supérieure
Sherbrooke, le 14 février 1985 39992

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Saint-François
No 450-05-000640-843
S. 3094

CAISSE POPULAIRE DE ST-CAMILLE, corporation légalement constituée et régie en vertu de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son bureau au 87, rue des Rivières, Saint-Camille, partie demanderesse, contre LE GROUPE IMAGINATION INC., corporation légalement constituée, ayant son bureau à Montréal, district de Montréal, et PIERRE F. BRAULT, auteur-compositeur, domicilié et résidant à R.R. 3, Ham-Sud, district de Saint-François, parties défenderesses, et LE RÉGISTRATEUR du bureau de la division d'enregistrement de Wolfe, mis en cause.

« Les lots numéros huit H et huit J (8H et 8J) du rang Est, chemin Gosford, au canton de Ham-Sud, ayant lesdits lots environ deux cent quatre pieds (204 pi) de profondeur sur le chemin de Weedon par environ cent cinq pieds (105 pi) de largeur sur le chemin Gosford, bornés en avant à l'ouest par le chemin Gosford, d'un côté au nord par le chemin Weedon, en arrière à l'est par le terrain de la Fabrique de Ham-Sud et de l'autre côté au sud par le terrain de la Corporation du comté de Wolfe (bureau d'enregistrement). Ainsi que le tout se trouve présentement avec les servitudes actives, passives, apparentes ou occultes attachées auxdits immeubles. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra payer au shérif ou à son mandataire au moment de l'adjudication, en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances, est de 3 135,00 $.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement de Wolfe, Ham-Sud, QC, le MERCREDI TROISIÈME jour d'AVRIL 1985 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
JEAN GUY BISSON

Bureau du shérif
Cour supérieure
Sherbrooke, le 14 février 1985 39928

Terrebonne

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-002639-845

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 600, rue de Lagauchetière, ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre LORENZO BERARDELLI INC., corporation légalement constituée, ayant son bureau au 4105, place Jean-Massé, ville et district de Montréal, et LORENZO BERARDELLI, domicilié et résidant au 4105, place Jean-Massé, ville et district de Montréal, partie défenderesse.

« Certains emplacements sis à ville de Lorraine, connus et désignés comme étant:

a) Une partie du lot originaire neuf cent cinquante-sept (ptie 957) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville, division d'enregistrement de Terrebonne; mesurant quatre-vingt-seize pieds (96 pi) dans sa ligne sud-est, cinq cent soixante-dix-neuf pieds et quarante-quatre centièmes (579,44 pi) dans sa ligne sud-ouest, quarante-trois pieds et quatre-vingt-huit centièmes (43,88 pi) dans l'autre ligne sud-ouest, soixante-quatorze pieds et cinquante-huit centièmes de pied (74,58 pi) dans la ligne nord-ouest le long d'un arc de cercle engendré par un rayon de trois cent soixante-dix pieds (370 pi), cent trois pieds et soixante-huit centièmes de pied (103,68 pi) dans l'autre ligne nord-ouest, cent quarante-quatre pieds et soixante-cinq centièmes de pied (144,65 pi) dans une ligne nord-est, le long du lot 960, quatre-vingt-cinq pieds et quatre-vingt-dix-huit centièmes de pied (85,98 pi) dans une ligne est, le long d'un arc de cercle engendré par un rayon de soixante-dix pieds (70 pi), cent quarante-six pieds (146 pi) dans une autre ligne nord-est, cinquante pieds et quatre-vingt-cinq centièmes de pied (50,85 pi) dans la ligne nord, le long d'un arc de cercle engendré par un rayon de soixante-quatre pieds (64 pi), deux cent dix-neuf pieds et cinquante-six centièmes de pied (219,56 pi) dans une autre ligne nord-est le long du lot 960. Contenant en superficie soixante-quatorze mille quatre cent cinq pieds carrés (74 405 pi^2), mesures anglaises et plus ou moins. Bornée au nord-est par une partie du lot 960, et par une autre partie du lot 957 (rue projetée) à l'est et au nord par une autre partie du lot 957 (rue projetée) au sud-est par une autre partie du lot 957 (rue projetée) au sud-ouest par les lots 957-8, 9, 10, 11, 12, 13 et 14 dudit cadastre, et au nord-ouest par le lot 957-18 et par une autre partie du lot originaire 957; avec bâtisses y dessus construites, circonstances et dépendances.

b) Une partie du lot originaire neuf cent soixante (ptie 960) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville, division d'enregistrement de Terrebonne; mesurant soixante-huit pieds (68 pi) dans la ligne sud-est, deux cent dix-neuf pieds et cinquante-six centièmes de pied (219,56 pi) dans la ligne sud ouest, quarante-neuf pieds et soixante-huit centièmes de pied (49,68 pi) dans une ligne nord, le long d'un arc de cercle engendré par un rayon de soixante-quatre pieds (64 pi), trente et un pieds et quarante et un centièmes de pied (31,41 pi) de l'autre ligne nord le long d'un arc de cercle engendré par un rayon de vingt pieds (20 pi), cent soixante pieds (160 pi) dans la ligne nord-est, trente et un pieds et quarante et un centièmes de pied (31,41 pi) dans la ligne est le long d'un arc de cercle engendré par un rayon de vingt pieds (20 pi), contenant en superficie quinze mille sept cents pieds carrés (15 700 pi^2) mesures anglaises et plus ou moins. Bornée au nord-ouest, au nord, au nord-est et à l'est et au sud-est par une autre partie du lot 960 (rue projetée) au sud-ouest par une partie du lot 957 dudit cadastre; la limite sud-est de cettedite partie du lot est le prolongement vers le nord-est à travers le lot 957 de la limite nord-ouest de la rue connue sous le numéro 957-7 (place Souilly); avec bâtisses y dessus construites, circonstances et dépendances.

c) Une partie du lot originaire neuf cent soixante (ptie 960), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville, division d'enregistrement de Terrebonne; mesurant cent trente-cinq pieds (135 pi) dans la ligne nord-est, un pied (1 pi) dans une ligne sud-est, le long d'un arc de cercle engendré par un rayon de soixante-dix pieds (70 pi), dix pieds (10 pi) dans une autre ligne sud-est, vingt-trois pieds et quatre-vingt-dix-huit centièmes de pied (23,98 pi) dans une autre ligne sud-est le long d'un arc de cercle engendré par un rayon de soixante-dix pieds (70 pi), cent quarante-quatre pieds et soixante-cinq centièmes de pied (144,65 pi) dans la ligne sud-ouest trente-quatre pieds et un centième de pied (34,01 pi) dans la ligne nord-ouest; contenant en superficie quatre mille sept cent cinq pieds carrés (4 705 pi^2), mesures anglaises et plus ou moins. Bornée vers le nord-est, et vers le nord-ouest par une autre partie du lot 960 (rue projetée), au sud-ouest par une autre partie du lot 957 le point d'intersection de la limite nord-ouest de cettedite partie du lot avec la ligne de division des lots originaires 960 et 957 est plus particulièrement située comme suit: partant d'un point d'intersection des limites nord-est et sud-est du lot 957-18, une distance de 10,0 pieds le long d'un arc de cercle engendré par un rayon de trois cent soixante-dix pieds (370 pi) dans une direction nord-est, jusqu'à la fin de la courbe; de là, dans une direction nord-est, une distance de cent trois pieds et soixante-huit centièmes de pied (103,68 pi) jusqu'au point d'intersection de la limite nord-ouest de la partie du lot 960 décrite avec la ligne de division desdits lots originaires 957 et 960; avec bâtisses y dessus construites, circonstances et dépendances.

d) Une partie du lot originaire neuf cent soixante (ptie 960) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville, division d'enregistrement de Terrebonne; mesurant deux cent quatre-vingt-onze pieds et vingt et un centièmes de pied (291,21 pi) dans la ligne nord-est, le long d'un arc de cercle engendré par un rayon de deux mille deux cent quatre-vingt-six pieds et onze centièmes de pied (2 286,11 pi), deux cent cinquante-huit pieds et quatre-vingt-six centièmes de pied (258,86 pi) dans l'autre ligne nord-est, cent deux pieds et sept centièmes de pied (102,07 pi) dans la ligne sud-est, huit pieds et vingt-huit centièmes de pied (8,28 pi) dans la ligne sud-ouest le long d'un

arc de cercle engendré par un rayon de quatre-vingt-six pieds (86 pi), trois cent quatre-vingt-dix pieds (390 pi) dans l'autre ligne sud-ouest, quatre-vingt-neuf pieds et trente et un centièmes de pied (89,31 pi) dans la ligne sud, le long d'un arc de cercle engendré par un rayon de soixante-dix pieds (70 pi), cent pieds et quatre-vingt-treize centièmes de pied (100,93 pi) dans une autre ligne sud-ouest, cent soixante-dix pieds et soixante-deux centièmes de pied (170,62 pi) dans la ligne nord-ouest; contenant en superficie soixante-sept mille deux cent vingt pieds carrés (67 220 pi²), mesures anglaises et plus ou moins. Bornée au nord-est, au sud-est et au nord-ouest par une autre partie du lot 960 au sud-ouest par une autre partie du lot originaire 960 (rue projetée) et par une autre partie du lot 960, au sud par une autre partie du lot 960 (rue projetée); le point d'intersection de la limite sud-est de cettedite partie de lot avec le côté nord-est de la rue projetée est plus particulièrement située comme suit: partant d'un point d'intersection des limites nord-est et sud-est de la rue, connue sous le numéro 957-7 (place Souilly), de là, dans une direction nord-est dans le prolongement de la limite sud-est de ladite rue, une distance de quatre-vingt-neuf pieds (89 pi) à travers une partie du lot 957, de là, dans la même direction, une distance de soixante-quinze pieds (75 pi) à travers une partie du lot 960, de là, dans une direction générale nord-est une distance de cent vingt-six pieds et quatre-vingt-un centièmes de pied (126,81 pi) le long d'un arc de cercle engendré par un rayon de quatre-vingt-six pieds (86 pi) jusqu'au dit point d'intersection de la limite sud-est de la partie du lot 960 décrite avec le côté nord-est de la rue projetée; avec bâtisses y dessus construites, circonstances et dépendances.

e) Une partie du lot originaire neuf cent cinquante-sept (957) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville, division d'enregistrement de Terrebonne; mesurant quatre-vingt-neuf pieds (89 pi) dans sa ligne nord-ouest, soixante-dix-huit pieds et trente-neuf centièmes de pied (78,39 pi) dans sa ligne sud-est, par une profondeur de cent pieds (100 pi), contenant en superficie huit mille trois cent soixante-dix pieds carrés (8 370 pi²), mesures anglaises et plus ou moins. Borné vers le nord-est par une partie du lot 960, au sud-est par une autre partie du lot 957, au sud-ouest par les lots 957-5, 957-6, au nord-ouest par une autre partie du lot 957 (rue projetée). La limite nord-ouest de cettedité partie du lot est le prolongement vers le nord-est de la limite sud-est de la rue connue sous le numéro 957-7 (place Souilly); avec bâtisses y dessus construites, circonstances et dépendances.

f) Une partie du lot originaire neuf cent soixante (ptie 960), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville, division d'enregistrement de Terrebonne; mesurant soixante-quinze pieds (75 pi) dans sa ligne nord-ouest, soixante-quinze pieds et soixante-quatre centièmes de pied (75,64 pi) dans sa ligne ouest le long d'un arc de cercle engendré par un rayon de quatre-vingt-six pieds (86 pi), cent cinquante-cinq pieds et quarante-deux centièmes de pied (155,42 pi) dans sa ligne nord trente-deux pieds et neuf centièmes de pied (32,09 pi) dans sa ligne nord-est, deux cent soixante et onze pieds et soixante et un centièmes de pied (271,61 pi) dans sa ligne sud-est, cent pieds et cinquante-six centièmes de pied (100,56 pi) dans sa ligne sud-ouest, contenant en superficie vingt-cinq mille soixante pieds carrés (25 060 pi²), mesures anglaises et plus ou moins. Bornée au nord, au nord-est et au sud-est par une autre partie du lot 960, au sud-ouest par une partie du lot 957, au nord-ouest et à l'ouest par une autre partie du lot 960 (rue projetée) la limite nord-ouest de cettedite partie du lot est le prolongement vers le nord-est à travers le lot 957 de la limite sud-est de la rue connue sous le numéro 957-7 (place Souilly); avec bâtisses y dessus construites, circonstances et dépendances. Toutes les dimensions mentionnées dans la présente désignation sont en mesures anglaises.

La mise à prix est fixée à 15 400,00 $, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670*e* du C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus en bloc au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, situé au 85, rue de Martigny ouest, 4e étage, Saint-Jérôme, QC, le TROISIÈME jour d'AVRIL 1985 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 19 février 1985 40015

Vente pour taxes, avis de publication

Municipalité régionale de comté de La Matapédia

Avis public est, par les présentes, donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, que la liste des immeubles devant être vendus pour non-paiement de taxes municipales et/ou scolaires et les frais encourus a été publiée au journal « L'Avant-Poste Gaspésien » à deux reprises, soit le 16 janvier et le 25 janvier 1985.

Amqui, le 19 février 1985

Le secrétaire-trésorier,
40016 JEAN-PIERRE MORNEAU

Errata

Ville de Bedford

Prenez avis qu'une erreur s'est glissée dans l'avis publié à la page 627, de l'édition numéro 7, du 16 février 1985. À la fin de l'avis la date aurait dû se lire: « Bedford, le 16 février 1985 » au lieu de: « Bedford, le 18 mai 1985 ».

46

Edition no	Rubrique	Page	Lire:	Au lieu de:
5 (85 02 02)	Délivrance d'un certificat de modification	360	TRANS-CANADA INC. Modifications: de la dénomination sociale: LES PLACEMENTS F.D.H. INC.	TRANS-CANADA GRAINS INC. Modifications: de la dénomination sociale: LES PLACEMENTS F.D.H. INC.
46				2) des dispositions

Edition no	Rubrique	Page	Lire:	Au lieu de:
5 (85 02 02)	Délivrance des statuts de fusion par absorption	398	Dénomination sociale des coopératives fusionnées: SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLES DES	Dénomination sociale des coopératives fusionnées SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE DES
46			BOIS-FRANCS	BOIS-BOIS FRANCS

Village d'Hochelaga

Veuillez noter qu'une erreur s'est glissée dans l'avis publié à la page 656 de l'édition numéro 7 du 16 février 1985. Au troisième paragraphe nous aurions dû lire: « Remplacer: les lots 166-286, 166-287, 166-288 » au lieu de: « Remplacer: les lots 166-286, 166-287, 266-288 ».

48

INDEX

AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME — LOI SUR L'

MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS (*Désaveu du Règlement modifiant le Règlement de contrôle intérimaire*) 956

ASSURANCE-RÉCOLTE — LOI SUR L'

CULTURES DE SERRE (*Prix unitaires et taux de cotisation*) 956

AVIS DIVERS

CENTRE RÉCRÉATIF STE-VICTOIRE-DE-SOREL (*L.P.*) 959
COMPAGNIE CANADIENNE D'OXYGÈNE LIMITÉE ET BOC, INC. (*Projet de loi privé*) 959
MISSION ÉVANGÉLIQUE BAPTISTE CAPERNAUM (*L.P.*) 960
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-VALCARTIER (*Requête*) 960
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-OUEST (*Requête*) 960
PARENTS-SECOURS DE LACHENAIE (*L.P.*) 962
PAROISSE DE NOTRE-DAME-DE-L'ENTENTE, DE SAINT-CHARLES-BORROMÉE (*Érection*) 962
PAROISSE DE RAGUENEAU (*Mutations immobilières, L.R.Q., chap. M-39*) 962
PAROISSE DU CHRIST-ROI (*Modification des limites*) 962
SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LA VILLE DE LAVAL (*Siège social*) 962
SUCCESSION DANIEL GOSSELIN (*Bénéfice d'inventaire*) 962
SUCCESSION JEAN ALLAIRE (*Bénéfice d'inventaire*) 963
SUCCESSION YVON RENAUD (*Bénéfice d'inventaire*) 963
VIKINGS DE MATANE, INC. (*L.P.*) 963
VILLE DE BEDFORD (*Rues et ruelles*) (*Erratum*) 1036
VILLE DE COATICOOK (*Rachat d'obligations*) 964

CAISSES D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT — LOI SUR LES

CAISSE POPULAIRE ST-FRÉDÉRIC DE DRUMMONDVILLE (*Fusion*) 964

CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL — LOI SUR LE

DEMANDES

Aldéric Rhéaume 964
Carole St-Jacques 964
Charles Joly 965
Claudette Brault 965
Claudette Jean 965
Clayton Llewelyn Chadderton 965
Daniel Bédard 965
Denis Bossé 965
Esprit-Saint Laflèche Trudeau 965
Fahimeh Saadeh 965
Francine Arcand 966
Ghislain Lavoie 966
Giuseppe Di Stefano 966
Hanna Dere 966
Huguette Fortier 966
Idola Tétreault Roy 966
Isaac Benayoun 966
Jean-Maurice Dubois 966
Joseph André Albert Beaulne 967
Joseph David Larocque 967
Joseph Gérard Maurice Lord 967
Joseph Victorin 967
Juliette Gauthier 967
Laurent alias Roland Juneau 967
Marie Camille Sylvia Marchand 967
Marie Clairita alias Claire Ida Lessard 967
Marie Clara 968
Marie Gamache 968
Marie Heilda Wandelin 968
Marie Julienne Rose-Aimée Larocque 968
Marie Monique Laurette Renault 968
Mario Sylvain 968
Martine Prévost dit Labelle 968
Mary Germaine Bernier 968
Mindy Karls 969
Monica Rosetta Austin 965
Nathalie Champoux 969
Perry Darren Myles 969
Pierre-Émile Côté 969
Pietro Galardo 969
Regina Irena Krzywdzinska 969
Rodolphe Valentino Arcudi 969
Rolland Poulin 969
Sonia Perron 970
Stephen DaCosta Boyce 970
Thérèse Faust 970
Tom Maurice Margolis 970
Yen-Linh Ngo 970

COMPAGNIES (PARTIE IA) — LOI SUR LES

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONSTITUTION 905

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONTINUATION 922

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE FUSION 926

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE MODIFICATION 927
TRANS-CANADA GRAINS INC. (*Erratum*) 1036

COMPAGNIES (PARTIE III) — LOI SUR LES

LETTRES PATENTES 936
CENTRE RÉCRÉATIF STE-VICTOIRE-DE-SOREL 959
PARENTS-SECOURS DE LACHENAIE 962
VIKINGS DE MATANE, INC. 963

LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES 944

COMPAGNIES (DIVERS) — LOI SUR LES

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION SOCIALE (Article 21) 946

CHANGEMENT DE SIÈGE SOCIAL (Article 87) 946

CHANGEMENT DU DOMICILE LÉGAL — ÉTABLISSEMENT OU (Article 32) 947

CHANGEMENT DU NOMBRE D'ADMINISTRATEURS (Article 87) 950

DISSOLUTION — DEMANDES DE

1856-2900 QUÉBEC INC. 970
2315-9403 QUÉBEC INC. 970

ACE STITCHING CO. INC. 970
ALUMINIUM BUSQUE INC. 971
BAVARIAN PLACE INC. 971
BISSON-CONSTRUCTION INC. 971
BONAVENTURE CURLING CLUB LTD. 971
CENTRE DES LOISIRS SAINT-JACQUES DE LEEDS INC. 971
CENTRE JEUNESSE SOUS MON TOIT 971
COCHRANE-DUNLOP PRODUITS INDUSTRIELS LTÉE 971
COMPAGNIE D'INVESTISSEMENT CMR 972
COMPAGNIE IMMOBILIERE G.V. INC. 972
CONSTRUCTION DUPERÉ, McNICOLL INC. 972
CRÉDIT TOTAL INC. 972
DISTRIBUTION PRINCESSE INC. 972
ENTREPRISE DE COUTURE ACE INC. 970
EVREST LUMBER INC. 972
FERME P.M. FONTAINE INC. 972
GARAGE R. LATREILLE INC. 973
HAVRE CHAMPLAIN INC. 973
LA CORPORATION DE PLACEMENT MYDAV LTÉE 973
LA FERME ROBERT LAVOIE INC. 973
LES ÉDITIONS LE CINÉMATOGRAPHE INC. 973
LES ENTREPRISES DE GESTION B. & L. INC. 973
LES ENTREPRISES DESCHAMPS INC. 973
LES ENTREPRISES F.M.R. INC. 974
LES ENTREPRISES MANEREUIL INC. 974
LES HABITATIONS DESMIR INC. 974
LES IMMEUBLES DE ST-JÉRÔME INC. 974
LES MONTAGES ROGA LTÉE 974
MAÇONNERIE VAILLANCOURT INC. 974
MAISON JEAN, PAUL, MARCEL LTÉE 974
MURPOL LTÉE 974
MYDAV INVESTMENT CORPORATION LTD. 973
NATIONAL BEEF INC. 975
P.S.C.D. HOLDINGS LTD. 975
PISCICULTURE MISSISQUOI INC. 975
PLACE BAVAROISE INC. 971
PLACEMENT ACTIFS LTÉE 975
PLACEMENTS P.S.C.D. LTÉE 975
PRODEN ROTARY DIES INC. 975
RESTAURANT CHEZ JEANNINE POTVIN INC. 975
ST. JEROME PROPERTIES INC. 974
SUPERMARCHÉ KHATTAK INC. 975
TAPIS VERCHÈRES INC. 975
TRANSPORT H.J.C.L. INC. 976

COMPAGNIES ÉTRANGÈRES — LOI SUR LES

CHANGEMENTS 951

PERMIS DE FAIRE AFFAIRES 951

COMPAGNIES MINIÈRES — LOI SUR LES

AVIS DIVERS

GALLANT GOLD MINES LTD. (*Autorisation*) 976

COOPÉRATIVES — LOI SUR LES

ASSOCIATION COOPÉRATIVE DE LA COMMUNAUTÉ UNIVERSITAIRE DE TROIS-RIVIÈRES (*Constitution*) 952
CLUB COOPÉRATIF DE CONSOMMATION DES MONTS (*Liquidation*) 976
COOPÉRATIVE AGRO-ALIMENTAIRE DES VALLÉES, OUTAOUAIS-LAURENTIDES (*fusion*) 953
COOPÉRATIVE D'ALIMENTATION SAINE «NOUVELLE LUNE» (*Constitution*) 952
COOPÉRATIVE DE COMMERCE «TECHNO AUTO PIÈCES» DE THETFORD-MINES (*Constitution*) 952
COOPÉRATIVE D'HABITATION ALLIANCE FAMILIALE DE JOLIETTE (*Constitution*) 952
COOPÉRATIVE D'HABITATION BEAUSÉJOUR DE ST-FABIEN DE PANET (*Constitution*) 952
COOPÉRATIVE D'HABITATION CHAMPÊTRE DE GATINEAU (*Constitution*) 952
COOPÉRATIVE D'HABITATION «DU PLEIN BONHEUR» DE VERDUN (*Constitution*) 952
COOPÉRATIVE D'HABITATION «EUREKA» DE MONTRÉAL (*Constitution*) 952
COOPÉRATIVE D'HABITATION «LA CÔTE DU QUAI» (MONTRÉAL) (*Constitution*) 952
COOPÉRATIVE D'HABITATION LE 400 RIEL (HULL) (*Constitution*) 952
COOPÉRATIVE D'HABITATION «LE DAUPHIN» (*Liquidation*) 976
COOPÉRATIVE D'HABITATION «LE SOMMERT VERT» (*Constitution*) 952
COOPÉRATIVE D'HABITATION «LES AMÉRIQUES» (*Constitution*) 952
COOPÉRATIVE D'HABITATION LES PETITS CHAUDRONS DE LA RUE JEANNE-MANCE (*Constitution*) 952
COOPÉRATIVE D'HABITATION L'INFIDÈLE (*Constitution*) 952
COOPÉRATIVE D'HABITATION PAPINEAU DE MONTRÉAL (*Constitution*) 952
COOPÉRATIVE D'HABITATION «SOURIRE À LA VIE» (MONTRÉAL) (*Constitution*) 952
COOPÉRATIVE D'HABITATION TERRE-ÉTOILE (*Constitution*) 952
FÉDÉRATION DES COOPÉRATIVES D'HABITATION DE LA RIVE-SUD DE MONTRÉAL (*Modification*) 953
FÉDÉRATION DES COOPÉRATIVES D'HABITATION MONTÉRÉGIENNES (*Modification*) 953
RADIODIFFUSEURS COOPÉRATIFS BEAUCE-AMIANTE (*Constitution*) 952
RESTAURANT COOPÉRATIF «CHEZ JEANNE-D'ARC» (*Constitution*) 952
SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE DES BOIS-FRANCS (*Fusion par absorption*) (*Errata*) 1036

CURATELLE PUBLIQUE — LOI SUR LA

AVIS DE QUALITÉ

Claude Poulin 976

DÉCLARATIONS DES COMPAGNIES ET SOCIÉTÉS — LOI SUR LES

AMENDEMENT

GOLDEN GROUP EXPLORATIONS AND COMPANY, LIMITED 954
INVESTISSEMENTS N/V ENR. 953
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE D'EXPLORATION GROUP D'OR 954

DISSOLUTION

GESTIONS DENIS, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE 954

FORMATION

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LE MASSON ENR. 954
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PROJET IMMOBILIER #1 954
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PROJET IMMOBILIER #2 954

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PROJET IMMOBILIER #3 954
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PROJET IMMOBILIER #4 955
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PROJET IMMOBILIER #5 955
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PROJET IMMOBILIER #6 955
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PROJET IMMOBILIER #7 955
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PROJET IMMOBILIER #8 955
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PROJET IMMOBILIER #9 955
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PROJET IMMOBILIER #10 955
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE SKI MONT SAUVAGE 955

INSPECTEUR GÉNÉRAL DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

ASSURANCES — LOI SUR LES

ARKWRIGHT-BOSTON MANUFACTURERS MUTUAL INSURANCE COMPANY (*Modification de permis*) 977

MINISTÈRES — AVIS CONCERNANT LES

AFFAIRES CULTURELLES

ARRONDISSEMENT HISTORIQUE DE LA VILLE DE BEAUPORT (*Agrandissement*) 977

CLASSEMENT DES BIENS CULTURELS

UNITY BUILDING (*454, rue de la Gauchetière ouest et 1030, rue Saint-Alexandre, Montréal*) 978

ÉNERGIE ET RESSOURCES

CADASTRES

ASCOT, CANTON 978
ASCOT, CANTON 978
ASCOT, CANTON 979
ASCOT, CANTON 979
CARTIER, CANTON 979
COATICOOK, VILLAGE 979
COWANSVILLE, VILLAGE 980
DONCASTER, CANTON 980
DRUMMONDVILLE, VILLE (QUARTIER OUEST) 980
DRUMMONDVILLE, VILLE (QUARTIER SUD) 980
GRANBY, CANTON 980
GRANTHAM, CANTON 981
GRENVILLE, VILLAGE 981
HOCHELAGA, VILLAGE (*Erratum*) 1036
HOWARD, CANTON 981
HULL, CANTON 981
LACOLLE, PAROISSE 981
LAPRAIRIE-DE-LA-MADELEINE, PAROISSE 982
LAPRAIRIE-DE-LA-MADELEINE, PAROISSE 982
LAPRAIRIE-DE-LA-MADELEINE, PAROISSE 982
LAPRAIRIE-DE-LA-MADELEINE, PAROISSE 982
LONGUE-POINTE, PAROISSE 983
LUSSIER, CANTON 983
MALHIOT, CANTON 983
MARCHAND, CANTON 983
MARCHAND, CANTON 983
MARIEVILLE, VILLAGE 984
MONTRÉAL, CITÉ (QUARTIER SAINTE-ANNE) 984
MONTRÉAL, CITÉ (QUARTIER SAINT-LOUIS) 984
MONTRÉAL, PAROISSE 984
MONTRÉAL, PAROISSE 984
ORFORD, CANTON 985
PERCÉ, CANTON 985
RIVIÈRE-DES-PRAIRIES, PAROISSE 985
SAINTE-ADÈLE-D'ABERCROMBIE, PAROISSE 985
SAINTE-ADÈLE-D'ABERCROMBIE, PAROISSE 986
SAINTE-ADÈLE-D'ABERCROMBIE, PAROISSE 986
SAINTE-AGATHE-DES-MONTS, PAROISSE 986
SAINTE-AGATHE-DES-MONTS, PAROISSE 986
SAINTE-AGATHE-DES-MONTS, PAROISSE 986
SAINT-ANTOINE-DE-LAVALTRIE, PAROISSE 987
SAINT-ANTOINE-DE-LONGUEUIL, PAROISSE 987
SAINT-ANTOINE-DE-LONGUEUIL, PAROISSE 987
SAINT-CHARLES-BORROMÉE, PAROISSE 987
SAINT-CHARLES-BORROMÉE, PAROISSE 988
SAINT-CHARLES-BORROMÉE, PAROISSE 988
SAINT-COLOMBAN, PAROISSE 988
SAINT-CONSTANT, PAROISSE 988
SAINT-CONSTANT, PAROISSE 988
SAINT-CONSTANT, PAROISSE 989
SAINT-DENIS, PAROISSE 989
SAINTE-FLORE, PAROISSE 989
SAINT-FRANÇOIS-DE-SALES, PAROISSE 989
SAINT-JANVIER, PAROISSE 989
SAINT-JEAN, VILLE 990
SAINT-JEAN-DESCHAILLONS, PAROISSE 990
SAINT-JÉRÔME, PAROISSE 990
SAINT-JÉRÔME, PAROISSE 990
SAINT-JÉRÔME-DE-MATANE, PAROISSE 991
SAINT-JOSEPH, PAROISSE 991
SAINTE-JULIENNE, PAROISSE 991
SAINT-LAURENT, PAROISSE 991
SAINT-LOUIS-DE-TERREBONNE, PAROISSE 992
SAINT-LOUIS-DE-TERREBONNE, PAROISSE 992
SAINTE-MARIE, PAROISSE 992
SAINTE-MARIE, PAROISSE 992
SAINTE-MARIE-DE-MONNOIR, PAROISSE 992
SAINT-MARTIN, PAROISSE 993
SAINT-MARTIN, PAROISSE 993
SAINTE-ROSE, PAROISSE 993
SAINTE-ROSE, PAROISSE 993
SAINTE-ROSE, PAROISSE 993
SAINT-SAUVEUR, PAROISSE 994
SAINT-SAUVEUR, PAROISSE 994
SAINTE-THÉRÈSE-DE-BLAINVILLE, PAROISSE 994
SAINTE-THÉRÈSE-DE-BLAINVILLE, PAROISSE 994
SAINTE-THÉRÈSE-DE-BLAINVILLE, PAROISSE 995
SAINTE-THÉRÈSE-DE-BLAINVILLE, PAROISSE 995
SAINTE-THÉRÈSE-DE-BLAINVILLE, PAROISSE 995
SAINTE-THÉRÈSE-DE-BLAINVILLE, PAROISSE 995
SAINTE-THÉRÈSE-DE-BLAINVILLE, PAROISSE 995
SAULT-AU-RECOLLET, PAROISSE 996
SIGNAY, CANTON 996
TEMPLETON, CANTON 996
TERREBONNE, VILLE 996
TROIS-RIVIÈRES, PAROISSE 996
VERCHÈRES, PAROISSE 997
WARE, CANTON 997
WICKHAM, CANTON 997
WOLFE, CANTON 997

OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE

TERMES PARUS DANS LES AVIS DE RECOMMANDATION

CHASSE ET PÊCHE (*Erratum*) 998
OUVRAGES TERMINOLOGIQUES 998

PROJET DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ — AVIS DE PRÉSENTATION D'UN

COMITÉ INTERMUNICIPAL D'AQUEDUC DE LA VALLÉE DU RICHELIEU ET LA COMMISSION D'AQUEDUC DE LA VALLÉE DU RICHELIEU 998
VILLE DE BROSSARD 998
VILLE DE FERMONT 999
VILLE DE MONTRÉAL-EST 999

RÉGIE DE L'ASSURANCE-MALADIE DU QUÉBEC

PROFESSIONNELS DÉSENGAGÉS ET NON PARTICIPANTS 999

SOUMISSIONS — DEMANDES DE

CITÉ DE DORVAL 1006
PAROISSE DE LA PLAINE 1007
VILLE DE BROMPTONVILLE 1008
VILLE DE LA SARRE 1009
VILLE DE LAC-ETCHEMIN 1009
VILLE DE MONT-ROYAL 1010
VILLE DE ROCK FOREST 1011
VILLE DE VARENNES 1012

VENTES À LA FOLLE ENCHÈRE

MARTEL c. GAGNÉ 1013

VENTES PAR SHÉRIF

ABITIBI

CAISSE POPULAIRE D'AMOS c. CENTRE DE L'AUTO YVON ST-JEAN 1014

CHICOUTIMI

OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC c. FORTIN 1014

DRUMMOND

OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC c. CHEENEY 1015

GASPÉ

CAISSE POPULAIRE DE BASSIN c. BAR L'ESCOUADE INC. 1016

HAUTERIVE

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. TREMBLAY SAVARD 1017

HULL

BANQUE ROYALE DU CANADA c. LEMAY *ET AL.* 1017
McKALE c. DESBIENS-BRENNAN *ET AL.* 1018
VILLE DE HULL c. CITICORP REALTY LIMITED 1018
VILLE DE HULL c. ÉDIFICE TESSIER LTÉE 1019

JOLIETTE

BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE c. DI SALVIA *ET AL.* 1019
BANQUE NATIONALE DU CANADA c. LABELLE 1020
CAISSE POPULAIRE DE CRABTREE c. DALPÉ ET LEBEAU INC. 1021
CAISSE POPULAIRE DE CRABTREE c. DALPÉ ET LEBEAU INC. *ET AL.* 1022
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-DE-RODRIGUEZ c. ALARIE 1022
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-DE-RODRIGUEZ c. DESCHUYMER 1023
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-DE-RODRIGUEZ c. FINANCE LOCALE INC. 1023
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-DE-RODRIGUEZ c. MIGNEAULT 1024
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-DE-RODRIGUEZ c. MIRON 1025
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-DE-RODRIGUEZ c. PINSONNEAULT *ET AL.* 1026
OXYGÈNE LAURENTIDES INC. c. LAVALLÉE 1026

MINGAN

BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT c. ROUSSY 1027

MONTRÉAL

COMPAGNIE DE FIDUCIE MORGAN c. BRADLEY 1027
CONFÉDÉRATION DES CAISSES POPULAIRES ET D'ÉCONOMIE DESJARDINS DU QUÉBEC c. JOLICOEUR 1028
DADAIAN *ET AL.* c. VILLE DE LAVAL 1028
MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION YVES INC. c. VIN-PRO CONSTRUCTION LTÉE 1029
PLACEMENTS ST-LOUIS INC. c. LANGLOIS 1029

QUÉBEC

CAISSE POPULAIRE DE CHARNY c. BÉLANGER *ET AL.* 1030
CAISSE POPULAIRE DES LAURENTIDES c. 116330 CANADA LTÉE *ET AL.* 1030
VILLE DE QUÉBEC c. LATOUCHE 1031

SAINT-FRANÇOIS

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. LES PLACEMENTS ROGER & GERRY INC. *ET AL.* 1032
CAISSE POPULAIRE DE ST-CAMILLE c. LE GROUPE IMAGINATION INC. *ET AL.* 1033

TERREBONNE

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. LORENZO BERARDELLI INC. *ET AL.* 1033

VENTES POUR TAXES, AVIS DE PUBLICATION

MRC DE LA MATAPÉDIA 1035